ANALYSE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION AU QUÉBEC 1986

Commission
de la construction
du Québec

88-05163/

Analyse de l'industrie de la construction au Québec en 1986

La reproduction des textes, en tout ou en partie, est autorisée à la condition d'en citer la source.

Dépôt légal — 4e trimestre 1987

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-18178-6
ISSN 0317-5901

Cette publication a été imprimée en 1500 exemplaires sur les presses de la CCQ.

Analyse de l'industrie de la construction au Québec en 1986

Commission de la construction du Québec

SERVICE RECHERCHE & ORGANISATION

OCTOBRE 1987

Avant-propos

Cette année, la Commission de la construction du Québec présente l'*Analyse annuelle de l'industrie québécoise de la construction*. En effet, suite à la Loi 89, l'Office de la construction du Québec a été remplacé par la Commission de la construction du Québec. Cette Analyse vise, comme par les années passées, à renseigner ceux qui s'intéressent au milieu de la construction.

En vertu des divers mandats qui lui sont confiés, la CCQ possède des informations uniques touchant les salariés et les employeurs oeuvrant sur les chantiers de construction. L'analyse de ces informations nous permet d'en tracer un portrait précis. De même, les données contenues dans ce document posent un diagnostic sur l'état général de l'industrie de la construction en 1986 au Québec et dans chacune des régions.

Le premier chapitre présente les principaux indicateurs économiques de l'industrie ainsi que les faits saillants survenus au cours de 1986 en matière de relations du travail. Les principales modifications apportées par la Loi 89 y seront analysées. Par ailleurs, pour une troisième année consécutive, les heures travaillées au Québec sur les chantiers de construction ont connu une progression. Le niveau de croissance de 1986 se situe à 3,6 % et on enregistre quelque 87,2 millions d'heures travaillées. La croissance de l'activité de construction résulte des travaux effectués dans les deux secteurs, résidentiel et non résidentiel, comme l'année précédente.

La deuxième chapitre de l'analyse étudie les principales caractéristiques des employeurs. Pour une troisième année consécutive, le nombre total d'employeurs actifs sur les chantiers varie peu. Il s'élève à 14 309 en 1986, soit une hausse de 2 % par rapport à l'année précédente. La répartition par catégorie d'employeurs fait preuve, elle aussi, de stabilité.

Le troisième chapitre est consacré aux salariés assujettis au décret de l'industrie de la construction. En 1986, on enregistre 88 010 individus ayant effectué au moins une heure de travail sur un chantier. Ce nombre constitue une croissance de près de 6 % en comparaison avec 1985.

Même si le niveau d'activité a crû de 3,6 %, l'entrée plus importante de salariés a fait chuter la moyenne des heures travaillées de 2 %. Les apprentis ont largement profité de la conjoncture favorable, leurs effectifs augmentant de plus de 29 % et leur moyenne d'heures travaillées de 4,5 %. Cette entrée massive d'apprentis a permis une augmentation des jeunes travailleurs. À cet égard, l'âge moyen des salariés s'établit à 38 ans en 1986.

Enfin, les quatre annexes qui complètent ce document fournissent, non seulement certaines définitions nécessaires à sa précision, mais aussi près de quarante (40) tableaux statistiques complémentaires à ceux inclus dans le texte.

Cette analyse a été réalisée par la Section recherche. Bernard Matte et Josée Schryer ont participé à la rédaction tandis que Louise C. Rodier a compilé les tableaux statistiques. Le secrétariat a été assuré par Josée Giroux. Louise Charette a assumé la coordination de l'ensemble du travail.

Dans le nouveau mandat de formation professionnelle que s'est vu confier la CCQ, la Section recherche a été appelée à jouer un rôle primordial en ce qui concerne l'estimation des besoins en main-d'oeuvre. Ainsi nous avons dû quelque peu surseoir à la rédaction de l'analyse et en retarder la publication.

Nous espérons que cette analyse de l'industrie de la construction continuera d'être appréciée par les partenaires de l'industrie. Quant aux personnes intéressées à ce secteur d'activité, elles devraient y trouver les éléments nécessaires à une familiarisation. La Section recherche demeure disponible à ceux désirant obtenir des informations sur l'industrie québécoise de la construction. Les personnes intéressées à suivre l'activité trimestriellement sont invitées à consulter «La Revue de l'activité dans l'industrie de la construction» publiée par la CCQ.

Jean-Luc Pilon
Directeur
Service recherche et organisation

Table des matières

Liste des tableaux 7

Liste des graphiques 7

Bilan de l'activité de construction 9

L'économie québécoise et le secteur de la construction en 1986 11

Sommaire de l'activité de construction 12

Activité régionale 14

Perspectives 1987 15

Les relations du travail et le contexte législatif 15

Les employeurs 19

Environnement législatif 21

Contexte de travail 22

Type et taille des entreprises 22

Statut juridique 24

Mobilité interrégionale 25

Les salariés 27

Les caractéristiques du marché de l'emploi 29

Les indicateurs d'activité: emploi et heures travaillées 29

Statut professionnel des salariés de la construction 30

L'âge des salariés 31

Durée du travail 31

- Le chômage saisonnier 33
- Le roulement des salariés 35
- Le chômage interchantier 38

Mobilité de la main-d'oeuvre 39

- Mobilité interemployeur 39
- Mobilité géographique 39

Salaires 40

Avantages sociaux 43

- Congés annuels et jours fériés chômés 43
- Régime d'assurance collective 43
- Régime supplémentaire de rentes 44

Annexe 45

I Sources et définitions 47

II Tableaux statistiques 53

III Liste des 100 plus gros employeurs en 1986 selon les heures enregistrées à la CCQ 92

IV Description des régions et sous-régions de domicile 95

Liste des tableaux

1-1 Indicateurs économiques de l'industrie de la construction, 1977-1986 **11**

1-2 Indicateurs de l'activité de l'industrie de la construction, 1977-1986 **14**

1-3 Variations annuelles des heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de travail, 1985-1984 et 1986-1985 **14**

2-1 Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre moyen de salariés, 1986 **23**

2-2 Répartition des employeurs selon le nombre d'employés, les heures travaillées et la masse salariale versée, 1986 **23**

2-3 Répartition des entreprises de construction selon la masse salariale versée, 1986 **24**

2-4 Répartition des entreprises de construction selon le statut juridique, 1986 **24**

2-5 Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre de régions travaillées, 1986 **25**

3-1 Répartition des salariés actifs selon la région de domicile et le statut professionnel, 1986 **30**

3-2 Répartition des salariés qualifiés selon le métier et le statut professionnel, 1986 **31**

3-3 Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le niveau d'heures travaillées dans la construction, 1984, 1985, 1986 **32**

3-4 Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail dans l'industrie de la construction, 1986 **34**

3-5 Répartition des heures travaillées selon le mois, 1985-1986 **34**

3-6 Mouvement des salariés de la construction, 1977-1986 **35**

3-7 Répartition des salariés actifs en 1986, selon le nombre d'années consécutives de travail dans la construction depuis 1971 **36**

3-8 Répartition des abandons en 1986 selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel en 1985 **36**

3-9 Répartition des nouveaux salariés de la construction en 1986 (adhésions) selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel **37**

3-10 Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1986 **38**

3-11 Répartition des salariés actifs et du salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le lieu de travail, 1986 **40**

3-12 Répartition des salariés actifs et du salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le nombre d'heures travaillées dans la construction, 1986 **41**

3-13 Salaire annuel moyen des salariés actifs dans la construction selon l'âge et le statut professionnel, 1986 **42**

3-14 Montant et nombre de chèques émis pour les congés annuels en 1985 et 1986 **43**

3-15 Montant des réclamations pour les divers types d'assurance en 1985 et 1986 (régime de base) **44**

3-16 Montant et nombre de réclamations relatifs au régime supplémentaire de rentes, 1985 et 1986 (régime de base) **44**

Liste des graphiques

1-1 Heures travaillées par les salariés assujettis au décret de l'industrie de la construction, 1977-1986 **13**

3-1 Moyenne des heures travaillées dans l'industrie de la construction, 1977-1986 **33**

Bilan de l'activité de construction

Ce premier chapitre trace tout d'abord un aperçu de l'évolution conjoncturelle de l'économie québécoise en 1986. Nous examinons ensuite la performance des principaux indicateurs économiques de l'industrie de la construction ainsi que celle du secteur assujetti de l'industrie. Un bref aperçu des perspectives pour 1987 est par la suite présenté.

La dernière section traite des événements relatifs au régime des relations du travail et au contexte législatif de l'industrie de la construction du Québec. Cette section prend cette année une importance particulière compte tenu des modifications majeures du point de vue législatif qu'a connues l'industrie et du renouvellement du Décret.

L'économie québécoise et le secteur de la construction en 1986

Pour une quatrième année consécutive, le Québec enregistre une croissance de son produit intérieur brut réel supérieure à la moyenne nationale. Le P.I.B. réel s'élève à 3,7 % au Québec en 1986 tandis qu'il n'était que de 3,1 % au Canada. Malgré tout, cette croissance au Québec est plus faible qu'en 1985 et s'inscrit dans une tendance générale de ralentissement observée dans l'ensemble des pays industrialisés.

Malgré un repli des dépenses de consommation réelles en 1986, la demande des ménages est demeurée l'un des éléments dynamiques de la croissance économique. Les Québécois ont puisé largement dans leurs épargnes et assuré une croissance réelle de près de 3 % des dépenses de consommation. La progression minime du revenu personnel disponible n'aura donc pas freiné complètement les dépenses des consommateurs.

Contrairement au Canada, le Québec a échappé en 1986 à la contraction de la demande extérieure. En effet, la valeur des exportations internationales chargées au Québec a crû de 7,1 % en 1986, soit sensiblement au même rythme qu'en 1985.

Sans contredit, la vigueur des investissements au Québec constitue un élément clé de la croissance économique. Pour une quatrième année consécutive, les investissements totaux ont continué de dépasser l'évolution observée pour l'ensemble du pays. Le rythme de croissance des investissements s'élève à 8,4 % pour le Québec tandis qu'il n'était que de 5,7 % au Canada. La vigueur exceptionnelle de la construction résidentielle n'est certes pas étrangère à cette performance. Le niveau de 60 348 mises en chantier enregistré en 1986 permet au Québec d'accroître sa part dans le total des mises en chantier canadiennes: de 29 % qu'elle était en 1985, la part passe à 30,2 % en 1986.

Tableau 1-1

Indicateurs économiques de l'industrie de la construction, 1977-1986

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Valeur des travaux de construction[1]*	14 580	13 517	13 321	12 514	12 370	11 625	12 169	12 678	15 003	15 575
Valeur des contrats accordés Travaux de génie*	633	730	695	637	1 032	1 422	1 172	1 669	1 483	1 146
Valeur des contrats accordés dans le bâtiment non résidentiel*	708	537	681	696	1 669	1 028	1 037	1 699	1 889	2 109
Nombre de mises en chantier de logements	57 580	43 671	41 730	29 186	29 645	23 492	40 318	41 902	48 031	60 348

* en millions de dollars constants de 1986

1. travaux de construction exécutés par l'ensemble des secteurs économiques et non pas seulement par la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction.

Source: Canadata, compilation par la CCQ, sauf pour les données sur la valeur de travaux de construction qui proviennent du catalogue 61-205 de Statistique Canada, compilation CCQ, et des mises en chantier qui proviennent de la SCHL.

La valeur totale des travaux de construction s'élève à 15,6 milliards de dollars en 1986. Ceci représente une croissance réelle de 3,8 % par rapport à 1985. La valeur totale des immobilisations en construction, en dollars de 1981, enregistre pour sa part une croissance de 13,6 %. Quoique la hausse de 21,5 % dans le secteur résidentiel explique une part importante de cette croissance, l'augmentation de 7 % dans le secteur non résidentiel n'est pas à négliger.

Cette vigueur des dépenses en construction s'est traduite par des gains marqués de l'emploi dans l'ensemble du secteur de l'industrie. En effet, tandis que la croissance de l'emploi total au Québec ne s'élevait qu'à 2,1 % en 1986, le secteur construction enregistrait une croissance de 12,3 % de son nombre d'emplois. Pour sa part, le secteur assujetti de l'industrie de la construction voyait son nombre de salariés croître de 5,8 %.

Sommaire de l'activité de construction

Les heures travaillées par les salariés assujettis au décret de l'industrie de la construction ont enregistré une progression de 3,6 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse de l'activité sur les chantiers de construction aurait pu être beaucoup plus importante n'eut été des grèves et lock-outs qu'a connus l'industrie au cours des mois de mai et juin. En effet, l'examen des différents indicateurs d'activité laisse supposer un niveau supérieur d'heures travaillées que celui que nous avons enregistré.

D'une part, le secteur résidentiel a connu en 1986 une année extraordinaire. Les mises en chantier de logements ont atteint 60 348 unités ce qui représente une croissance de plus de 25 % par rapport à 1985. Il faut retourner à 1976 pour rencontrer un niveau supérieur de construction d'habitations sur le territoire québécois. On explique l'atteinte d'un tel niveau de mises en chantier par une conjoncture économique favorable. En premier lieu, la baisse significative des taux d'intérêt hypothécaires est certes le principal facteur motivant une telle hausse de la construction résidentielle. En second lieu, on note l'amélioration du solde migratoire québécois dont les effets se sont fait sentir tout particulièrement dans la région métropolitaine de Montréal. De plus, l'introduction récente de mesures fiscales touchant les gains de capitaux aura favorisé l'investissement immobilier spécialement au niveau de logements à caractère locatif.

Une autre partie de l'activité résidentielle provient des travaux exécutés pour la rénovation et la réparation des unités d'habitation existantes. Il est toutefois difficile, voire impossible jusqu'à maintenant, d'évaluer l'apport des travaux de rénovation et de réparation à l'activité totale. Deux problèmes majeurs sont à la source de cette lacune. En premier lieu ces types de travaux sont souvent exécutés par des artisans ou des entrepreneurs spécialisés sans aide rémunérée. En second lieu, les estimations produites par Statistique Canada quant à la valeur des dépenses de réparation et de rénovation et transformation comportent divers problèmes qui originent en partie des méthodes d'estimation utilisées et qui sont aggravées par l'imprécision des définitions utilisées. En fait, il n'existe pas de normes précises et claires permettant d'attribuer les travaux effectués à l'une ou l'autre des catégories. En conséquence, l'utilisation des séries sur la valeur de ces travaux, en tant qu'indicateur d'activité assujettie, s'avère impossible.

Graphique 1-1

Heures travaillées par les salariés assujettis au décret de l'industrie de la construction, 1977-1986

(en millions)

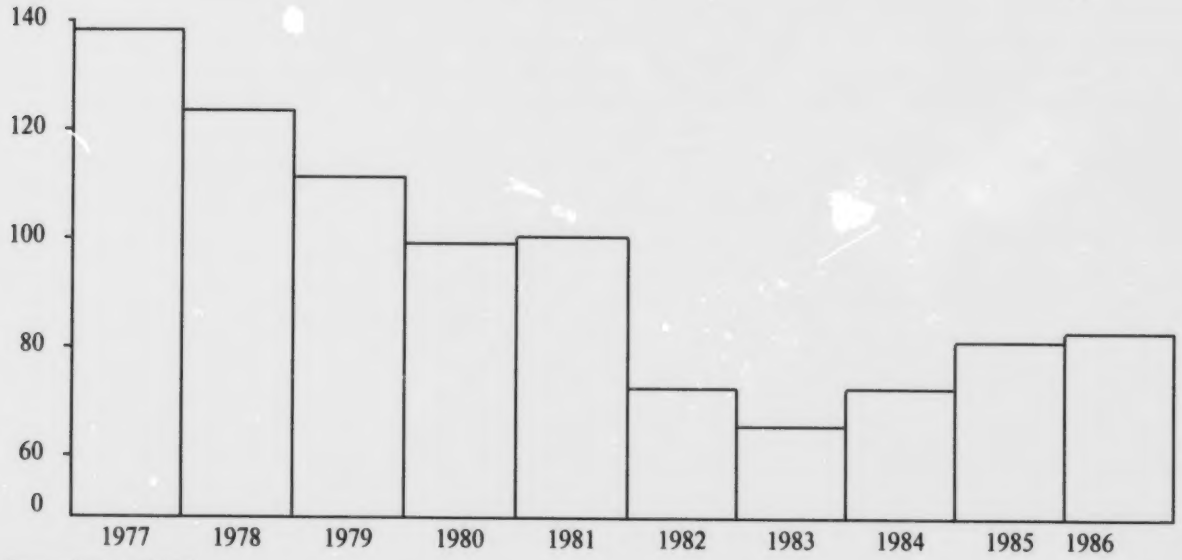

Source: CCQ, mai 1987.

Le secteur non résidentiel aura également bénéficié du contexte économique favorable. La valeur des contrats accordés dans ce secteur permet de cerner l'activité sur les chantiers du bâtiment non résidentiel ainsi que celle associée aux travaux de génie. Notons cependant que cet indicateur est avancé puisque les dépenses, et donc les travaux associés à ces contrats, se répartissent sur plusieurs trimestres, voire même plusieurs années.

Pour ce qui est du bâtiment non résidentiel la valeur des contrats accordés en 1985, exprimée en dollars constants de 1986, a augmenté de 11,2 % par rapport à 1984. La vigueur de ce secteur est particulièrement attribuable au sous-secteur commercial. Du côté des travaux de génie, malgré une diminution de la valeur des contrats par rapport à 1984, le niveau atteint compte parmi le plus élevé des dix dernières années.

Ainsi nous estimons que la performance des heures travaillées en 1986 aurait pu être supérieure à celle effectivement enregistrée, n'eut été des arrêts de travail qu'a connus l'industrie au cours du deuxième trimestre. L'effet de ces arrêts de travail s'est répercuté également au niveau de la moyenne des heures travaillées par salarié ainsi que sur le salaire annuel moyen. En effet, le taux de croissance du nombre de salariés actifs a dépassé celui des heures travaillées et ce, pour la première fois depuis que des statistiques sont compilées à cet effet. Ainsi, la moyenne des heures chute de 2,1 %, tandis que le salaire annuel moyen passe de 18 422 $ en 1985 à 18 036 $ en 1986, soit une diminution équivalente à celle de la moyenne des heures.

Tableau 1-2

Indicateurs de l'activité de l'industrie de la construction, 1977-1986

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Nombre de salariés[1]	138 518	123 867	105 128	97 319	95 244	78 360	74 037	76 429	83 224	88 010
Heures travaillées*	138,1	124,8	112,5	100,1	101,5	74,0	67,8	74,1	84,2	87,2
(Heures supplémentaires)[2]	(9,4)	(8,8)	(7,5)	(6,4)	(6,4)	(3,3)	(2,6)	(2,8)	(3,0)	(2,9)
Moyenne annuelle des heures travaillées	997	1 008	1 070	1 028	1 065	944	916	970	1 012	991
Salaire annuel moyen ($)	10 266	11 345	12 685	13 616	15 522	14 956	16 020	17 356	18 422	18 036
Masse salariale[3]* ($)	1 432	1 405	1 334	1 325	1 478	1 172	1 187	1 326	1 533	1 587

* en millions

Notes

1. Salariés régis par le décret de l'industrie de la construction et ayant travaillé au moins une heure dans l'année.
2. Sont incluses dans le total des heures travaillées.
3. Salaires incluant les indemnités de congés fériés, de même que les différentes primes, à l'exception des frais de déplacement.

Source: CCQ, mai 1987

Activité régionale

Si pour l'ensemble de la province les heures travaillées affichent une croissance par rapport à 1985, cette situation cache un malaise important. En effet, l'examen du tableau des heures travaillées par région fait ressortir l'ampleur des disparités régionales. Notre indicateur d'activité sur les chantiers oscille entre +37,9 % et -42,9 %. En fait, seulement cinq régions sur douze enregistrent une progression d'activité. De ce groupe, la région de Québec n'enregistre qu'une hausse de 0,8 %. Ainsi, l'activité de construction s'est concentrée d'une part dans la région de l'Estrie, et, d'autre part, dans la grande région de Montréal, soit le Sud de Montréal, le Nord de Montréal et le Montréal métropolitain.

Cette situation s'explique principalement par la nature des travaux qui ont assuré la croissance de l'activité de construction pour le Québec. C'est le secteur commercial qui fut le moteur de l'industrie de la construction en 1986. Les travaux associés au secteur commercial se retrouvent tout particulièrement dans les grands centres urbains. La région montréalaise fut donc la grande bénéficiaire des retombées de la croissance de l'activité commerciale. Soulignons cependant que l'activité en provenance du secteur résidentiel fut également très vigoureuse dans cette grande région. En effet, les mises en chantier de logements ont crû respectivement de 25,8 %, 54,0 % et 31,3 % pour le Sud, le Nord et le Montréal métropolitain.

La seule autre région qui enregistre une croissance significative de son activité est la région de l'Estrie (+37,9 %). L'édification de l'usine Domtar à Windsor fut certes le projet le plus générateur d'activité. On doit toutefois souligner l'apport important des projets Kruger à Bromptonville, QuéNord à Magog, de la construction du palais de justice de Sherbrooke ainsi que l'usine d'épuration et du ré-

Tableau 1-3

Variations annuelles des heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de travail, 1985/1984 et 1986/1985

(Pourcentage)

Région	1985/1984	1986/1985
Est du Québec	+ 4,3	- 16,7
Saguenay Lac St-Jean	+ 2,8	- 5,6
Québec	+ 10,4	+ 0,8
Mauricie-Centre du Québec	+ 31,1	- 6,8
Estrie	+ 31,8	+ 37,9
Montréal métropolitain	+ 16,1	+ 4,5
Sud de Montréal	+ 32,5	+ 15,1
Nord de Montréal	+ 20,0	+ 21,4
(Grand Montréal)*	+(17,8)	+(7,5)
Outaouais	+ 21,7	- 17,9
Nord-Ouest québécois	—	- 18,7
Baie-James	- 46,2	- 42,9
Côte Nord	- 30,8	- 22,2
Ensemble du Québec	**+ 13,6**	**+ 3,6**

* comprend les régions du Montréal métropolitain, du Sud de Montréal et du Nord de Montréal.

Source: CCQ, mai 1987

seau d'intercepteurs également à Sherbrooke. Les mises en chantier de logements dans cette région furent très nombreuses. En fait, elles ont augmenté de plus de 50 % par rapport à 1985, soit un niveau record pour cette région.

La région de Québec enregistre, pour sa part, une très faible croissance (+0,8 %). Seule la vigueur de la construction résidentielle aura permis à cette région de clore l'année 1986 avec une augmentation de son activité sur les chantiers. Les mises en chantier de logements ont augmenté de 25 % par rapport à 1985, soit la meilleure performance depuis 1977 avec 8 233 unités.

Pour les autres régions de la province, l'année 1986 fut particulièrement décevante quoique, encore là, l'ampleur des diminutions soit inégalement répartie. La région de la Mauricie-Centre du Québec (-6,8 %) commence à se ressentir du parachèvement imminent de nombreux projets, plus spécifiquement celui de Pechiney à Bécancour. La région du Saguenay-Lac St-Jean aura connu, quant à elle, une situation assez similaire, les heures travaillées diminuant de 5,6 %.

Depuis la récession de 1982, l'activité de construction n'a jamais réellement redémarré dans la région de l'Est du Québec. Encore en 1986, les heures travaillées par les salariés de la construction enregistrent une baisse qui est cette fois de 16,7 % par rapport à 1985. La situation n'est guère plus reluisante dans la région du Nord-Ouest québécois où les heures chutent de 18,7 %.

La baisse d'activité dans l'Outaouais est surtout attribuable à la diminution dans le secteur résidentiel. Cette région est, en fait, la seule au Québec où les mises en chantier de logements ont diminué par rapport à 1985 (-22 %). De plus, l'absence de travaux importants dans le secteur non résidentiel concourt à affaiblir davantage le niveau de l'activité.

La région de la Côte Nord enregistre pour sa part un des niveaux d'activité les plus faibles de son histoire. En fait, depuis la fin des travaux à l'usine Reynold et au quai de Sept-Îles, aucun projet majeur n'est venu prendre la relève. Finalement, la Baie James ferme la marche avec une diminution de 42,9 % de son activité.

Perspectives 1987

L'industrie québécoise de la construction connaîtra une quatrième année de croissance de son activité en 1987. En effet, nous prévoyons que les heures travaillées par les salariés atteindront 97 millions, soit une hausse de plus de 11 % par rapport à 1986. Soulignons cependant que le taux de croissance des heures travaillées en 1987 est, jusqu'à un certain point, artificiellement élevé en raison de l'impact des arrêts de travail sur les heures travaillées enregistrées en 1986.

Cette prévision de 97 millions d'heures se réalisera dans la mesure où les hypothèses qui la sous-tendent se concrétisent. Ainsi, le scénario économique anticipé nous indique une très légère baisse des taux d'intérêt, particulièrement au cours des premiers mois de l'année. L'inflation se maintiendra à un niveau avoisinant 4,5 %, tandis que le taux de croissance de l'économie québécoise (P.I.B.) demeurera supérieur à celui de l'ensemble du pays avec un taux de 3 %. Le taux de chômage québécois se maintiendra près de 11 % malgré le léger fléchissement du rythme de création d'emploi.

Dans ce contexte les mises en chantier de logements atteindront 53 000 unités soit une baisse de 12 % par rapport au niveau quasi-record enregistré en 1986. Précisons cependant qu'un tel niveau de production de logements demeure supérieur à la tendance déterminée à partir des facteurs démographiques. Ainsi, la diminution anticipée des mises en chantier provient principalement de la baisse de production de logements multifamiliaux. Celle-ci s'explique, entre autres, par la hausse significative des taux de vacance des édifices à logements de plus de six unités.

La vigueur des contrats accordés dans le secteur du bâtiment non résidentiel en 1986 nous assure d'un niveau très élevé d'activité sur les chantiers de cette catégorie en 1987. Ce sont les travaux du sous-secteur commercial qui constituent le moteur de l'industrie. Ceux-ci sont principalement situés dans la région métropolitaine de Montréal.

Cependant, de nombreux projets de type industriel débuteront au cours de l'année 1987 ce qui permettra une amélioration sensible de l'activité dans ce sous-secteur. De plus, la hausse anticipée des contrats dans le secteur des travaux de génie en 1987 devrait générer une activité intense. Cette croissance s'explique, entre autres, par le budget additionnel alloué par le gouvernement provincial pour la réfection des routes ainsi que pour les nombreux projets de production et transmission d'électricité prévus par Hydro-Québec. L'amélioration de l'activité dans le sous-secteur industriel et dans le secteur des travaux de génie devrait permettre d'atténuer quelque peu les disparités régionales, ces projets étant généralement situés à l'extérieur des grands centres urbains.

Ainsi, l'activité de construction sera très vigoureuse en 1987 et ce, pour tous les secteurs de l'industrie.

Les relations du travail et le contexte législatif

L'année 1986 a été fertile en événements touchant les relations du travail et le contexte législatif de l'industrie de la construction.

La Loi 89

Dès le début de l'année 1986, le ministre du Travail annonçait son intention d'abolir le certificat de classification dans l'industrie de la construction. Dans l'esprit d'une refonte plus globale, Monsieur Paradis annonçait le 21 mars 1986 la mise sur pied d'un Comité sur la formation et la qualification de la main-d'oeuvre et sur l'abolition du certificat de classification ainsi que de deux groupes de travail ayant des mandats spécifiques. Ces trois entités relevaient directement du ministre.

Le Comité se composait du ministre Paradis, des sous-ministres des ministères du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, de l'Éducation, du président de l'OCQ, des présidents des centrales syndicales et des associations patronales de la construction. Ce comité a formulé les grandes orientations à partir desquelles trois tables de travail lui ont proposé, le 16 mai 1986, des recommandations portant sur les critères d'accès à l'industrie basés sur la compétence. Chacune des tables traitait d'un groupe distinct de salariés: table des apprentis, tables des qualifiés et table des non qualifiés.

Quant aux deux groupes de travail relevant du ministre, leurs rôles étaient fort différents. La "Table sur l'analyse du cadre institutionnel de la formation et de la qualification de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction" avait comme objectif de définir une structure comportant une plus grande participation des représentants de l'industrie dans les programmes de formation. Composé de conseillers et de représentants des ministères du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, de l'Éducation et de l'OCQ, ce groupe a remis ses recommandations au ministre le 16 mai 1986.

À cette date également, la "Table de travail sur l'élaboration d'une réglementation devant remplacer l'actuel Règlement sur le placement dans l'industrie de la construction" a soumis au ministre des alternatives d'application de certains aspects de ce règlement. Ces alternatives devaient s'inscrire dans la nouvelle politique d'accès à l'industrie par la voie de la compétence. Tout comme la table précédente, celle-ci ne se composait que de représentants des divers ministères et organismes impliqués.

Cette grande consultation printanière a fourni au ministre diverses avenues de solutions pour une refonte. En novembre 1986, il déposait le Projet de Loi 119 modifiant la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction. Le projet de loi visait:

- l'abolition du certificat de classification en établissant de nouveaux mécanismes permettant de contrôler l'accès des travailleurs par la voie de la compétence;
- l'abolition de la fonction de commissaire au placement;
- l'abolition de l'OCQ et son remplacement par une Commission tripartite de la construction. Le projet prévoyait un conseil d'administration composé de 13 membres, dont un président, provenant à part égale d'associations patronales et syndicales de l'industrie et de ministères concernés par les mandats de l'organisme;
- l'introduction d'un nouveau mandat en matière de formation professionnelle de la main-d'oeuvre pour la Commission. À cet égard, le Conseil d'administration pouvait nommer un Comité administratif sur la formation professionnelle. De plus, le projet de loi prévoyait la formation d'un Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction (C.F.P.I.C.) composé paritairement de représentants d'associations d'entrepreneurs et d'associations représentatives. Le C.F.P.I.C. avait comme mandat de donner des avis à la Commission sur toute question relative à la formation de la main-d'oeuvre de l'industrie;
- le respect des droits acquis des travailleurs actuels.

Ce projet de loi suscita des réactions diverses de la part des intervenants de l'industrie. Les associations patronales et syndicales de la construction, de même que l'OCQ, furent entendus en commission parlementaire les 4 et 5 décembre 1986.

Le 17 décembre, la Loi 89 modifiant la *Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction* (R-20) était adoptée à l'Assemblée nationale et entérinait les visées du projet de loi. Dorénavant le chapitre R-20 porterait le nom de *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*.

En plus des modifications déjà énoncées, cette Loi prévoyait que le *Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* ne relevait plus de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre (F-5), mais était maintenant régi par la R-20. La Loi entrait en vigueur le 1er janvier 1987. Le certificat de classification était remplacé par le certificat de compétence délivré sous des conditions différentes du précédent. Toutefois, la Loi prévoyait un moratoire de quatre mois touchant l'entrée de nouveaux travailleurs. Ce moratoire ne s'appliquait toutefois pas aux jeunes diplômés de l'école secondaire.

Le Groupe de travail sur la dérèglementation

Le 22 janvier 1986, le Premier ministre du Québec annonçait la formation d'un Groupe de travail sur la dérèglementation. Composé de sept personnes provenant de milieux non gouvernementaux, il était présidé par le député Reed Scowen.

Le Comité Scowen avait pour mandat "d'étudier la réglementation économique par secteur afin de permettre au gouvernement d'entreprendre les efforts de dérèglementation qui s'imposent, notamment dans l'industrie de la construction".

En mars 1986, l'Office de la construction du Québec, fut sollicité par le Comité pour produire des informations concernant la réglementation dans l'industrie de la construction.

Le rapport final du Comité Scowen fut rendu public le 4 juillet 1986. Les principales recommandations touchant l'industrie de la construction étaient les suivantes:

- dérèglementation progressive commençant par le secteur de la construction résidentielle de structure légère, à Montréal et à Québec, et touchant l'ensemble de la construction de structure légère dans les autres régions;
- amendement du régime de qualification en permettant à toute personne qualifiée d'exercer son métier partout au Québec. La priorité régionale d'embauche n'existerait plus.

Le rapport Scowen suggérait donc au gouvernement de réviser en profondeur le *Règlement sur le placement des salariés de l'industrie*, les modalités d'application du Code de travail, de même que la Loi sur les normes du travail.

À la fin de 1986, aucune mesure précise n'avait été prise par le gouvernement pour donner suite aux recommandations du rapport Scowen touchant l'industrie de la construction.

Le renouvellement du Décret

Le Décret de la construction régissant les conditions de travail des salariés de l'industrie venait à échéance le 30 avril 1986.

Lors du vote d'adhésion syndicale tenu en novembre 1985, aucune association syndicale n'avait obtenu une représentativité de 50% lui permettant de négocier seule avec l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (A.E.C.Q.) pour le renouvellement du décret. En vertu d'une entente préalable pour la négociation, les interlocuteurs syndicaux majoritaires étaient la FTQ-Construction (42,1 %) et le Conseil provincial des métiers de la construction (29,6 %). Toutefois, la CSN-Construction (18,5 %) assistait aux négociations.

Une première rencontre entre les parties patronales et syndicales eut lieu le 11 mars 1986. Les associations syndicales souhaitaient des hausses salariales, une réduction progressive de la semaine de travail et une amélioration des avantages sociaux. Les employeurs, quant à eux, voulaient réduire les coûts de construction et éliminer le travail au noir.

Devant la lenteur des négociations, le ministre du Travail nomma un conciliateur le 14 avril 1986. Celui-ci ne réussit pas à faire intervenir un accord pour le 1er mai. Le ministre Paradis refusait de prolonger le décret pour éviter de créer un vide juridique. Il souhaitait une libre négociation.

Les moyens de pression ne se firent pas attendre. Dès le 1er mai, les employeurs cessèrent de payer certaines primes afférentes aux métiers spécialisés et prévues au décret expiré. Du côté syndical, une journée de grève générale sévissait sur les chantiers le 2 mai. On compte 6 jours de grève générale en mai 1986, en plus des arrêts de travail dans certaines régions.

Durant ce temps, le conciliateur poursuivait ses efforts pour amener les parties à la table de négociations. Ceux-ci ne s'entendaient pas sur la façon dont devaient se dérouler les négociations. La partie syndicale souhaitait des tables particulières pour négocier des questions propres aux différents métiers. Toutefois, une première rencontre eut lieu le 26 mai 1986.

Le début du mois de juin semblait annoncer une grève illimitée ou un lock-out indéfini. En réponse à deux jours de grève générale, les employeurs décrétèrent deux jours de lock-out. Le 4 juin 1986, le gouvernement accorda un sursis de 48 heures pour suspendre tous les moyens de pression, rouvrir les chantiers et négocier. Le 9 juin marquait la reprise des négociations mais dès le lendemain, c'était l'impasse. Le 16 juin, les chantiers de construction étaient arrêtés par une grève illimitée.

Le ministre Paradis réagit le jour même en déposant le Projet de Loi 106 qui suspendait l'exercice du droit de grève et de lock-out dans l'industrie de la construction dès le 18 juin et prévoyait de lourdes sanctions pour les contrevenants. Enfin, cette Loi prévoyait la remise en vigueur des conditions de travail prévues au décret expiré le 30 avril et la nomination d'un médiateur. Ce dernier, à défaut d'entente négociée, devait faire rapport le 1er août.

Faute d'entente, le mandat du médiateur fut prolongé jusqu'au 8 août. Une entente de principe intervint finalement le 10 août.

Ratifiée à la fin du mois d'août, l'entente de 20 mois (1er septembre 1986 - 30 avril 1988) prévoyait une hausse de salaire de 3 % par année et 25 cents supplémentaires de l'heure travaillée par année pour le régime d'avantages sociaux de la part des employeurs. L'entente précisait que les deux parties formeraient un comité spécial pour étudier les possibilités de réduction de la semaine de travail sur les chantiers de construction non domiciliaire.

Les employeurs

Ce chapitre vise à tracer le portrait des employeurs en construction au Québec. Les données dont dispose la Commission de la construction du Québec traitent exclusivement des entrepreneurs ayant eu à leur emploi un salarié assujetti au décret de l'industrie de la construction. Nos données ne comptabilisent donc pas les entrepreneurs qui travaillent seuls, même si ceux-ci oeuvrent sur un chantier assujetti. De plus, elles excluent tous les entrepreneurs ayant oeuvré exclusivement sur des chantiers non assujettis. Notre univers est toutefois très représentatif de l'activité de construction puisque l'ensemble des entrepreneurs enregistrés à la CCQ représente plus de 75 % du total recensé par Statistique Canada.

L'industrie de la construction présente certaines caractéristiques qui la différencient des autres grands secteurs de l'économie. Cette nature particulière de l'industrie n'est pas sans influencer l'organisation, la taille et la nature même des entreprises de construction.

Environnement législatif

Le régime des relations du travail dans l'industrie se distingue par l'application obligatoire, à toute l'industrie, de la convention collective négociée entre les représentants des employeurs et ceux des syndicats.

Tous les entrepreneurs en construction doivent obligatoirement appartenir à l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (A.E.C.Q.). Légalement l'A.E.C.Q. est la seule association habilitée à négocier et à signer une convention collective avec la partie syndicale. Depuis la création de l'A.E.C.Q. en 1975, les six associations traditionnelles d'employeurs de la construction soit, l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (A.P.C.H.Q.), l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (A.C.R.G.T.Q.), l'Association de la construction de Montréal et du Québec (A.C.M.Q.), la Corporation des Maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (C.M.M.T.Q.), la Corporation des Maîtres-électriciens du Québec (C.M.E.Q.) et la Fédération de la construction du Québec (F.C.Q.) avaient toujours été impliquées dans l'élection des administrateurs de l'A.E.C.Q.

Les nouveaux statuts et règlements de l'A.E.C.Q., approuvés en décembre 1985 par le Conseil des ministres, modifient sensiblement la composition du conseil d'administration afin de tenir compte d'une meilleure représentativité des diverses catégories d'employeurs. De plus, les associations traditionnelles ne sont plus impliquées directement dans le processus électoral. Toutefois, en dehors du champ des relations du travail, les associations traditionnelles continuent de remplir des fonctions importantes auprès de leurs membres (formation, plan de garantie des travaux, etc.).

Les entrepreneurs en construction qui emploient des salariés assujettis au décret de l'industrie sont tenus, par la *Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction*, de transmettre à la CCQ un rapport mensuel comportant, entre autres, les nom, prénom et adresse de chacun de leurs salariés, sa qualification, le nombre d'heures travaillées, etc...

En plus de la réglementation relative au régime des relations du travail, les entrepreneurs en construction sont touchés par diverses autres réglementations. Une mesure législative importante, datant de juin 1985, a permis de regrouper et d'uniformiser les nombreuses législations sur les normes de construction et de sécurité. Le projet de Loi 53, *Loi sur le bâtiment*, visait en effet à diminuer les contrôles gouvernementaux dans le domaine du bâtiment et à instaurer certains mécanismes destinés à permettre aux personnes qui y oeuvrent d'assumer de plus grandes responsabilités. L'annexe 1, section E, donne la liste des lois modifiées ou abrogées par cette nouvelle législation. À ce jour, seuls certains articles de cette Loi sont en vigueur.

Il existe de nombreuses autres lois dont doivent tenir compte les entrepreneurs en construction dans le cadre de leur exercice. Dans le domaine de la santé et de la sécurité, la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* crée des obligations au niveau de l'organisation du chantier. Tous les secteurs d'activité sont touchés par cette Loi mais le secteur de la construction, de par son environnement de travail, se voit imposer un certain nombre de règles supplémentaires.

Certains règlements particuliers à l'industrie sont aussi à souligner. Le Règlement sur le placement fait en sorte qu'au moment de l'embauche d'un salarié, l'employeur doit vérifier si ce dernier détient un certificat de classification délivré par la CCQ. De plus, l'employeur doit signifier à la Commission toute embauche et mise à pied de sorte à permettre la mise à jour du système de référence des salariés. L'année 1986 verra la fin du Règlement de placement (voir chapitre I). Le certificat de classification disparaîtra mais l'employeur devra dorénavant embaucher un détenteur de certificat de

compétence délivré par la CCQ et continuer de signifier toute embauche et mise à pied.

Le *Règlement sur la formation et la qualification professionnelles dans l'industrie* oblige l'employeur à inscrire le nombre d'heures travaillées dans le carnet d'apprentissage du salarié et à respecter un ratio d'embauche compagnon/apprenti (Annexe I, section B, paragraphe 16).

Compte tenu de la petite taille d'une majorité d'entreprises en construction, il est certain qu'elles trouvent lourdes les tâches administratives associées aux diverses lois et règlements.

Contexte de travail

Outre le cadre législatif, l'entrepreneur en construction évolue dans une industrie caractérisée par des mouvements cycliques et saisonniers importants, un produit très diversifié, des sites variés, souvent distribués à travers la province et inégalement répartis ainsi qu'une fluctuation perpétuelle de la main d'oeuvre nécessaire à l'exécution d'un contrat.

Ces caractéristiques ne sont pas sans avoir des conséquences importantes sur l'organisation et le fonctionnement des entrepreneurs en construction. Les variations considérables du volume des travaux d'une année à l'autre impliquent des périodes au cours desquelles il se produit un foisonnement des projets de construction, suivies souvent de périodes de pénurie. Les entrepreneurs en situation financière précaire ne pourront, dans tous les cas, survivre à ces fluctuations. De plus, les entrepreneurs doivent s'ajuster à l'instabilité saisonnière de la construction qui se manifeste par un ralentissement prononcé de l'activité au cours de l'hiver et une activité intense au cours de la saison estivale.

La localisation géographique variable des chantiers de construction entraîne, pour sa part, un besoin de mobilité chez l'entrepreneur. En effet, celui-ci doit se déplacer régulièrement d'un site à l'autre et pourra même se déplacer d'une région à l'autre selon la répartition régionale des travaux.

Un volet majeur de la gestion d'un chantier de construction concerne la main-d'oeuvre. Quoique la gestion des entrées et sorties continuelles de main-d'oeuvre soit plus importante sur les gros chantiers, tout entrepreneur doit faire face à des variations perpétuelles de sa main-d'oeuvre et ce, tant au niveau du nombre de salariés qu'au niveau des différents métiers nécessaires à chacune des étapes de réalisation d'un projet.

Type et taille des entreprises

Les entrepreneurs en construction qui ont à leur emploi des salariés assujettis au décret de l'industrie, se regroupent principalement dans deux grandes catégories. D'une part, on retrouve l'entrepreneur général qui peut superviser l'ensemble des travaux à effectuer sur un chantier donné. Il peut se spécialiser dans un secteur en particulier: le secteur résidentiel, le secteur du bâtiment non résidentiel ou le secteur des travaux de génie, quoique plusieurs oeuvrent dans plus d'un secteur à la fois. Au cours des dernières années, on a observé une croissance du nombre des entrepreneurs généraux du secteur résidentiel se spécialisant dans les travaux de rénovation.

D'autre part, on retrouve l'entrepreneur spécialisé dont le champ d'activité est plus restreint. L'entrepreneur spécialisé obtient une part importante de ses contrats de l'entrepreneur général. En effet, celui-ci confie souvent en sous-traitance une portion importante de ses travaux. Également, surtout dans le secteur résidentiel, l'entrepreneur spécialisé obtient ses contrats directement du consommateur.

Deux autres catégories d'entrepreneurs oeuvrent dans l'industrie québécoise de la construction. L'entrepreneur-artisan est un entrepreneur spécialisé qui doit faire affaire seul, sans l'aide de salariés. Pour cette raison, il n'apparaît pas dans nos statistiques. Le rapport annuel de la Régie des entreprises de contruction du Québec (R.E.C.Q) nous indique qu'il y a eu 2 238 licences de ce type délivrées en 1985-1986, soit une augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente. De plus, il existe un nombre important d'entrepreneurs spécialisés n'utilisant pas d'aide rémunérée et qui, à cause de ce fait, n'apparaissent pas dans nos statistiques.[1]

La licence de constructeur-propriétaire est, quant à elle, délivrée à toute personne qui, pour son propre compte, exécute ou fait exécuter des travaux de construction. Dans la mesure où les détenteurs de cette licence embauchent des salariés assujettis, ils figurent dans les statistiques sur les employeurs de la CCQ. Leur part dans le total est toutefois négligeable puisque les 121 inscrits dans cette catégorie représentaient moins de 1 % de l'ensemble des entrepreneurs enregistrés à la CCQ en 1986.

(1) Statistique Canada, à partir de son enquête sur la population active, a estimé, qu'en 1984, il y avait pour l'ensemble de l'industrie de la construction quelque 13 000 entreprises sans aide rémunérée.

Pour une troisième année consécutive, le nombre total d'employeurs actifs sur les chantiers assujettis varie peu. En effet, ce nombre s'élève à 14 309 en 1986 comparativement à 14 043 en 1985 et 13 637 en 1984 (Annexe II, tableau 3).

La répartition par catégorie d'employeurs fait preuve elle aussi de stabilité. Les entrepreneurs généraux représentent près de 30 % du total tandis que 70 % des entrepreneurs sont spécialisés. La distribution des spécialités à l'intérieur du total des entrepreneurs spécialisés demeure, elle aussi, à peu près stable.

Au niveau régional, la répartition des employeurs ne subit que des modifications mineures (Annexe II, tableau 4). C'est encore dans la région du Grand Montréal que l'on retrouve le plus grand nombre d'entrepreneurs puisque cette région détient 58 % du total des employeurs actifs.

Tableau 2-1

Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre moyen de salariés, 1986

Groupe	Nombre moyen de salariés								Moyenne du nombre de salariés
	1 à 5	6 à 10	11 à 25	26 à 50	51 à 100	101 à 200	201 à 500	501 et plus	
Travaux généraux	3 458	479	280	72	43	7	6	–	5,5
Charpenterie-menuiserie	1 694	110	44	16	3	1	1	–	3,1
Électricité	1 449	131	85	36	13	3	–	1	4,8
Excavation	773	88	64	19	3	–	–	–	4,3
Tuyauterie	769	109	79	26	15	3	–	–	5,9
Maçonnerie	733	89	38	16	5	1	–	–	4,4
Peinture	675	69	18	5	2	–	–	–	3,1
Autres	2 201	290	199	57	21	7	3	–	5,4
Total	**11 752**	**1 365**	**807**	**247**	**105**	**22**	**10**	**1**	**4,8**
En %	**82,1**	**9,5**	**5,6**	**1,7**	**0,7**	**0,1**	**0,1**	–	–

Source: CCQ, mai 1987

Le tableau 2-1 permet d'analyser la taille des entreprises de l'industrie à partir d'un indicateur particulier, celui du nombre moyen d'employés. Une constatation s'impose: la grande majorité des entreprises sont de petite taille puisque 82,1 % d'entre elles ont eu, en moyenne, 5 employés ou moins en 1986. Notons toutefois que cette proportion est quelque peu inférieure chez les entrepreneurs généraux, soit 79,6 %, tandis que pour certaines catégories d'entrepreneurs spécialisés, cette proportion dépasse 90 %. La présence d'employeurs avec un nombre de salariés supérieur à 50 demeure marginale puisque ceux-ci représentent en 1986, moins de 1 % du total.

L'on remarque toutefois une concentration importante de l'activité au sein des plus gros employeurs. En effet, ceux-ci ont enregistré 24,6 % des heures totales en 1986 tandis que les employeurs de 5 employés ou moins n'ont enregistré que 25,6 % du total des heures malgré le fait que ces derniers représentent plus de 80 % de l'ensemble des employeurs (Tableau 2-2).

Tableau 2-2

Répartition des employeurs selon le nombre d'employés, les heures travaillées et la masse salariale versée, 1986

Nombre de salariés	Nombre d'employeurs	Heures travaillées ('000)	Masse salariale ('000)
1 à 5	11 752	22 252	369 820
6 à 10	1 365	12 656	220 965
11 à 25	807	17 660	316 722
26 à 50	247	13 076	245 452
51 à 100	105	11 484	221 743
101 à 200	22	4 439	95 424
201 à 500	10	4 365	90 874
501 et plus	1	1 076	24 139
Total	**14 309**	**87 008**	**1 585 140**

Source: CCQ, mai 1987

Un autre indicateur de la petite taille des entreprises nous est fourni par leur répartition en fonction de la masse salariale versée. Au tableau 2-3, on constate que 79,8 % des employeurs ont versé, en 1986, 100 000 $ ou moins à leurs salariés assujettis au décret de la construction.

Tableau 2-3

Répartition des entreprises de construction selon la masse salariale versée, 1986

Masse salariale versée	Nombre d'entreprises	Répartition %
Moins de 25 000 $	6 699	46,8
25 000 $ à 50 000 $	2 580	18,0
50 001 $ à 100 000 $	2 138	14,9
100 001 $ à 200 000 $	1 380	9,6
200 001 $ à 500 000 $	948	6,6
500 001 $ à 1 000 000 $	319	2,2
Plus de 1 000 000 $	245	1,7
Total	**14 309**	**100,0**

Source: CCQ, mai 1987

Les données dont nous disposons ne nous permettent pas une désagrégation des catégories d'entrepreneurs par secteur d'activité. Or, comme nous l'avons mentionné auparavant, les entrepreneurs généraux se spécialisent souvent dans un secteur donné. Les recensements auprès des entrepreneurs effectués par Statistique Canada[1] nous apportent toutefois des informations additionnelles. Même si les données les plus récentes datent de 1984, il nous est possible d'en dégager certaines tendances et niveaux relatifs.

Les entrepreneurs généraux en construction résidentelle sont de loin le groupe le plus important dans l'ensemble des entrepreneurs généraux: ils représentent un peu plus de 70 % du total. La proportion de ceux-ci se déclarant spécialisés dans les travaux de rénovation ne cesse d'augmenter. Elle est passée de 15 % en 1978 à 36 % en 1984. Les entrepreneurs généraux en construction résidentielle se distinguent des autres catégories d'entrepreneurs généraux par la petite taille de leur entreprise. En 1984, 55 % d'entre eux ont eu des revenus bruts de construction inférieurs à 250 000 $. Cette proportion n'était que de 17,8 % pour les entrepreneurs généraux en construction non résidentielle.

En plus de leur nombre élevé et de la petite taille de leur entreprise, les entrepreneurs généraux en construction résidentielle se distinguent des autres catégories d'entrepreneurs généraux par la présence importante dans leur groupe de propriétaires uniques. En effet, quelque 34 % de ces entreprises ne sont pas constituées en société. Ce phénomène est marginal dans les autres catégories d'entrepreneurs généraux.

L'importance de la sous-traitance varie selon la catégorie d'entrepreneur général. Tandis que les sommes versées aux sous-traitants représentent 38 % de la valeur totale du produit de construction pour l'entrepreneur général en construction résidentielle, elles atteignent 62 % dans le cas des entrepreneurs généraux en construction non résidentielle. C'est toutefois chez les entrepreneurs en travaux de génie que la part de sous-traitance est la plus faible, ne s'élevant qu'à 21,5 %.

L'on constate donc, suite à ces diverses informations, que le groupe d'entrepreneurs généraux est loin d'être homogène.

La catégorie des entrepreneurs spécialisés fait, elle aussi, l'objet d'une publication de Statistique Canada. En nombre, ce groupe d'entrepreneurs représentait, en 1984, 84,5 % du total des entrepreneurs recensés au Québec. Cette proportion est nettement plus élevée que celle observée chez les entrepreneurs enregistrés à la CCQ. Cette divergence provient du fait que les données de la Commission sous-estiment l'importance des entrepreneurs spécialisés puisque nombre d'entre eux n'ont pas de salariés et donc n'apparaissent pas dans nos statistiques.

À l'instar des entrepreneurs généraux, on retrouve la majorité des entrepreneurs spécialisés dans le secteur résidentiel. De plus, la grande majorité des entrepreneurs spécialisés ont des entreprises de petite taille.

Statut juridique

La société incorporée est une entreprise publique formée de un ou plusieurs actionnaires et dont la responsabilité est limitée aux avoirs de la compagnie. C'est la forme d'organisation privilégiée par les entrepreneurs en construction. En effet, en 1986, les entreprises incorporées représentent 69 % du total des employeurs et versent plus de 90 % du total des salaires (Tableau 2-4).

Tableau 2-4

Répartition des entreprises de construction selon le statut juridique, 1986

Statut	Entreprises		Salaires	
	Nombre	%	$ (millions)	%
Propriétaire unique	1 642	11,5	37,1	2,3
Nom collectif	2 629	18,4	76,7	4,8
Société	9 917	69,3	1 439,7	90,8
Co-entreprise	22	0,1	26,2	1,6
Inconnu	99	0,7	5,4	0,3
Total	**14 309**	**100,0**	**1 585,1**	**100,0**

Source: CCQ, mai 1987

(1) La liste des publications est reproduite en Annexe I, section D.

Malgré cette tendance générale, les données de Statistique Canada nous révèlent certaines différences importantes selon la catégorie d'entrepreneurs. On note une proportion élevée de sociétés dans le secteur résidentiel. La taille de l'entreprise semble donc influencer le choix du statut juridique.

Mobilité interrégionale

La dispersion géographique des divers chantiers de construction oblige l'entrepreneur à se déplacer au sein de sa région, mais aussi à l'extérieur de celle-ci. Les données du tableau 2-5 nous indiquent, qu'en 1986, 29 % des employeurs ont été actifs à l'extérieur de leur région.

La catégorie des entrepreneurs généraux demeure celle où la mobilité est le plus grande tandis que certaines catégories d'entrepreneurs spécialisés sont très peu mobiles.

La mobilité des employeurs fluctue de façon importante selon la région du siège social de leur entreprise (Annexe II, tableau 5). La proportion des employeurs ayant oeuvré au Québec, mais à l'extérieur de leur région, n'est que de 24 % et 25 % respectivement dans l'Est du Québec et dans l'Outaouais. Elle atteint toutefois 36 % pour la région de la Côte Nord.

Tableau 2-5

Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre de régions travaillées, 1986

Groupe	Lieu de travail							Nombre d'entreprises
	Leur région exclusivement	Leur région et			Autres régions seulement			
		1 autre	2 autres	3 autres ou +	1 autre	2 autres	3 autres ou +	
Travaux généraux	2 967	936	97	87	167	32	59	4 345
Charpenterie-menuiserie	1 377	376	23	12	62	6	13	1 869
Électricité	1 328	304	18	17	42	6	3	1 718
Excavation	649	212	17	9	41	4	15	947
Tuyauterie	689	229	10	21	35	7	10	1 001
Maçonnerie	641	210	8	4	14	–	5	882
Peinture	583	137	10	4	19	8	8	769
Autres	1 928	554	65	68	–	20	28	2 778
Total	**10 162**	**2 958**	**248**	**222**	**495**	**83**	**141**	**14 309**

Source: CCQ, mai 1987

Les salariés

Le troisième chapitre porte sur la main-d'oeuvre assujettie au décret de l'industrie de la construction du Québec. Il vise à présenter les caractéristiques propres au marché du travail de l'industrie de la construction, tout en traçant un portrait de la main-d'oeuvre qui y évolue. Rappelons qu'aucune autre industrie n'est soumise à autant de facteurs pouvant influencer l'organisation du travail. Nous examinerons tour à tour les principales caractéristiques de cette main-d'oeuvre, les divers indicateurs d'activité, la répartition des salariés selon le statut professionnel, la durée de l'emploi, la mobilité de la main-d'oeuvre ainsi que les salaires et les avantages sociaux.

Les caractéristiques du marché de l'emploi

Les diverses particularités de l'industrie de la construction ont un effet inévitable sur le marché de l'emploi. En fait, cette industrie se distingue sous plusieurs aspects des autres secteurs industriels. Notons premièrement le caractère cyclique de l'activité de construction. Celui-ci handicape sérieusement la permanence des emplois. Il n'est donc guère surprenant de constater un roulement très élevé de la main-d'oeuvre. Deuxièmement, la nature saisonnière des travaux force à l'inactivité une bonne partie de la main-d'oeuvre durant la saison hivernale. Enfin, la contribution du salarié sur un chantier donné ne constitue qu'une étape dans la réalisation d'un projet de construction. Le salarié est donc non seulement appelé à être mobile mais également, il est souvent contraint au chômage interchantier, caractéristiques propres à l'industrie de la construction.

En raison de ces diverses particularités, un régime unique de relations du travail s'est développé. Celui-ci se distingue par l'extension juridique d'une seule convention collective pour l'ensemble de l'industrie de la construction au Québec. La négociation de cette convention collective se fait entre une association patronale unique, l'A.E.C.Q., et cinq associations syndicales soit: la C.S.D., la F.T.Q., le C.P.Q.M.C., la C.S.N. et la S.C.N. La Commission de la construction du Québec (CCQ) est mandatée, entre autres, pour faire respecter cette convention collective.

Les indicateurs d'activité: emploi et heures travaillées

Les heures travaillées par les salariés au cours d'une période donnée sont directement reliées au volume de construction réalisé au cours de cette même période; ils constituent de ce fait, le meilleur indicateur pour évaluer l'activité dans l'industrie. En 1986, les heures travaillées enregistrent une hausse de 3,6 % par rapport à 1985. Cette augmentation aurait pu être supérieure sans les arrêts de travail qu'a connus l'industrie au cours des mois de mai et juin. Ils ont certes eu un effet négatif sur notre indicateur. Toutefois, la situation économique favorable qu'a connue le Québec au cours de l'année 1986 s'est fait particulièrement sentir au niveau de l'emploi dans l'industrie. Pour une troisième année consécutive le nombre de salariés actifs sur les chantiers s'inscrit à la hausse. On enregistre en effet, une croissance de l'emploi de 5,8 % par rapport à 1985. Ceci porte le nombre de salariés à plus de 88 000.

Les secteurs du bâtiment non résidentiel et de la construction de logements sont conjointement responsables de la croissance de l'emploi en 1986. D'une part, les contrats accordés dans le secteur du bâtiment non résidentiel ont crû de 12,5 % en 1985 ce qui s'est traduit en activité sur les chantiers au cours de l'année 1986. D'autre part, les mises en chantier de logements ont atteint un niveau quasi-record en 1986 avec 60 348 unités, niveau qui ne fut dépassé qu'en 1976.

L'emploi, lorsqu'examiné dans sa perspective régionale (Annexe II, tableau 6), nous fait voir d'importantes disparités. On constate que sept régions sur douze seulement enregistrent des augmentations du nombre de leurs salariés actifs. Phénomène nouveau en 1986, la région de la Baie James enregistre une hausse du nombre de salariés. Même s'il demeure peu élevé, ce changement de tendance met fin à sept années de décroissance. C'est toutefois l'Estrie, avec une hausse de près de 23 %, qui a connu l'augmentation la plus significative. Suivent alors les trois régions composant le Grand Montréal. Ceci n'est guère surprenant compte tenu de la vigueur du secteur commercial principalement localisé dans cette région. Ainsi, la région du Nord de Montréal progresse de 11 %, le Sud de Montréal de 10,5 % et la région du Montréal métropolitain de 8,5 %. Outre ces régions, deux autres enregistrent des augmentations du niveau de l'emploi, quoique moins importantes. On note une augmentation de 3,8 % dans la région de Québec et une progression de 2,9 % en Mauricie-Centre du Québec.

On peut parler de stabilisation de l'emploi dans la région du Saguenay-Lac St-Jean où le nombre de salariés actifs ne diminue que de 0,3 %. Cependant, les régions de l'Est du Québec (-6,6 %), du Nord-Ouest québécois (-8,3 %) et de l'Outaouais (-8,4 %) subissent des diminutions importantes. Finalement, la baisse significative de l'activité de construction dans la région de la Côte Nord s'est traduite par une diminution très importante de l'emploi (-15,4 %). Le nombre de salariés actifs en 1986 dans cette région est le plus faible depuis que la CCQ compile des statistiques à cet effet. On y compte encore moins de salariés actifs que lors de la récession de 1982.

Ces résultats n'ont toutefois modifié que très légèrement le taux de représentation de chacune des régions dans le total provincial des salariés actifs, comme en témoigne le tableau 7 de l'annexe II. Notons cependant que la grande région de Montréal s'est accaparée plus de 55 % de la main-d'oeuvre active en 1986. De plus, la part de l'Estrie a atteint un niveau record en 1986 en haussant sa part à 4,5 %. À l'inverse, les régions du Nord-Ouest québécois et de la Côte Nord ont poursuivi leur décroissance ne représentant plus que 1,8 % et 2,0 % respectivement du total des salariés actifs.

Statut professionnel des salariés de la construction

En 1986, 88 010 salariés ont oeuvré sur les chantiers de construction. De ce groupe, on compte 44 142 compagnons et 19 990 apprentis pour un total de 64 132 salariés qualifiés, tandis que 23 878 individus ont oeuvré dans l'industrie à titre de salariés non qualifiés. Notons que cette distinction entre salariés qualifiés et salariés non qualifiés provient de ce que la pratique de certains métiers est réglementée par la *Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre*. Cette Loi définit, entre autres, la juridiction des métiers, les règles de qualification et la rémunération des apprentis[1]. Rappelons qu'à partir de 1987, le Règlement no 3 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles (c.F-5) devient un règlement en vertu de la *Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction* (c.R-20) (Voir le chapitre I).

Le groupe des salariés qualifiés est composé des compagnons et des apprentis. Les premiers détiennent un certificat de qualification ou une attestation d'expérience, tandis que les seconds possèdent un carnet d'apprentissage pour l'un de ces métiers. Quant à la terminologie de salariés non qualifiés, elle regroupe tous les autres salariés qui occupent des emplois particuliers à l'industrie de la construction définis dans le Décret relatif à l'industrie de la construction.

Comme on peut le constater à la lecture du tableau 3-1, le groupe des salariés qualifiés représente 72,9 % de la main-d'oeuvre active. Ce taux est similaire à celui enregistré en 1985. De ce groupe, les compagnons représentent 68,8 % des effectifs alors que les apprentis constituent 31,2 % de ce bassin. Comparativement à 1985, ces taux de représentation ont été modifiés de façon importante. En effet, l'an dernier les compagnons représentaient 74,4 % des salariés qualifiés alors que les apprentis n'accaparaient que 25,6 % de ce groupe. En 1986, le nombre absolu de compagnons a même diminué par rapport à 1985 passant de 44 889 à 44 142, soit une diminution de près de 2 %. Par contre, les apprentis sont passés, pour la même période, de 15 448 à plus de 19 990 soit une hausse de 29,4 %. Ce sont donc les apprentis qui auront profité le plus de la hausse d'activité dans l'industrie, ce qui confirme l'entrée de jeunes travailleurs dans l'industrie en période de haute conjoncture. De fait, la part de ce groupe dans le total des salariés est passée de 18,6 % en 1985 à 22,7 % en 1986. La part des compagnons glisse graduellement depuis 1984 passant de 57,4 % à 53,9 % en 1985, pour se situer à 50,2 % en 1986. Pour leur part, les salariés non qualifiés ont enregistré, somme toute, une croissance relativement faible, soit 4,3 % par rapport à 1985. Ceci a pour effet de faire baisser légèrement leur part dans le total des salariés de 27,5 % en 1985 à 27,1 % en 1986.

(1) Voir Annexe I, section B, paragraphes 6, 7 et 16.

Tableau 3-1

Répartition des salariés actifs selon la région de domicile et le statut professionnel, 1986

Région	Salarié qualifié			Salarié non qualifié	Total	En %
	Compagnons	Apprentis	Total			
(Grand Montréal)[1]	23 892	11 949	35 841	13 198	49 039	55,7
Québec	7 848	2 977	10 825	3 387	14 212	16,1
Autres[2]	12 402	5 064	17 466	7 293	24 759	28,1
Ensemble du Québec	**44 142**	**19 990**	**64 132**	**23 878**	**88 010**	**100,0**
En %	**50,2**	**22,7**	**72,9**	**27,1**	**100,0**	–

1. comprend les régions de Montréal, nord de Montréal et sud de Montréal.

2. comprend l'ensemble de la province sauf les régions de Montréal et Québec.

Source: CCQ, mai 1987.

Tableau 3-2

Répartition des salariés qualifiés selon le métier et le statut professionnel, 1986

Métier	Compagnons	Apprentis	Total	Importance relative
Charpentier-menuisier	12 361	6 364	18 725	29,2 %
Électricien	6 786	2 998	9 784	15,2 %
Tuyauteur	4 958	2 311	7 269	11,3 %
Opérateur équipement lourd	3 185	549	3 734	5,8 %
Peintre	2 175	1 199	3 374	5,3 %
Briqueteur-maçon	2 217	1 190	3 407	5,3 %
Autres métiers	12 460	5 379	17 839	27,8 %
Total	**44 142**	**19 990**	**64 132**	**100,0 %**

Source: CCQ, mai 1987.

Malgré l'entrée importante d'apprentis dans l'industrie, on ne note pratiquement aucune modification dans l'importance relative des principaux métiers. Ainsi, les charpentiers-menuisiers (29,2 %) demeurent les plus importants en termes d'effectifs. Suivent les électriciens (15,2 %), les tuyauteurs (11,3 %), les opérateurs d'équipement lourd (5,8 %), les peintres et les briqueteurs-maçons (5,3 %). Ces six métiers regroupent 72,2 % de l'ensemble des salariés qualifiés. Du côté des salariés non qualifiés, près de 58 % des effectifs oeuvrent à titre de manoeuvres et de manoeuvres spécialisés (Annexe II, tableau 37). Ce résultat ne constitue qu'une très légère baisse (-2 %) par rapport à 1985.

L'âge des salariés

L'âge des salariés est un paramètre important à considérer lorsqu'on analyse la situation de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction. Pour une deuxième année consécutive l'âge moyen des salariés diminue pour se situer maintenant à 38,0 ans. Rappelons-nous qu'il y a à peine deux ans, il se rapprochait des 40 ans. Ainsi, la diminution amorcée en 1985 s'est poursuivie en 1986. Ces résultats sont une conséquence directe de l'entrée massive d'apprentis depuis deux ans suite à l'amélioration de la conjoncture économique québécoise. Ces éléments auront donc permis un renouvellement de la main-d'oeuvre par l'entremise d'une augmentation importante de jeunes travailleurs. De plus, le pourcentage des salariés âgés de moins de 35 ans n'a cessé d'augmenter depuis 1984: de 38 %, il est passé à 40 % en 1985 et est maintenant de 43 %.

Comme on doit s'y attendre, l'âge moyen est différent selon le statut professionnel (voir tableau 38, Annexe II). L'âge moyen des compagnons est de 43,2 ans en 1986 alors qu'il se situait à 42,8 ans en 1985. Du côté des apprentis, l'âge moyen a légèrement augmenté pour se situer à 27,0 ans comparativement à 26,8 ans l'an dernier. Toutefois, les salariés non qualifiés enregistrent une légère diminution de l'âge moyen: de 38,4 ans en 1985, il passe à 37,7 ans en 1986.

Durée du travail

Le marché du travail des salariés de la construction est caractérisé, comme nous l'avons déjà souligné, par l'aspect temporaire d'une grande part des emplois. Le total des heures travaillées par un salarié durant une année est une bonne mesure de ce phénomène.

Le tableau 3-3 nous présente assez clairement l'ampleur de cette situation. En effet, 25,7 % des salariés actifs en 1986 ont oeuvré moins de 500 heures sur les chantiers, alors que seulement 2,3 % ont travaillé 2 000 heures ou plus. On y constate également que le pourcentage de ceux ayant travaillé moins de 500 heures est à peu près stable depuis 1984. Toutefois, avant cette date, et plus spécifiquement lors des périodes de récession, ce taux avait augmenté de façon importante. À titre d'exemple, on peut mentionner que 29 % de la main-d'oeuvre active en 1983 était dans cette situation. Par ailleurs, 22 331 salariés ont oeuvré plus de 1 500 heures en 1986, soit 25,4 % de la main-d'oeuvre active. Rappelons-nous que ce pourcentage n'était que de 19,7 % en 1983 ce qui ne représentait pas plus de 14 568 salariés. Ainsi, l'amélioration de la conjoncture économique signifie non seulement une hausse de l'emploi dans l'industrie de la construction mais également un accroissement significatif de la durée de l'emploi pour la plupart des travailleurs.

La durée de l'emploi varie toutefois selon le statut professionnel de la main-d'oeuvre. On constate en effet que 35,3 % des salariés non qualifiés exécutent moins de 500 heures de travail, tandis que ce pourcentage est de 18,1 % pour les compagnons. À l'inverse, près de 33 % des compagnons travaillent plus de 1 500 heures alors qu'on ne retrouve que 18,6 % des salariés non qualifiés dans cette situation. La répartition des apprentis selon le niveau d'heures travaillées suit d'assez près celle des salariés non qualifiés.

Tableau 3-3

Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le niveau d'heures travaillées dans la construction, 1984-1985-1986

Statut professionnel	Niveau d'heures						Moyenne annuelle des heures
	Moins de 500	500 à 999	1 000 à 1 499	1 500 à 1 999	2 000 ou plus	Total	
Compagnons							
• nombre	7 977	10 083	11 612	13 321	1 149	44 142	1 125
• pourcentage	18,1 %	22,8 %	26,3 %	30,2 %	2,6 %	100,0 %	
Apprentis							
• nombre	6 207	6 248	4 122	3 225	188	19 990	859
• pourcentage	31,0 %	31,2 %	20,6 %	16,1 %	0,9 %	100,0 %	
Autres salariés							
• nombre	8 425	6 182	4 823	3 767	681	23 878	851
• pourcentage	35,3 %	25,9 %	20,2 %	15,8 %	2,8 %	100,0 %	
Total 1986							
• nombre	22 609	22 513	20 557	20 313	2 018	88 010	990
• pourcentage	25,7 %	25,6 %	23,3 %	23,1 %	2,3 %	100,0 %	
Total 1985							
• nombre	20 920	20 696	19 750	19 495	2 363	83 224	1 012
• pourcentage	25,1 %	24,9 %	23,7 %	23,4 %	2,8 %	100,0 %	
Total 1984							
• nombre	19 758	20 417	19 130	15 430	1 694	76 429	970
• pourcentage	25,8 %	26,7 %	25,0 %	20,2 %	2,2 %	100,0 %	

Source: CCQ, mai 1987.

L'examen de la moyenne annuelle des heures travaillées confirme le caractère temporaire de l'emploi dans l'industrie de la construction. Cette dernière se situe en 1986 à 990 heures, soit approximativement six mois de travail à plein temps. Notons toutefois qu'en raison des arrêts de travail au cours de l'année, la moyenne a légèrement diminué par rapport à 1985. Cette diminution est de 2,2 %.

Bien sûr la moyenne des heures varie selon le statut professionnel. En 1986, la moyenne des heures travaillées par les compagnons est de 1 125 tandis que celle des apprentis se situe à 859. Du côté des occupations elle est encore plus faible, soit 851 heures. Comparativement à l'an dernier, seuls les apprentis ont vu leur moyenne augmenter, celle-ci passant de 822 à 859. Chez les compagnons elle chute de 8 heures par salarié tandis que les occupations enregistrent la baisse la plus importante avec une diminution de 51 heures par salarié actif.

Un autre facteur déterminant de la moyenne des heures par salarié est certes le métier exercé (Tableau 18, Annexe II). Ainsi, le métier qui enregistre la plus forte moyenne d'heures travaillées sur une base annuelle est celui des mécaniciens d'ascenseur avec une moyenne de 1 524 heures. À l'opposé, le métier comptant la plus faible moyenne est celui des plâtriers avec 781 heures.

La lecture du tableau 3-4 nous donne une autre indication du caractère temporaire de beaucoup d'emplois dans l'industrie: la répartition des salariés en fonction du nombre de mois de travail en 1986. On y constate notamment que le nombre de salariés ayant été actifs au moins dix mois en 1986 n'est que de 39 % du total des effectifs. Toutefois, ce groupe de salariés se partage plus de 64 % de la masse salariale versée par les entrepreneurs. À l'inverse, un peu plus de 24 % des salariés ont été actifs quatre mois ou moins, ne recueillant cependant que 5,6 % de la masse salariale. Par rapport à 1984 et 1985, on note une légère augmentation du nombre de salariés présents de façon relativement continue au cours de l'année.

Nous avons jusqu'à présent examiné le caractère temporaire de l'emploi dans l'industrie de la construction d'une façon très globale. Afin de mieux cerner ce phénomène, nous allons étudier plus spécifiquement trois facteurs qui, conjugués, expliquent cette caractéristique. Il s'agit du chômage saisonnier, du chômage interchantier et du roulement des travailleurs.

Graphique 3-1

Moyenne des heures travaillées dans l'industrie de la construction, 1977-1986

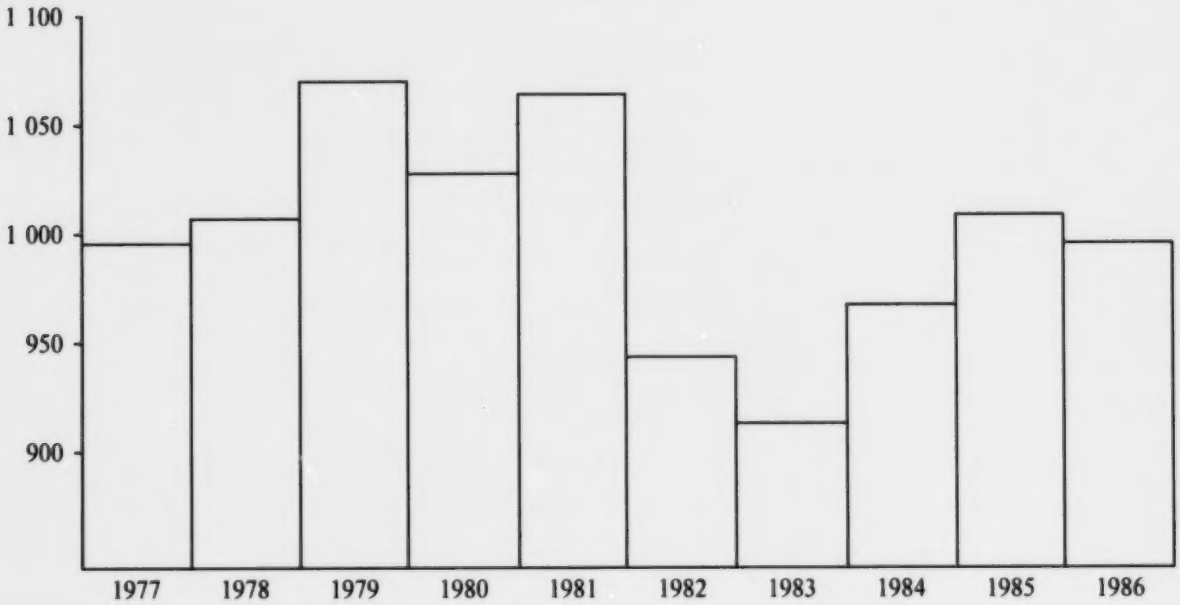

Source: CCQ, mai 1987.

Le chômage saisonnier

L'activité de construction sur les chantiers est indiscutablement affectée par les saisons. On note une concentration des travaux au cours des saisons d'été et d'automne. Comme en témoigne les tableaux 22 et 23, Annexe II, le maximum d'heures travaillées s'est effectué au cours des mois d'août tandis que le mois de janvier a été le moins actif au cours de l'année 1986. En fait, près de 60 % des heures enregistrées le sont au cours des six mois compris entre juin et novembre. Ces résultats sont valables quel que soit le statut professionnel des salariés.

L'écart maximum des heures travaillées entre deux mois de la même année nous apporte une information supplémentaire. Cet indicateur précise que l'effet des saisons affecte davantage les salariés non qualifiés. On explique ce phénomène principalement par le fait qu'on retrouve une représentativité élevée de ce groupe dans le secteur des travaux de génie. Ce secteur qui comprend les routes, ponts, etc., est beaucoup plus vulnérable à l'effet saisonnier que les autres secteur d'activité.

Tableau 3-4

Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail dans l'industrie de la construction, 1986

Nombre de mois	Nombre de salariés	Moyenne des heures travaillées	Moyenne des salaires ($)	Répartition des salariés (%)	Répartition de la masse salariale (%)
1	4 963	55,0	942	5,6	0,3
2	5 232	166,1	2 783	5,9	0,9
3	5 262	306,1	5 102	6,0	1,7
4	5 807	439,1	7 299	6,6	2,7
5	6 502	590,8	9 923	7,4	4,1
6	5 971	701,4	12 057	6,8	4,5
7	6 499	841,7	14 477	7,4	5,9
8	6 644	981,9	17 305	7,5	7,2
9	6 790	1 120,7	20 136	7,7	8,6
10	6 505	1 268,9	23 095	7,4	9,5
11	7 610	1 454,1	27 105	8,6	13,0
12	20 225	1 726,8	32 638	23,0	41,6
Total	**88 010**	**990,6**	**18 036**	**100,0**	**100,0**

Source: CCQ, mai 1987.

L'analyse de cet indicateur de variabilité saisonnière selon la région de domicile des salariés ne fait qu'appuyer la thèse voulant que, plus une région est caractérisée par une grande diversité dans la nature des travaux, moins elle est susceptible de présenter de trop importantes fluctuations saisonnières de l'emploi. À titre d'exemple, la région de la Baie James caractérisée par la présence quasi-exclusive de travaux de génie, subit l'écart saisonnier le plus important, tandis que la région métropolitaine de Montréal compte parmi les régions ayant le plus faible indice en raison de la grande diversité des travaux qu'on y retrouve.

Tableau 3-5

Répartition des heures travaillées selon le mois, 1985-1986 (en millions)

	1985		1986	
Mois	**Heures régulières**	**Heures totales**	**Heures régulières**	**Heures totales**
Janvier	3,4	3,5	4,2	4,4
Février	4,5	4,6	5,2	5,3
Mars	5,7	5,9	6,0	6,3
Avril	5,1	5,3	6,2	6,4
Mai	7,4	7,6	7,3	7,5
Juin	8,5	8,8	6,3	6,5
Juillet	4,8	5,1	5,0	5,2
Août	10,2	10,5	10,9	11,2
Septembre	8,2	8,5	8,7	9,0
Octobre	8,4	8,8	9,2	9,6
Novembre	9,7	10,1	9,8	10,2
Décembre	5,2	5,4	5,3	5,5
Total	**81,2**	**84,2**	**84,2**	**87,2**
En %	96,4	100,0	96,6	100,0

Source: CCQ, mai 1987.

Le roulement des salariés

L'industrie de la construction se caractérise par un phénomène de roulement de la main-d'oeuvre d'une année à l'autre. L'importance du mouvement des salariés y est d'ailleurs supérieure à celle des autres secteurs industriels. On y retrouve donc des taux d'abandons et de nouvelles embauches plus élevés que partout ailleurs (Tableau 3-6).

Le taux d'abandon pour la période spécifique de 1986, se définit comme la proportion des salariés ayant travaillé en 1985 et n'ayant effectué aucune heure en 1986. Ce taux s'élève à 13,7 % en 1986, comparativement à 12,1 % en 1985. Soulignons que le taux d'abandon pour 1986 est l'un des plus faibles de toute la décennie. Le taux d'adhésion se définit, quant à lui, comme étant le pourcentage des nouvelles embauches effectuées au cours de la période. Il s'établit à 19,2 % en 1986 et se compare à celui des années 1976-77.

Tableau 3-6

Mouvement des salariés de la construction, 1977-1986

Année	Taux[1] d'adhésion (%)	Taux[2] d'abandon (%)
1977	19,3	24,8
1978	14,2	24,8
1979	9,1	24,2
1980	10,5	17,9
1981	13,7	15,8
1982	5,8	23,5
1983	13,1	18,6
1984	17,6	14,5
1985	20,3	12,1
1986	19,2	13,7
Nombre d'abandons en 1985	10 117	
Nombre d'adhésions en 1985	16 895	
Salariés actifs en 1985		83 224
Nombre d'abandons en 1986	12 083	
Nombre d'adhésions en 1986	16 909	
Salariés actifs en 1986		88 010

1. le taux d'adhésion, en 1986, est le pourcentage des salariés n'ayant enregistré aucune heure de travail en 1985 et ayant travaillé au moins une heure en 1986.
2. le taux d'abandon, en 1986, est le pourcentage des salariés ayant travaillé en 1985 et n'enregistrant aucune heure en 1986.

Source: CCQ, mai 1987.

Pour la troisième année consécutive, le taux d'adhésion est supérieur au taux d'abandon. Ces résultats sont certes attribuables à la conjoncture économique favorable qu'a connue le Québec. Même si le taux de roulement demeure élevé pour l'industrie québécoise de la construction, on note depuis quelques années une nette tendance à la baisse de ce phénomène.

On comprendra aisément que des taux de roulement relativement élevés affectent la permanence de la main-d'oeuvre. À titre d'exemple, l'examen de la répartition des salariés actifs selon le nombre d'années consécutives de travail dans la construction (Tableau 3-7) nous permet de dégager la conclusion suivante: près de 41 %[3] de tous les salariés ayant oeuvré au sein de l'industrie en 1986 y ont travaillé chaque année depuis au moins dix ans. Ce pourcentage a diminué substantiellement par rapport à 1984 alors qu'il s'établissait à près de 50 %. Il se compare toutefois à celui de 1985. On ne doit cependant pas en conclure que les salariés les plus expérimentés ont été proportionnellement plus nombreux à quitter l'industrie. Cette diminution s'explique par l'entrée massive de nouveaux salariés en 1985 et 1986 par rapport à 1984. En effet, 16 909 salariés en 1986 comptent seulement une année d'expérience, alors que ce nombre était de 13 451 en 1984. En fait, plus de 33 % des salariés actifs en 1986 ont deux ans ou moins d'expérience.

L'examen de cette statistique sur la base du statut professionnel fait ressortir deux éléments. D'une part, si l'on examine les travailleurs peu expérimentés (1 an d'ancienneté), le groupe des salariés qualifiés voit son pourcentage légèrement diminué passant de 17,6 % en 1985 à 16,2 % en 1986 alors qu'il reste stable chez les salariés non qualifiés. D'autre part, les salariés qualifiés semblent bénéficier d'une plus grande stabilité d'emploi que les salariés non qualifiés.

(3) Ces statistiques sous-estiment quelque peu la véritable proportion des travailleurs d'expérience, ceux-ci devant enregistrer au moins une heure chaque année pour figurer dans cette catégorie. Diverses raisons peuvent cependant expliquer l'absence d'un salarié au cours d'une année sans qu'il soit possible de qualifier cette absence de véritable départ (travail à l'extérieur de la province, maladie ou accident de travail, etc...)

Tableau 3-7

Répartition des salariés actifs en 1986, selon le nombre d'années consécutives de travail dans la construction depuis 1971

Nombre d'années consécutives d'expérience*	Salariés qualifiés		Salariés non qualifiés		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1	10 397	16,2	6 512	27,3	16 909	19,2
2	9 085	14,2	3 398	14,2	12 483	14,2
3	5 770	9,0	1 959	8,2	7 729	8,8
4	3 338	5,2	1 164	4,9	4 502	5,1
5	1 249	1,9	387	1,6	1 636	1,8
6	2 228	3,5	709	3,0	2 937	3,3
7	1 645	2,6	601	2,5	2 246	2,5
8	1 280	2,0	478	2,0	1 758	2,0
9	1 359	2,1	660	2,8	2 019	2,3
10	1 919	3,0	893	3,7	2 812	3,2
11	1 898	2,9	716	3,0	2 614	3,0
12	1 880	2,9	774	3,2	2 654	3,0
13	2 105	3,3	760	3,2	2 865	3,2
14	1 925	3,0	664	2,8	2 589	2,9
15	18 054	28,1	4 203	17,6	22 257	25,3
Total	**64 132**	**100,0**	**23 878**	**100,0**	**88 010**	**100,0**

* le salarié ayant travaillé seulement en 1986 se voit accorder un (1) an d'expérience, celui ayant travaillé seulement en 1985 et 1986 se voit accorder deux (2) ans d'expérience, ainsi de suite.

Source: CCQ, mai 1987.

Tableau 3-8

Répartition des abandons en 1986 selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel en 1985

Statut	Niveau d'heures travaillées en 1985					
	Moins de 500	500 à 999	1 000 à 1 499	1 500 à 1 999	2 000 ou plus	Total
Compagnons	3 217	1 438	695	218	12	5 580
Apprentis	1 221	387	143	44	*	1 796
Autres salariés	3 347	916	332	99	13	4 707
Total	**7 785**	**2 741**	**1 170**	**361**	**26**	**12 083**
En %	**64,4**	**22,7**	**9,7**	**3,0**	**0,2**	**100,0**

* ce chiffre n'est pas disponible à cause du nombre trop faible des effectifs.

Source: CCQ, mai 1987.

En effet, 43,2 % des salariés qualifiés ont oeuvré pendant plus de dix années consécutives dans l'industrie alors que pour les salariés non qualifiés cette proportion n'est que de 33,5 %. En réalité, si le statut de salarié non qualifié constitue parfois une porte d'entrée dans l'industrie, il semble moins un gage de sécurité d'emploi.

De façon plus spécifique, lorsqu'on analyse la répartition des abandons en 1986 selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel en 1985, on constate qu'ils proviennent dans une proportion fort majoritaire des salariés n'ayant pas oeuvré sur une base permanente en 1985. En effet, les statistiques nous démontrent que plus de 64 % des

abandons en 1986 se retrouvent chez les salariés ayant travaillé moins de 500 heures dans l'industrie en 1985. À l'inverse, ce pourcentage n'est que de 0,2 % pour les salariés ayant enregistré 2 000 heures ou plus. Ainsi on peut établir une corrélation évidente entre le taux d'abandon et le niveau d'heures travaillées par les salariés au cours de l'année précédente. Cette constatation est valable peu importe le statut professionnel des salariés.

Le tableau 3-9, de son côté, nous trace le portrait des nouveaux salariés de la construction en 1986. Ce tableau nous indique que la majorité des nouveaux arrivants dans l'industrie ont travaillé moins de 500 heures en 1986: seulement 2 % de ces salariés ont oeuvré de façon «régulière» dans l'industrie. Ce portrait n'est guère différent de celui tracé en 1985 alors que 60 % des nouveaux travailleurs de l'industrie avaient oeuvré moins de 500 heures sur les chantiers et seulement 2 % de ceux-ci travaillaient plus de 1 500 heures.

Une des conséquences directes engendrée par un taux de roulement élevé de la main-d'oeuvre est la diminution sensible de la moyenne des heures travaillées par l'ensemble des salariés actifs. Comme nous avons pu le voir, la majeure partie de ceux qui quittent ou qui adhèrent à l'industrie au cours d'une année donnée, ne travaille que quelques mois.

Une constatation que l'on peut faire est que, plus l'activité économique, et donc l'activité de construction sur les chantiers, est forte moins les salariés déjà qualifiés envisagent de reprendre l'apprentissage dans un autre métier. À l'opposé, plus la situation conjoncturelle est difficile plus les salariés sont prêts à changer de métier dans le but de se trouver de l'emploi dans des métiers plus en demande, même s'ils doivent pour cela modifier leur statut.

Tableau 3-9

Répartition des nouveaux salariés de la construction en 1986 (adhésions) selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel

Statut	Niveau d'heures travaillées en 1986					
	Moins de 500	500 à 999	1 000 à 1 499	1 500 à 1 999	2 000 ou plus	Total
Compagnons	2 025	1 131	390	77	8	3 631
Apprentis	3 421	2 551	620	170	4	6 766
Autres salariés	4 458	1 549	415	81	9	6 512
Total des salariés	**9 904**	**5 231**	**1 425**	**328**	**21**	**16 909**
En %	**58,6**	**30,9**	**8,4**	**1,9**	**0,1**	**100,0**

Source: CCQ, mai 1987.

Le chômage interchantier

Comme nous l'avons précédemment remarqué, l'industrie de la construction est affligée d'un type de chômage qui lui est propre: le chômage interchantier ou intermittent. Celui-ci vient donc s'ajouter au chômage cyclique et saisonnier. Pour un salarié, le fait de travailler 2 ou 10 mois ne signifie pas nécessairement avoir gardé un emploi de cette durée. Le salarié, au même titre que l'entrepreneur, est dans l'obligation de se déplacer d'un chantier à l'autre, s'il veut s'assurer du travail au sein de l'industrie. Lorsqu'un chantier ne requiert plus ses services, le salarié doit se mettre à la recherche d'un nouveau chantier à un stade de réalisation qui nécessite l'utilisation de ses qualifications.

Un bon indicateur du chômage interchantier est la répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction. Notons cependant que cet indicateur sous-estime l'ampleur du phénomène, dans la mesure où une période de chômage minimale d'un mois doit être enregistrée. Une apparition se définit comme étant une période continue au cours de laquelle le salarié a travaillé au moins une heure à tous les mois composant cette période. L'analyse du tableau 3-10 nous suggère, qu'en 1986, près de 28 % des salariés actifs ont enregistré plus d'une apparition. Ce pourcentage équivaut à celui de l'année dernière.

Le pourcentage de salariés enregistrant plus d'une apparition varie quelque peu selon le statut professionnel (Annexe II, tableaux 30, 31 et 32). Ainsi, les salariés non qualifiés semblent être légèrement moins touchés par ce type de chômage: seulement 24 % d'entre eux compte plus d'une apparition. Les apprentis suivent avec 27 % et les compagnons sont les plus touchés (29 %). Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce résultat. Tout d'abord, le chômage saisonnier, plus important pour les salariés non qualifiés, vient réduire l'étalement de la période de travail et donc la probabilité de plus d'une apparition. Il semble également que les travailleurs non qualifiés recherchent plus souvent que les salariés qualifiés, un emploi à l'extérieur de l'industrie de la construction au moment où se termine leur période d'emploi sur un chantier. Ceci nous est démontré par des niveaux élevés d'abandon pour cette catégorie de salariés. Finalement, la nature même des travaux exécutés par les salariés non qualifiés leur permettrait davantage d'oeuvrer sur toute la période d'exécution d'un chantier. À titre d'exemple, un électricien n'est présent sur un chantier donné que lorsque des travaux d'électricité sont requis. À l'inverse le manoeuvre risque davantage d'être présent et de participer à toutes les étapes d'un chantier, du coffrage à la finition.

Tableau 3-10

Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1986

Nombre de mois	Nombre de salariés	Salariés selon le nombre d'apparitions*			
		1	2	3	4 ou +
1	4 963	4 963	–	–	–
2	5 232	4 392	840	–	–
3	5 262	4 006	1 099	157	–
4	5 807	4 032	1 477	271	27
5	6 502	4 449	1 613	381	59
6	5 971	3 416	1 998	485	72
7	6 499	3 833	2 063	508	95
8	6 644	3 712	2 232	620	80
9	6 790	3 668	2 382	681	59
10	6 505	3 148	2 857	500	–
11	7 610	3 851	3 759	–	–
12	20 225	20 225	–	–	–
Total	**88 010**	**63 695**	**20 320**	**3 603**	**392**

* tout salarié qui a travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source: CCQ, mai 1987.

Mobilité de la main-d'oeuvre

Compte tenu des particularités de l'industrie de la construction, le salarié qui y oeuvre se doit d'être mobile, que ce soit d'un chantier à l'autre, comme nous l'avons vu précédemment, ou d'un employeur à l'autre et même d'une région à l'autre, afin de s'assurer une certaine forme de permanence au sein de l'industrie.

Mobilité interemployeur

Comme le laissait supposer notre analyse du chômage interchantier, il arrive fréquemment, qu'une fois son travail terminé sur un chantier, le salarié doive se trouver un nouvel emploi auprès d'un autre employeur. Le nombre de salariés actifs ayant travaillé pour plus d'un employeur en 1986 s'élève à 29 155 ce qui représente plus de 33 % de l'ensemble de la main-d'oeuvre (Annexe II, tableau 36).

La répartition de la mobilité interemployeur des salariés varie toutefois selon le statut professionnel. En effet, ce sont les salariés qualifiés, soit les compagnons et les apprentis, qui comptent le plus fort pourcentage de salariés ayant oeuvré pour plus d'un employeur (35 %). Ce pourcentage s'élève à 28 % chez les salariés non qualifiés. Lorsqu'on fait la distinction selon le niveau d'heures travaillées, on constate que près de 37 % des salariés ayant travaillé plus de 500 heures ont enregistré celles-ci chez plus d'un employeur.

Mobilité géographique

Malgré la mobilité élevée des salariés de l'industrie, plus de 54 % d'entre eux ne travaillent que dans leur propre région de domicile. Inversement seulement 19 % oeuvrent exclusivement dans une autre région que celle où ils ont élu domicile.

Toutefois, la mobilité géographique varie selon le statut professionnel du salarié. Ainsi ce sont les apprentis qui travaillent le plus dans leur région de domicile exclusivement, soit 57 %. Les compagnons et les salariés non qualifiés enregistrent la même proportion de salariés ne travaillant qu'exclusivement dans leur région de domicile, soit 53 %. La part importante des salariés non qualifiés dont le lieu de travail se situe uniquement à l'extérieur de leur région (22 %) peut s'expliquer par leur présence dans le secteur des travaux de génie. En effet, la mobilité des salariés est très reliée aux métiers exercés (Annexe II, tableau 34). Les métiers généralement associés aux secteurs des grands travaux industriels et de génie se voient contraints à une plus grande mobilité; ces types de travaux sont généralement situés assez loin des grands centres urbains. À l'opposé, le secteur résidentiel, de par sa structure et sa localisation, recrute localement sa main-d'oeuvre, ce qui réduit inévitablement les mouvements interrégionaux des salariés oeuvrant prioritairement dans ce secteur.

La mobilité géographique semble, de plus, avoir des effets significatifs sur le niveau de salaire annuel moyen. On constate à la lumière du tableau 3-11, que les salariés ne travaillant que dans leur région de domicile reçoivent un salaire annuel moyen plus faible que ceux qui travaillent également à l'extérieur de leur région de domicile. Cette constatation est valable quel que soit le statut professionnel des salariés. Au total, le salaire annuel moyen des salariés qui oeuvrent exclusivement sur des chantiers dans leur région de domicile est plus faible de 17 % comparativement à celui des salariés travaillant également dans d'autres régions.

Le tableau 35 de l'Annexe II, nous apporte des précisions quant au nombre d'heures travaillées par les salariés selon les régions de domicile et de travail pour 1986. Ce tableau nous donne un portrait exhaustif des mouvements interrégionaux de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction. Il nous révèle, entre autres, que l'ensemble des régions, à l'exception de la Baie James, recrute la très forte majorité de leur main-d'oeuvre sur leur propre territoire. On y constate cependant que la région de Montréal métropolitain comble une partie importante de ses besoins en main-d'oeuvre grâce à des salariés provenant des régions du nord et du sud de Montréal. En effet, l'apport cumulé des salariés de ces deux régions représente plus de 26 % de l'activité enregistrée dans la région métropolitaine de Montréal.

Salaires

La masse salariale[1] versée aux salariés de la construction assujettis au décret totalise 1 587 millions $ en 1986. Comparativement à l'ensemble des salaires versés aux travailleurs en 1985, la masse salariale de cette année est en hausse de près de 3,5 %. Trois facteurs expliquent cet accroissement: la majoration de 3 % des taux de salaire au 1er septembre 1986 et l'augmentation du nombre de salariés actifs et des heures travaillées. Le taux horaire moyen[2] s'établit en 1986 à 18,20 $, tout comme en 1985.

Le salaire annuel moyen a, quant à lui, diminué de 2 % en 1986 pour s'établir à 18 036 $. Cette situation est due à la répartition des heures travaillées selon le statut professionnel et à la baisse de la moyenne des heures. En fait, l'entrée massive des apprentis en 1986 explique la diminution observée. En effet, le tableau 3-12 nous indique que 13 783 apprentis ont travaillé plus de 500 heures en 1986 ce qui représente une hausse de 34,5 % par rapport à 1985. La diminution de 2 % du nombre de compagnons ayant effectué le même niveau d'heures vient ajouter à la baisse du salaire global moyen. Quant aux salariés ayant travaillé moins de 500 heures en 1986, si le nombre de compagnons varient peu par rapport à 1985, les apprentis augmentent de 19 %. Chez les salariés non qualifiés, la hausse est de 9 % pour cette tranche d'heures.

Compte tenu de ces importantes modifications dans la répartition des salariés actifs en 1986, il n'est guère surprenant d'enregistrer certains changements dans la répartition des salaires moyens. Pour les compagnons, le salaire moyen s'élève à 22 561 $ soit une légère hausse par rapport à l'année dernière. Chez les apprentis, le salaire moyen passe de

Tableau 3-11

Répartition des salariés actifs et salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le lieu de travail, 1986

Statut	Nombre de salariés			Salaire annuel moyen ($)		
	Lieu de travail			Lieu de travail		
	Région de domicile exclusivement	Région de domicile et autres	Autres régions seulement	Région de domicile exclusivement	Région de domicile et autres	Autres régions seulement
Compagnons	23 208	12 767	8 167	21 640	24 242	22 553
Apprentis	11 288	5 122	3 580	11 346	14 012	11 635
Autres salariés	12 773	5 790	5 315	13 599	18 163	13 378
Total	**47 269**	**23 679**	**17 062**	**17 009**	**20 543**	**17 404**

Source: CCQ, mai 1987.

(1) La masse salariale correspond à l'ensemble des salaires versés aux salariés de la construction incluant les indemnités de congés et les différentes primes prévues au décret, à l'exception des frais de déplacement; toutes les autres sources de revenu tels les avantages sociaux, les prestations d'assurance-chômage ou les gains hors construction sont exclues du calcul de la masse salariale présentée dans ce document.

(2) Ce taux horaire moyen comprend les primes et les vacances.

Tableau 3-12

Répartition des salariés actifs et du salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le nombre d'heures travaillées dans la construction, 1986

Heures travaillées	Nombre de salariés				Salaire annuel moyen ($)			
	Compagnons	Apprentis	Autres salariés	Total	Compagnons	Apprentis	Autres salariés	Total
Moins de 100 heures	1 835	1 306	2 699	5 840	940	609	660	736
100 à 199 heures	1 504	1 129	1 621	4 254	2 905	1 993	2 289	2 428
200 à 299 heures	1 382	1 171	1 358	3 911	4 989	3 257	3 916	4 098
300 à 399 heures	1 556	1 312	1 365	4 233	6 901	4 567	5 674	5 782
400 à 499 heures	1 700	1 289	1 382	4 371	8 955	5 907	7 241	7 514
Total:								
moins de 500 heures	7 977	6 207	8 425	22 609	4 883	3 297	3 390	3 891
500 à 999 heures	10 083	6 248	6 182	22 513	14 895	9 838	12 235	12 761
1 000 à 1 499 heures	11 612	4 122	4 823	20 557	24 721	17 469	21 234	22 449
1 500 à 1 999 heures	13 321	3 225	3 767	20 313	34 901	25 118	30 812	32 589
2 000 heures et plus	1 149	188	681	2 018	47 673	34 819	40 085	43 915
Total:								
plus de 500 heures	36 165	13 783	15 453	65 401	26 461	16 036	20 799	22 926
Total:	**44 142**	**19 990**	**23 878**	**88 010**	**22 561**	**12 081**	**14 657**	**18 036**

Source: CCQ, mai 1987.

11 796 $ en 1985 à 12 081 $ en 1986. En effet, 40 % de plus d'apprentis ont effectué plus de 1 000 heures dans l'industrie en 1986 par rapport à 1985. L'augmentation non proportionnelle des salaires est essentiellement due à l'entrée massive d'apprentis de première année en 1986. Quant aux salariés non qualifiés leur salaire enregistre une diminution de 4 %.

Relativement aux résultats que nous venons de présenter, il nous apparaît important d'apporter certaines précisions. Tout d'abord, il est ici question de salaire annuel moyen, soit d'une statistique qui a pour effet d'aplanir les écarts entre les individus. De plus, dans l'industrie, deux facteurs contribuent à générer des variations de salaires entre les travailleurs de la construction. En premier lieu, les taux de salaire sont fixés par le décret et varient selon le métier exercé et le statut du salarié. Du fait que les compagnons exercent un métier qualifié, leur taux de salaire est plus élevé que celui des apprentis ou des salariés non qualifiés. De même, les travailleurs non qualifiés ont, règle générale, un salaire horaire supérieur à celui des apprentis compte tenu que ces derniers poursuivent l'apprentissage du métier de leur choix: ils sont donc en période de formation. Les moyennes de salaires, observées au tableau 3-12, reflètent bien ces différences.

Finalement, le nombre d'heures travaillées constitue un facteur déterminant du salaire gagné. On constate que les écarts de salaires selon le nombre d'heures travaillées sont encore plus révélateurs de la faiblesse de la moyenne comme mesure représentative. Par exemple, 48 % de la main-d'oeuvre active en 1986 a réalisé entre 1 000 et 2 000 heures de travail sur les chantiers pour un salaire annuel moyen de 28 300 $ alors que celui-ci est de 8 300 $ pour plus de 50 % des salariés ayant travaillé entre 1 et 1 000 heures. Donc, pour obtenir un reflet fidèle des salaires reçus par les travailleurs du secteur de la construction assujettis au décret, il faut nécessairement tenir compte du nombre d'heures travaillées par ceux-ci.

L'examen de la distribution du salaire annuel moyen selon l'âge des salariés (Tableau 3-13) nous suggère que le niveau salarial progresse jusqu'à l'âge de 50 ans alors qu'il décroît systématiquement par la suite et ce, pour l'ensemble des salariés. Cette progression se retrouve chez les salariés non qualifiés: elle se poursuit toutefois jusqu'à l'âge de 54 ans. Cependant la situation est différente pour les

Tableau 3-13
Salaire annuel moyen des salariés actifs dans la construction selon l'âge et le statut professionnel, 1986

	Salaire annuel moyen ($)				Nombre de salariés	
Âge	Compagnons	Apprentis	Autres	Total	Effectif	%
Moins de 20 ans	*	7 941	5 413	7 131	2 437	2,8
20 – 24 ans	22 821	12 029	8 392	11 551	9 982	11,3
25 – 29 ans	23 870	12 977	11 768	15 553	12 287	14,0
30 – 34 ans	23 032	12 720	14 180	18 007	12 895	14,6
35 – 39 ans	23 300	11 973	15 997	20 031	12 360	14,0
40 – 44 ans	23 713	12 626	17 967	21 445	11 000	12,5
45 – 49 ans	23 241	12 675	18 065	21 498	9 604	10,9
50 – 54 ans	22 554	12 202	18 079	21 177	8 240	9,4
55 – 59 ans	20 421	9 131	17 403	19 588	6 236	7,1
60 – 64 ans	15 980	10 059	14 364	15 538	2 690	3,0
65 ou plus	10 943	–	9 338	10 644	279	0,3
Total	**22 561**	**12 080**	**14 656**	**18 036**	**88 010**	**100,0**

* La moyenne n'est pas représentative à cause du nombre trop faible des effectifs.

Source: CCQ, mai 1987.

compagnons et les apprentis. Leur niveau du salaire annuel moyen suit une distribution beaucoup moins continue. En effet, chez les apprentis, le salaire maximum est atteint entre 25 et 29 ans mais oscille de la baisse à la hausse par tranche de 10 ans. Les compagnons, atteignent leur maximum salarial entre 40 et 44 ans. Pour les compagnons âgés de plus de 45 ans, le salaire moyen décroît régulièrement.

Les modifications enregistrées cette année au niveau de la répartition des effectifs selon l'âge viennent affecter légèrement la distribution du salaire moyen. En effet, la tranche des salariés âgés de moins de 30 ans est passée de 25,5 % du total des effectifs de 1985 à plus de 28 % en 1986. L'entrée relativement importante de jeunes salariés fait en sorte que les groupes d'apprentis entre 20 et 30 ans voient leur salaire annuel moyen diminuer légèrement en 1986.

La répartition du salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le métier exercé nous donne une information supplémentaire intéressante. Le groupe de salariés dont le salaire moyen est le plus élevé est constitué des compagnons mécaniciens d'ascenseur, lequel s'est vu attribuer une rémunération annuelle moyenne de plus de 37 500 $. Le deuxième groupe le mieux rémunéré en moyenne est celui des monteurs de ligne d'énergie et de distribution avec plus de 33 000 $ annuellement. Soulignons que cette occupation ne fait pas partie des métiers qualifiés. Les apprentis mécaniciens d'ascenseur sont les apprentis les mieux rémunérés avec un salaire moyen de plus de 21 000 $. Enfin, le métier de ferrailleur est le métier qualifié ayant le plus faible salaire moyen; il se situe à 17 000 $ pour les compagnons et à 6 925 $ pour les apprentis.

Trois explications sont à la base de ces variations entre les métiers. Premièrement, chaque métier est payé selon un taux de salaire horaire spécifié (Annexe II, tableau 39). Deuxièmement, les apprentis sont rémunérés selon un pourcentage du taux de salaire des compagnons exerçant le même métier. Ces pourcentages sont donnés dans le *Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* (c.F-5, r.3). Ils varient selon la période d'apprentissage et se situent à l'intérieur d'une fourchette de 50 à 85 % du taux de salaire du compagnon. Finalement, le salaire moyen d'un métier particulier est fonction du nombre d'heures travaillées par les salariés dudit métier.

En résumé, l'entrée importante de nouveaux salariés en 1986 a eu comme effet de faire chuter la moyenne des heures travaillées de 2 %. Cet impact s'est fait sentir sur la rémunération annuelle moyenne.

Avantages sociaux

Les salariés de l'industrie québécoise de la construction bénéficient d'un régime universel et obligatoire d'avantages sociaux mis sur pied pour contrer les problèmes inhérents à la forte mobilité géographique et interemployeur des salariés. En effet, la *Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction* prévoit un décret devant contenir, entre autres, des dispositions relatives à des régimes complémentaires d'avantages sociaux. De façon concrète, ceux-ci se présentent sous trois formes: un régime d'assurance collective, un régime supplémentaire de rentes et, finalement, un certain nombre de congés annuels. Depuis 1975, la Commission de la construction du Québec a pour mandat d'administrer l'ensemble de ces avantages sociaux.

Pour l'année 1986, la CCQ a recueilli en cotisations et contributions, soit respectivement les argents versés par les salariés et les employeurs au régime d'avantages sociaux, une somme globale de 104 millions $. Ceci correspond à une augmentation de près de 21 % par rapport à 1985.

Congés annuels et jours fériés chômés

Comme par le passé, les congés annuels obligatoires se répartissent sur deux périodes[1]; une première durant l'été comprenant les deux dernières semaines civiles complètes du mois de juillet et une deuxième période englobant la fête de Noël et le 1er janvier. Les jours fériés chômés sont au nombre de sept.

Tableau 3-14

Montant et nombre de chèques émis pour les congés annuels en 1985 et 1986

Période	1985	1986
Juillet		
Nombre de chèques	77 475	85 412
Montant ($)	103 901 495	111 001 464
Décembre		
Nombre de chèques	55 463	64 616
Montant ($)	32 755 418	39 009 451
Total		
Nombre de chèques	**132 938**	**150 028**
Montant ($)	**136 656 913**	**150 010 915**

Source: CCQ, mai 1987.

(1) Tous les groupes de salariés qui ne sont pas soumis à ce règlement sont spécifiés à la section XX du décret de la construction (c.R-20, r. 5).

Les montants alloués pour les congés annuels obligatoires et les jours fériés chômés correspondent à un pourcentage du salaire gagné par le salarié. Ainsi, à la fin de chaque semaine, l'employeur doit créditer à chacun de ses salariés un montant égal à 10 % du salaire, soit 6 % pour les indemnités de vacances et 4 % pour les indemnités de jours fériés chômés. Les montants sont recueillis et administrés par la CCQ qui les remet aux travailleurs lors des périodes de congés. Tel qu'indiqué au tableau 3-14, les montants remis aux travailleurs en 1986 totalisent près de 150 millions $ comparativement à 137 millions $ pour l'année 1985.

Régime d'assurance collective

Les salariés de l'industrie de la construction peuvent bénéficier de trois régimes d'assurance: un régime d'assurance-vie, d'assurance-salaire et d'assurance-maladie. Pour qu'un salarié de l'industrie soit couvert par ces régimes, il doit remplir certains critères d'admissibilité reliés à une durée de travail minimale dans une période de temps prédéterminée. Le coût de ces trois régimes est à la charge de l'employeur. Toutefois, le travailleur qui n'a pas accumulé un nombre d'heures suffisant pour être assuré, peut le devenir en versant une cotisation dite volontaire ou supplémentaire. De plus, depuis 1980, les électriciens se sont dotés d'un régime d'assurance supplémentaire.

Jusqu'au 1er juillet 1985, l'employeur déboursait pour chaque salarié une contribution de 0,245 $ par heure travaillée. À cette date la contribution de l'employeur était passée à 0,33 $ par heure travaillée. Cette modification a été apportée à titre de mesure corrective pour combler le déficit actuariel de 1984 de l'ordre de 7 millions $. En effet, le Comité mixte de l'industrie de la construction, en vue de rétablir la solvabilité du régime, avait choisi comme solution de transférer 0,085 $ l'heure travaillée des contributions de l'employeur du régime de retraite aux régimes d'assurance. Ces mesures ont eu pour résultat de faire diminuer considérablement le déficit actuariel. Ainsi, au 1er septembre 1986, les contributions de l'employeur ont diminué pour s'établir à 0,30 $. En date du 31 décembre 1986, le déficit d'assurance s'était complètement résorbé.

En 1986, le montant total des contributions d'employeurs et des cotisations volontaires versé aux régimes d'assurance s'élèvent à 31,3 millions $. Lorsqu'on ajoute à cela les revenus de placements et les contributions des employeurs aux régimes d'assurance supplémentaire, le montant passe à 35,5 millions $.

Enfin, l'examen du montant des réclamations pour les divers types d'assurance (Tableau 3-15) nous laisse voir une augmentation de plus de 19 % du montant des prestations en 1986. Celle-ci est due à l'augmentation des réclamations en assurance-vie (38 %) et en assurance-maladie où le nombre de réclamants a crû de 10 %. Le régime d'assurance-salaire de longue durée tend vers une plus grande maturité et ce, depuis 1983. Le montant des indemnités mensuelles a augmenté de 17 % en 1986 comparativement à 1985 alors qu'il avait crû de 30 %.

Régime supplémentaire de rentes

Le coût du régime supplémentaire de rentes est assumé tant par les employeurs que par les salariés. Le taux de contribution par heure travaillée est passé à 0,50 $, tant pour les employés que pour les employeurs, le 1er septembre 1986. Les électriciens et les peintres jouissent, depuis 1980 et 1982 respectivement, d'un régime complémentaire de retraite en plus du régime de base.

Les fonds du compte général, qui reçoit les contributions et les cotisations au régime de base, s'élèvent à 1 214 millions $ au 31 décembre 1986. Les cotisations supplémentaires des électriciens et des peintres sont déposées au compte complémentaire dont l'actif s'élève à 66 millions $ à la fin de 1986. Quant aux fonds du compte des retraités, ils totalisent 501 millions $ en 1986.

Le nombre de prestataires de rentes mensuelles a augmenté de près de 11 % en 1986 par rapport à 1985. Le montant des prestations mensuelles a, quant à lui, légèrement diminué. Cette diminution est attribuable essentiellement au nombre important de rentes majorées-réduites arrivant au point de réduction. Si le montant des prestations forfaitaires est resté équivalent en 1986 par rapport à 1985, on enregistre proportionnellement moins de départs en 1986 en raison de la conjoncture favorable des activités de construction. Signalons en terminant que l'actif de la caisse de retraite est de 1,78 milliards $ au 31 décembre de 1986.

Tableau 3-15

Montant des réclamations pour les divers types d'assurance en 1985 et 1986 (régime de base)

Type	1985	1986
Assurance-vie ($)	3 174 500	4 392 000
Assurance-maladie ($)	10 374 400	12 158 300
Assurance-salaire		
Indemnités hebdomadaires ($)	5 141 800	5 772 000
Indemnités mensuelles ($)	3 074 600	3 614 100
Total	**21 765 300**	**25 936 400**

Source: CCQ, mai 1987.

Tableau 3-16

Montant et nombre de réclamations relatifs au régime supplémentaire de rentes 1985 et 1986 (régime de base)

Type	1985 Nombre	1985 Montant (millions $)	1986 Nombre	1986 Montant (millions $)
Prestations mensuelles de rentes	23 406	72,4	25 980	71,1
Montants forfaitaires	14 504	10,8	11 444	10,6

Source: CCQ, mai 1987.

Annexes

Annexe 1

Sources et définitions

A- Le recensement permanent des salariés et des employeurs est alimenté par trois sources principales:

1. les registres de la Commission de la construction du Québec sur l'identification des salariés et des employeurs de la construction;
2. les rapports mensuels des employeurs à la Commission;
3. les dossiers des ministères du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu pour les salariés dont le métier est couvert par le Règlement numéro 1 édicté en application de la *Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre.*

B- Définition des principaux termes employés:

1. Construction

Nous nous en tenons à la définition donnée à l'article 1 de la *Loi des relations du travail dans l'industrie de la construction** et des règlements qui en découlent, c'est-à-dire:

«les travaux de fondation, d'érection, d'entretien, de rénovation, de réparation, de modification et de démolition de bâtiments, et d'ouvrage de génie civil, exécutés sur les lieux mêmes du chantier et à pied d'oeuvre, y compris les travaux préalables d'aménagement du sol».

«En outre, le mot «construction» comprend l'installation, la réparation et l'entretien de machinerie et d'équipement, le travail exécuté en partie sur les lieux mêmes du chantier et en partie en atelier, le déménagement de bâtiments, les déplacements des salariés, le dragage, le gazonnement, la coupe et l'émondage des arbres et arbustes ainsi que l'aménagement de terrains de golf, mais uniquement dans les cas déterminés par règlement».

Toutefois, la construction ne comprend pas:

«1. (les) exploitations agricoles;

2. (les) travaux d'entretien et de réparation exécutés par des salariés permanents embauchés directement par un employeur autre qu'un employeur professionnel;
3. (les) travaux de construction de canalisation d'eau, d'égouts, de pavages et de trottoirs et autres travaux du même genre exécutés par les salariés des communautés urbaines ou régionales et des corporations municipales;
4. (les) travaux de construction qui se rattachent directement à l'exploration ou à l'exploitation d'une mine et qui sont exécutés par les salariés des entreprises minières;
5. (les) travaux de construction qui se rattachent directement à l'exploitation de la forêt qui sont exécutés par les salariés des entreprises d'exploitation forestière;
6. (les) travaux de construction de lignes de transport de force exécutés par les salariés de la Commission hydro-électrique du Québec;
7. (les) travaux de pose ou de montage du verre plat;
8. (les) travaux d'entretien, de rénovation, de réparation et de modification exécutés par des salariés permanents embauchés directement par les commissions scolaires, les collèges et les établissements publics visés dans la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;
9. (les) travaux de montage, de réparation et d'entretien de machinerie de bâtiments ainsi que l'installation, le montage, la réparation et l'entretien de machinerie de production à moins qu'ils ne soient effectués par des salariés de la construction à l'emploi d'employeurs professionnels.»

De plus, la *Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction* n'assujettit pas l'artisan qui exécute des travaux de construction aux fins personnelles autres que commerciales et industrielles d'une personne physique; il en est de même de la construction en usine et des travaux exécutés par les Indiens sur leurs réserves.

---

* L.R.Q., c. R-20, Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

2. Salarié

«Tout apprenti, manoeuvre, ouvrier non spécialisé, ouvrier qualifié, compagnon ou commis, qui travaille pour un employeur et qui a droit à un salaire[1]».

3. Artisan

«Une personne physique faisant affaires pour son propre compte, qui exécute elle-même, pour autrui et sans l'aide de salariés, des travaux de construction[1]».

4. Employeur

«Quiconque, y compris le gouvernement du Québec, fait exécuter un travail par un salarié[1]».

5. Rapport mensuel

Tout employeur régi par la *Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction* et par tout règlement et décret qui en découlent doit s'enregistrer à l'Office de la construction du Québec et produire mensuellement un rapport de ses activités[2].

6. L'apprenti

Tout salarié en cours d'apprentissage dans l'un des 23 métiers réglementés par la *Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre*[3]. L'apprentissage d'un de ces métiers est obligatoire pour celui qui veut le pratiquer et qui ne détient pas le certificat de qualification du métier ou l'équivalent. La loi[4] définit, entre autres, les modes d'admission des candidats, les règles de qualification et la rémunération des apprentis. Avec les compagnons (ceux qui détiennent un certificat ou une attestation d'expérience), les apprentis forment le groupe qu'il est convenu d'appeler les salariés qualifiés.

7. Salarié qualifié

Tout salarié qui détient un certificat de qualification (compagnon) ou une attestation d'expérience (compagnon) ou encore un carnet d'apprentissage (apprenti), pour un des 23 métiers (voir plus loin la liste de de ces métiers) de l'industrie de la construction, dont l'exercice est réglementé par la *Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre*. Cette définition juridique ne signifie donc pas que celui qui exerce un métier non régi par la loi est non spécialisé. En ce sens, l'expression «salarié non qualifié» traduit mal le statut professionnel de ces travailleurs.

8. Salarié non qualifié

Tout autre salarié de la construction que le salarié qualifié (voir définition au paragraphe 7). Comprend notamment les salariés (manoeuvres, manoeuvres spécialisés, conducteurs de camions, etc.) qui occupent un des emplois communs ou particuliers à l'industrie de la construction.

9. Salaires

Tous les salaires rapportés dans cette analyse comprennent la rémunération des heures régulières et supplémentaires selon les taux du décret, les primes s'il y a lieu, ainsi que les indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés. En 1986, ces indemnités représentaient 10 % des salaires gagnés (art. 20.06 du décret).

10. Heures travaillées

Toutes les heures apparaissant au(x) rapport(s) mensuel(s) d'un employeur enregistré à la CCQ et pour lesquelles un montant de salaire a été rapporté.

11. Métier et/ou emploi travaillé

Pour les fins de notre étude, toutes les heures travaillées et les gains sont compilés de la façon suivante lorsque le salarié a travaillé dans plus d'un métier et/ou emploi:

- dans le métier exigeant une qualification s'il a travaillé à la fois dans un métier et un emploi;
- dans le métier regroupant le plus grand nombre d'heures, s'il a travaillé dans plus d'un métier;
- dans le métier pour lequel le taux de salaire est plus élevé, s'il a travaillé le même nombre d'heures dans plus d'un métier;
- dans l'emploi pour lequel le taux de salaire est le plus élevé, s'il a travaillé le même nombre d'heures dans plus d'un emploi.

---

1 L.R.Q. 1981, c. R-20, a. 1

2 L.R.Q. 1981, c. R-20, r. 16.

3 L.R.Q., c. F-5, Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre.

4 Ici, nous faisons référence au Règlement numéro 3 édicté dans le cadre de cette loi.

12. Manoeuvre (journalier)

Toute personne qui exécute des travaux qui ne sont pas du ressort des travailleurs qualifiés de métiers, des apprentis, des travailleurs détenant une classification ou des manoeuvres spécialisés*.

13. Manoeuvre spécialisé

Toute personne qui, entre autres,

a) exécute divers travaux relatifs aux métiers de la truelle, tels que:
   - le malaxage manuel ou mécanisé des ciments et des mortiers;
   - le sciage à l'aide de la scie à maçonnerie;
   - le montage et le démontage des échafaudages préfabriqués;
   - la remise des matériaux nécessaires aux salariés spécialisés de ces métiers;
   - l'exécution de différents travaux de nettoyage dans l'exercice de ses fonctions;

b) est affectée au chargement, au déchargement et à la manutention du ciment en vrac et en sac;

c) opère une bouilloire portative pour fondre les bitumes devant servir de mordant, d'isolant ou d'imperméabilisation;

d) opère les foreuses du marteau pneumatique ou mécanique;

e) râcle des matériaux bitumeux pour la construction et la réparation des pavages;

f) est responsable de la mise en marche et du contrôle d'une unité (élément) de chauffage fixe et/ou mobile pour le séchage des agrégats ou le chauffage de l'asphalte;

g) opère toute unité de chauffage pour laquelle un certificat n'est pas nécessaire;

h) place le béton à l'aide d'un vibrateur;

i) opère une balance à plate-forme pour la pesée des chargements de camion;

j) pose des isolants rigides ou semi-rigides sauf dans les cas où ces isolants sont nécessaires pour les couvertures, la tuyauterie et les conduits, ainsi qu'à l'intérieur des murs et des cavités de maçonnerie;

k) pose le calfat*.

14. Région de domicile

Toutes les statistiques, sauf indication contraire, sont basées sur la dernière région de domicile ou lieu de résidence connu des salariés. Voir l'annexe IV pour la définition des régions.

15. Arrondissement

À cause de l'arrondissement des données, il se peut que la somme des pourcentages ne soit pas toujours égale à 100 %.

---

* Décret relatif à l'industrie de la construction dans la province de Québec, L.R.Q. 1981, c. R-20, r. 5, annexe B.

*16. Nombre de périodes d'apprentissage et proportion apprenti-compagnon selon les métiers**

Métiers	*Nombre de périodes (1 période = 2 000 h)*	*Proportion apprenti-compagnon*
Charpentier-menuisier	3	1-5
Poseur de systèmes intérieurs	3	1-5
Grutier	1	1-1
Opérateur de pelles mécaniques	1	1-1
Opérateur d'équipement lourd	1	1-2
Mécanicien de machines lourdes	3	1-1
Monteur d'acier de structure	2	1-5
Chaudronnier	3	1-5
Serrurier de bâtiment	2	1-5
Ferrailleur	1	1-5
Ferblantier	3	1-2
Couvreur	1	1-4
Peintre	3	1-5
Poseur de revêtements souples	1	1-2
Calorifugeur	3	1-5
Plâtrier	3	1-5
Cimentier-applicateur	2	1-5
Briqueteur-maçon	3	1-5
Carreleur	3	1-5
Mécanicien de chantier	3	1-5
Électricien	4	1-2
Tuyauteur	4	1-2
Mécanicien d'ascenseur	5	1-1

17. Salaire de l'apprenti

Les taux de salaire de l'apprenti tels qu'apparaissant dans le Règlement numéro 3 de la *Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre*, sont définis par rapport à celui du travailleur qualifié. Ce sont:

	Période				
Durée totale	**1ère**	**2e**	**3e**	**4e**	**5e**
5 périodes	50 %	60 %	70 %	85 %	85 %
4 périodes	50 %	60 %	70 %	85 %	–
3 périodes	60 %	70 %	85 %	–	–
2 périodes	70 %	85 %	–	–	–
1 période	85 %	–	–	–	–

C- Liste des secteurs, catégories et sous-catégories des licences délivrées par la R.E.C.Q.

1. Catégorie – Entrepreneur général

a) Sous-catégories – Secteur A

Entrepreneur en construction et rénovation résidentielles, classe I
Entrepreneur en construction et rénovation résidentielles, classe II
Entrepreneur en rénovation, réparation et modification de bâtiments résidentiels
Entrepreneur en déplacement de bâtiments

* L.R.Q. c. F-5, r. 3, annexe B.

b) Sous-catégories – Secteur B

Entrepreneur en construction et rénovation commerciales, industrielles et publiques, classe I
Entrepreneur en construction et rénovation commerciales et publiques, classe II

c) Sous-catégorie – Secteur C

Entrepreneur en travaux relatifs à l'industrie lourde

d) Sous-catégories – Secteur D

Entrepreneur en travaux de génie civil, classe I
Entrepreneur en travaux de génie civil, classe II
Entrepreneur en travaux de génie civil, classe III
Entrepreneur en travaux pour la génération d'électricité
Entrepreneur en travaux relatifs au transport d'énergie
Entrepreneur en travaux de canalisation
Autres

2. Catégorie – Entrepreneur spécialisé Entrepreneur artisan

Sous-catégories:

Entrepreneur de pieux et fondations spéciales
Entrepreneur en montage-levage des éléments architecturaux et de charpentes
Entrepreneur en briquetage et maçonnerie
Entrepreneur en travaux de finition de béton
Entrepreneur en pose de marbre, granite, céramique et terrazzo
Entrepreneur en pose d'enduits calcaires et de systèmes intérieurs
Entrepreneur en construction de piscine
Entrepreneur en ferraillage
Entrepreneur en charpenterie et menuiserie
Entrepreneur en coffrage
Entrepreneur en parquetage et pose de revêtement de sol
Entrepreneur en serrurerie de bâtiment
Entrepreneur en vitrerie
Entrepreneur en chaudronnerie
Entrepreneur en revêtement métallique
Entrepreneur en ferblanterie
Entrepreneur en couverture
Entrepreneur en soudure
Entrepreneur en ventilation
Entrepreneur en isolation de bâtiments
Entrepreneur en calorifugeage
Entrepreneur en réfrigération
Entrepreneur en peinture
Entrepreneur en électronique
Entrepreneur en installation de dispositifs d'alarme
Entrepreneur en installation de matériel de protection contre l'incendie
Entrepreneur en construction d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques
Entrepreneur en mécanique de chantier
Entrepreneur de machineries lourdes
Entrepreneur en excavation et terrassement
Entrepreneur en pavage et asphaltage
Entrepreneur en démolition
Entrepreneur en électricité
Entrepreneur en tuyauterie
Autres

D- Liste des catalogues de Statistique Canada qui traitent des entrepreneurs en construction

1. L'industrie des entreprises générales en construction domiciliaire; Catalogue 64-208 annuel
2. L'industrie des entreprises générales en construction non domiciliaire; Catalogue 64-207 annuel
3. L'industrie des entrepreneurs en gros travaux de génie; Catalogue 64-209 annuel
4. Les entrepreneurs de grande route, chemin, rue et pont; Catalogue 64-206 annuel
5. L'industrie des entrepreneurs en métiers spécialisés; Catalogue 64-210 annuel

E- Lois modifiées ou abrogées par la *Loi sur le bâtiment*

1. Lois modifiées

Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire (L.R.Q., chapitre C-64.01);

Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., chapitre C-73);

Loi sur les maîtres électriciens (L.R.Q., chapitre M-3);

Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie (L.R.Q., chapitre M-4);

Loi sur le ministère de l'Énergie et des Ressources (L.R.Q., chapitre M-15.1);

Loi sur le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur (L.R.Q., chapitre M-15.3);

Loi sur les poursuites sommaires (L.R.Q., chapitre P-15);

Loi sur la prévention des incendies (L.R.Q., chapitre P-23);

Loi sur la probation et sur les établissements de détention (L.R.Q., chapitre P-26);

Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., chapitre P-40.1);

Loi sur la Régie de l'électricité et du gaz (L.R.Q., chapitre R-6);

Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., chapitre R-8.1);

Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20);

Loi sur la sécurité dans les édifices publics (L.R.Q., chapitre S-3);

Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., chapitre S-3.1).

2. Lois abrogées

Loi sur les appareils sous pression (L.R.Q., chapitre A-20.01);

Loi sur la distribution du gaz (L.R.Q., chapitre D-10);

Loi sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment (L.R.Q., chapitre E-1.1);

Loi sur les installations de tuyauterie (L.R.Q., chapitre I-12.1);

Loi sur les installations électriques (L.R.Q., chapitre I-13.01);

Loi sur les mécaniciens de machines fixes (L.R.Q., chapitre M-6);

Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., chapitre Q-1);

Loi concernant la réglementation municipale des édifices publics (L.R.Q., chapitre R-18).

Annexe II

Tableaux statistiques

T-1 Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1986

T-2 Nombre de mises en chantier dans les municipalités de 10 000 habitants et plus, 1986-1985

T-3 Nombre d'employeurs actifs selon certains groupes, 1977-1986

T-4 Répartition des principaux groupes d'employeurs actifs selon le lieu du siège social, 1986

T-5 Répartition des employeurs selon le nombre de régions de travail et le lieu du siège social, 1986

T-6 Nombre de salariés actifs dans la construction selon la région de domicile, 1977-1986

T-7 Pourcentage des salariés actifs dans la construction selon la région de domicile, 1977-1986

T-8 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile, 1977-1986

T-9 Pourcentage du nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile, 1977-1986

T-10 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de travail, 1977-1986

T-11 Salaires versés aux salariés de la construction selon la région de domicile, 1977-1986

T-12 Nombre de salariés actifs dans l'industrie de la construction, selon les sous-régions de domicile, 1981-1986

T-13 Nombre d'heures travaillées par les salariés de l'industrie de la construction selon les sous-régions de domicile, 1981-1986

T-14 Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois, 1977-1986

T-15 Nombre d'heures travaillées dans la construction selon le mois, 1977-1986

T-16 Salaires versés dans la construction selon le mois, 1977-1986

T-17 Répartition des salariés actifs dans la construction, selon la région de domicile et le statut professionnel, 1986

T-18 Répartition des salariés qualifiés de la construction, selon le métier, le statut professionnel, la moyenne des heures travaillées et le salaire annuel moyen, 1986

T-19 Évolution en pourcentage du nombre de salariés, selon le statut, 1977-1986

T-20 Évolution en pourcentage du nombre de salariés qualifiés, selon le métier, 1977-1986

T-21 Nombre de salariés qualifiés actifs dans la construction, par métier et par région de domicile, en 1986

T-22 I- Nombre de salariés actifs dans la construction, selon le mois et le statut professionnel, 1986

II- Indices des variations saisonnières de l'emploi selon le statut professionnel, 1986

T-23 I- Nombre d'heures travaillées dans la construction selon le mois et le statut professionnel, 1986

II- Indices des variations saisonnières des heures travaillées selon le statut professionnel, 1986

T-24 Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois et la région de domicile, 1986

T-25 Indices des variations saisonnières de l'emploi selon la région de domicile des salariés, 1986

T-26 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et la région de domicile, 1986

T-27 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et la région de travail, 1986

T-28 Répartition des salariés actifs ayant travaillé moins de 500 heures, selon le statut professionnel, 1986

T-29 Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le nombre de mois de travail dans la construction, 1986

T-30 Répartition des compagnons actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1986

T-31 Répartition des apprentis actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1986

T-32 Répartition des salariés non qualifiés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1986

T-33 Nombre de salariés actifs en 1986 selon le nombre d'années consécutives dans la construction et la région de domicile

T-34 Répartition des salariés actifs dans la construction pour certains métiers, selon les régions de travail et les salaires, 1986

T-35 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile et de travail, 1986

T-36 Répartition des salariés actifs dans la construction selon le nombre d'employeurs, le niveau d'heures travaillées et les salaires, 1986

T-37 Répartition des salariés actifs dans la construction selon le niveau des salaires, le métier et le statut professionnel, 1986

T-38 Répartition des salariés actifs et moyenne des heures travaillées selon l'âge et le statut professionnel, 1986

T-39 Taux de salaire horaire des salariés de la construction au Québec, quelques métiers

T-1

Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1986

Région-ville	Propriétaire	Type	Valeur (en millions)	Date début	Date fin
Est du Québec					
Cap-Chat	Hydro-Québec	Éolienne	35,0	Juillet 1984	Février 1987
Rimouski	Ville de Rimouski	Assainissement des eaux	40,0	Septembre 1985	Décembre 1986
Gaspé	Pêches et Océans Canada	Modernisation quai	11,0	Avril 1986	Juin 1987
Sayabec	Société Panval Inc.	Modernisation et agrandissement d'usine	6,0	Juin 1986	Juin 1987
Saguenay-Lac St-Jean					
Jonquière	Abitibi Price	Modernisation d'usine	120,0	Mars 1985	Décembre 1987
Alma	Abitibi Price	Modernisation d'usine	40,0	Mai 1985	Décembre 1986
Chicoutimi	Société Immobilière du Québec	Palais de Justice	15,0	Octobre 1985	Juin 1987
Dolbeau	Domtar	Modernisation d'usine	78,0	Octobre 1985	Mai 1987
Alma	Hydro-Québec	Immeuble à bureaux	10,9	Juillet 1986	Juillet 1987
Québec					
Québec	Ministère des affaires culturelles	Musée de la civilisation	30,0	Novembre 1984	Décembre 1986
Thetford-Mines	Ville de Thetford-Mines	Usine d'épuration	17,2	Juin 1985	Décembre 1986
Ste-Foy	Cie Assurance Industrielle	Immeuble commercial	18,0	Août 1985	Décembre 1986
Québec	Laurent Gagnon	Centre commercial	15,0	Août 1985	Décembre 1986
Charny	Société Immobilière du Québec	Hôpital	12,0	Août 1985	Novembre 1986
Québec	Société Immobilière du Québec	Palais de Justice	11,9	Novembre 1985	Décembre 1986
Québec	Place Fleur de Lys	Centre commercial	8,0	Décembre 1985	Décembre 1986
Pointe-au-Pic	Raymond Malenfant	Modernisation d'hôtel	11,0	Mars 1986	Juin 1987
Montmagny	Travaux publics Canada	Quai	30,0	Avril 1986	Avril 1987
Ste-Foy	Gouvernement fédéral	Centre de recherche optique	11,0	Juillet 1986	Juillet 1987
Mauricie-Centre du Québec					
Bécancour	Pechiney	Aluminerie	1000,0	Mars 1984	Mars 1987
Bécancour	Oxychem Canada Inc.	Usine d'oxysynthèse	50,0	Août 1985	Août 1987
Trois-Rivières	Ville de Trois-Rivières	Assainissement des eaux	12,3	Septembre 1985	Décembre 1986
Drummondville	Super Carnaval	Centre commercial	10,0	Octobre 1985	Octobre 1987
Trois-Rivières	Ville de Trois-Rivières	Rénovation du port	13,0	Décembre 1985	Décembre 1986
Bécancour	Énergie Atomique du Canada & Hydro-Québec	Usine-Laboratoire	10,0	Décembre 1985	Décembre 1986
Bécancour	Hydrogénal Inc.	Usine	45,0	Avril 1986	Mai 1987
Trois-Rivières	C.I.P.	Usine	25,0	Juin 1986	Juillet 1987

T-1

Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1986 (suite 2)

Région-ville	Propriétaire	Type	Valeur (en millions)	Date début	Date fin
Estrie					
Bromptonville	Kruger Inc.	Agrandissement usine	58,6	Février 1985	Février 1987
Sherbrooke	Société Immobilière du Québec	Palais de Justice	17,0	Avril 1985	Juin 1987
Magog	QuéNord	Usine	34,0	Avril 1985	Mars 1987
Windsor	Domtar	Usine	800,0	Avril 1985	Avril 1990
Sherbrooke	Ville de Sherbrooke	Usine d'épuration et réseau d'intercepteur	67,0	Août 1985	Août 1987
Sud de Montréal					
St-Hyacinthe	Ville de St-Hyacinthe	Usine traitement d'eau et bâtiments connexes	20,0	Août 1984	Novembre 1986
Châteauguay	Hôpital Anne Laberge	Hôpital	45,0	Novembre 1984	Décembre 1987
St-Bruno	Hydro-Québec	Centre administratif	20,0	Juillet 1985	Décembre 1986
Varennes	Himont Canada	Usine	40,0	Juillet 1985	Décembre 1986
Varennes	Chem Canada	Usine	68,0	Août 1985	Mars 1987
Tracy	Les poudres métalliques du Québec	Usine	45,0	Décembre 1985	Février 1987
Sorel	Ville de Sorel	Assainissement des eaux	29,5	Mars 1986	Janvier 1987
Boucherville	Ville de Boucherville	Assainissement des eaux	33,7	Mai 1986	Mai 1987
Montréal Métropolitain					
Longueuil	Ville de Longueuil	Assainissement des eaux	132,0	Octobre 1984	Juin 1987
Longueuil	Société Immobilière du Québec	Palais de Justice	18,0	Août 1985	Février 1987
Montréal	Multidev-Faubourg Ste-Catherine	Complexe commercial	40,0	Décembre 1984	Décembre 1986
Montréal	Frankel Enterprises Ltd	Immeuble à bureaux	40,0	Mai 1985	Octobre 1988
Montréal	Ravcom	Immeuble à bureaux	20,0	Mai 1985	Mars 1987
Montréal	Travaux publics Canada	Rénovation Immeuble à bureaux	34,0	Mai 1985	Décembre 1986
Montréal	R.I.O.	Mât du Stade Olympique	117,0	Juin 1985	Décembre 1987
Montréal	Les Cours Mont-Royal inc.	Immeuble à bureaux et centre commercial	150,0	Novembre 1985	Juin 1987
Montréal	Université de Montréal	Bibliothèque de Lettres et Sciences	12,4	Novembre 1985	Décembre 1986
Montréal	Hôtel Reine Élizabeth	Rénovation hôtel	15,0	Novembre 1985	Juin 1987
Montréal	Les Coopérants	Immeuble à bureaux	100,0	Novembre 1985	Décembre 1988
Montréal	Delta Hôtel	Hôtel	10,0	Janvier 1986	Décembre 1986
Montréal	Corp. Cadillac Fairview	Centre commercial et immeuble à bureaux	125,0	Mars 1986	Mai 1988

T-1

Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1986 (suite 3)

Région-ville	Propriétaire	Type	Valeur (en millions)	Date début	Date fin
Montréal Métropolitain (suite)					
Montréal	Place Versailles	Agrandissement centre commercial	15,0	Mars 1986	Mars 1987
Laval	Ville de Laval	Intercepteur d'eau usée	8,6	Mai 1985	Juillet 1987
Laval	Plan Immo Inc.	Immeuble à bureaux	13,2	Mai 1986	Décembre 1986
Laval	Super Carnaval	Édifice commercial	15,0	Juin 1986	Novembre 1986
Laval	Const. MRC	Immeuble à bureaux et commerces	20,0	Août 1986	Décembre 1986
Nord de Montréal					
Ste-Adèle	Domaine des rochers boisés	Complexe hôtelier et sportif	6,0	Septembre 1984	Décembre 1986
Repentigny	Hôpital Legardeur Inc.	Agrandissement d'hôpital	5,0	Juin 1985	Juin 1987
Berthierville	M. Civitella	Usine	6,1	Juin 1985	Décembre 1986
Repentigny	Ville de Repentigny	Assainissement des eaux	28,7	Mars 1986	Décembre 1986
Crabtree	Ville de Crabtree	Assainissement des eaux	9,5	Mars 1986	Décembre 1986
L'Assomption	Ville de l'Assomption	Assainissement des eaux	5,4	Mars 1986	Décembre 1986
Outaouais					
Hull	Soc. de construction des Musées du Canada	Musée	80,0	Février 1984	Décembre 1988
Hull	Commission de transport de l'Outaouais	Immeuble à bureaux	5,0	Mars 1986	Février 1987
Gatineau	C.I.P.	Machine à papier	46,0	Juin 1986	Décembre 1986
Gatineau	David Azriali	Agrandissement centre commercial	30,0	Juin 1986	Février 1987
Masson	Industries James McLaren	Assainissement des eaux	6,0	Juin 1986	Novembre 1986
Nord-Ouest Québécois					
Salluit	Min. des transports	Piste et aérogare	7,5	Août 1985	Mars 1987
Amos	Place Centre-ville Amos	Centre commercial	6,1	Septembre 1985	Décembre 1986
Nouveau Québec	Commission Scolaire Kativik	Écoles	10,0	Septembre 1985	Novembre 1986
Kangirsuk	Min. des transports	Piste et aérogare	5,7	Septembre 1985	Mars 1987
Côte-Nord					
Port-Cartier	Gouvernement fédéral	Centre de détention	40,0	Octobre 1985	Septembre 1988
Baie Comeau	Min. Énergie et Ressources	Route	15,0	Octobre 1985	Septembre 1987
Manic V	Hydro-Québec	Suréquipement de la centrale	798,0	Février 1986	Février 1988
Baie Comeau	QNS	Usine	35,0	Mai 1986	Décembre 1986

T-2

Nombre de mises en chantier dans les municipalités de 10 000 habitants et plus, 1986-1985

Région	1986	1985	1986/1985*
Est du Québec	491	414	+18,6
Saguenay-Lac-St-Jean	1 670	1 526	+ 9,4
Québec	8 233	6 603	+24,7
Mauricie-Centre du Québec	3 965	2 593	+52,9
Estrie	2 326	1 516	+53,4
Montréal métropolitain	28 523	21 731	+31,2
Sud de Montréal	2 392	1 902	+25,8
Nord de Montréal	1 560	1 013	+54,0
(Grand Montréal)	(32 475)	(24 646)	+31,8
Outaouais	2 622	3 361	-22,0
Nord-ouest québécois	655	620	+ 5,6
Côte Nord	222	120	+85,0
Ensemble du Québec**	**60 348**	**48 031**	**+25,6**

* Variation annuelle en pourcentage.

** Le total comprend toutes les municipalités de la province.

Source: S.C.H.L., compilation CCQ, mai 1987.

T-3

Nombre d'employeurs actifs* selon certains groupes, 1977-1986

										1986	
Groupe	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Nombre	%
Travaux généraux	4 314	4 312	4 338	4 180	4 014	3 553	3 833	4 049	4 140	4 345	30,4%
Charpenterie-menuiserie	2 016	2 024	1 967	1 846	1 756	1 484	1 509	1 633	1 754	1 869	13,1%
Électricité	1 649	1 672	1 718	1 731	1 731	1 598	1 659	1 695	1 741	1 718	12,0%
Excavation	1 296	1 307	1 264	1 183	1 091	973	946	978	994	947	6,6%
Tuyauterie	1 180	1 150	1 167	1 151	1 092	1 009	1 002	983	974	1 001	7,0%
Maçonnerie	1 104	1 105	1 076	1 007	934	817	849	861	865	882	6,1%
Peinture	952	936	912	873	812	744	724	722	757	769	5,4%
Autres	3 839	3 651	3 352	3 069	2 993	2 687	2 819	2 716	2 818	2 778	19,4%
Total	**16 350**	**16 157**	**15 794**	**14 968**	**14 423**	**12 865**	**13 341**	**13 637**	**14 043**	**14 309**	**100,0%**

* N'incluant pas les artisans.

Source: CCQ, mai 1987.

T-4

Répartition des principaux groupes d'employeurs actifs* selon le lieu du siège social, 1986

Région	Travaux généraux	Charpenterie-menuiserie	Électricité	Excavation	Tuyauterie	Maçonnerie	Peinture	Autres	Total
Est du Québec	225	16	82	42	37	27	25	148	602
Saguenay Lac St-Jean	223	18	60	41	40	26	23	130	561
Québec	858	193	244	133	127	111	119	427	2 212
Mauricie-Centre du Québec	388	105	113	82	71	74	57	181	1 071
Estrie	211	84	66	59	50	27	36	104	637
Montréal Métropolitain	732	336	360	147	278	188	195	673	2 909
Sud de Montréal	732	478	320	179	157	177	137	419	2 599
Nord de Montréal	674	561	356	187	180	201	135	502	2 796
(Grand Montréal)[1]	(2 138)	(1 375)	(1 036)	(513)	(615)	(566)	(467)	(1 594)	(8 304)
Outaouais	128	53	57	36	19	31	22	66	412
Nord-Ouest québécois	73	13	33	19	21	10	7	50	226
Côte-Nord	62	6	22	16	11	6	10	33	166
Extérieur	39	6	5	6	10	4	3	45	118
Ensemble du Québec	**4 345**	**1 869**	**1 718**	**947**	**1 001**	**882**	**769**	**2 508**	**14 309**

* n'incluant pas les artisans.

1. somme des régions Montréal métropolitain, Sud de Montréal et Nord de Montréal.

Source: CCQ, mai 1987.

T-5

Répartition des employeurs selon le nombre de régions de travail et le lieu du siège social, 1986

Région du siège social	Lieu de travail							Nombre d'entreprises
	Leur région exclusivement	Leur région et			Autres régions seulement			
		1 autre	2 autres	3 autres ou +	1 autre	2 autres	3 autres ou +	
Est du Québec	457	109	5	9	16	1	5	602
Saguenay Lac St-Jean	363	132	9	20	21	1	15	561
Québec	1 502	446	51	74	91	2	46	2 212
Mauricie-Centre du Québec	733	219	30	22	45	11	11	1 071
Estrie	464	111	18	8	20	6	10	637
Grand Montréal*	6 060	1 755	125	85	219	23	37	8 304
Outaouais	311	91	2	–	7	1	–	412
Nord-Ouest québécois	166	49	4	1	5	1	–	226
Côte-Nord	106	46	4	–	3	2	5	166
Extérieur	–	–	–	3	68	35	12	118
Ensemble du Québec	**10 162**	**2 958**	**248**	**222**	**495**	**83**	**141**	**14 309**

* comprend les régions du Montréal métropolitain, du Sud de Montréal et du Nord de Montréal.

Source: CCQ, mai 1987.

T-6

Nombre de salariés actifs dans la construction selon la région de domicile, 1977-1986

Région	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1986/ 1985*
Non identifiée	6	10	–	9	5	2	–	–	1	–	–
Est du Québec	6 604	6 206	5 115	4 768	4 371	3 072	2 814	2 940	2 959	2 765	- 6,6
Saguenay-Lac St-Jean	7 772	7 566	6 309	6 235	5 710	4 213	3 993	4 522	4 525	4 512	- 0,3
Québec	22 176	21 892	19 204	17 491	16 467	13 469	13 449	13 057	13 694	14 218	+ 3,8
Mauricie-Centre du Québec	9 935	10 046	8 562	7 564	7 621	6 208	5 540	6 144	6 795	6 991	+ 2,9
Estrie	4 330	4 063	3 599	3 205	2 924	2 170	2 240	2 772	3 224	3 962	+22,9
Montréal Métropolitain	48 928	41 146	35 195	33 058	31 271	27 360	24 832	24 680	27 672	30 016	+ 8,5
Sud de Montréal**	8 421	7 590	6 464	5 976	8 335	6 884	6 519	6 486	7 559	8 353	+10,5
Nord de Montréal	14 615	13 140	11 216	10 390	10 339	8 949	8 571	8 668	9 616	10 670	+11,0
(Grand Montréal)	(71 964)	(61 876)	(52 875)	(49 424)	(49 945)	(43 193)	(39 922)	(39 834)	(44 847)	(49 039)	(+ 9,3)
Outaouais	5 394	3 976	2 951	2 605	2 523	2 067	2 124	2 766	3 041	2 785	- 8,4
Nord-ouest québécois	4 051	3 357	2 965	2 531	2 760	1 871	1 685	1 673	1 701	1 559	- 8,3
Baie James	78	119	74	49	39	23	7	36	28	43	+53,6
Côte Nord	4 041	3 579	3 237	2 933	2 334	1 744	1 955	2 378	2 048	1 732	+15,4
Extérieur	2 167	1 177	637	505	545	328	308	307	361	409	+13,3
Ensemble du Québec	**138 518**	**123 867**	**105 128**	**97 319**	**95 244**	**78 360**	**74 037**	**76 429**	**83 224**	**88 010**	**+ 5,7**

* Variation annuelle en pourcentage.

** Cette région inclut, depuis 1981, la sous région de Beauharnois qui auparavant faisait partie de Montréal métropolitain.

Source: CCQ, mai 1987.

T-7

Pourcentage des salariés actifs dans la construction, selon la région de domicile, 1977-1986

Région	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Est du Québec	4,8	5,0	4,9	4,9	4,6	3,9	3,8	3,8	3,5	3,1
Saguenay-Lac St-Jean	5,6	6,1	6,0	6,4	6,0	5,4	5,4	5,9	5,4	5,1
Québec	16,0	17,7	18,3	18,0	17,3	17,2	18,2	17,1	16,4	16,1
Mauricie-Centre du Québec	7,2	8,1	8,1	7,8	8,0	7,9	7,5	8,0	8,2	7,9
Estrie	3,1	3,3	3,4	3,3	3,1	2,8	3,0	3,6	3,9	4,5
Montréal Métropolitain	35,3	33,2	33,5	34,0	32,8	34,9	33,5	32,3	33,2	34,1
Sud de Montréal*	6,1	6,1	6,1	6,1	8,8	8,8	8,8	8,5	9,1	9,5
Nord de Montréal	10,6	10,6	10,7	10,7	10,9	11,4	11,6	11,3	11,5	12,1
(Grand Montréal)	(52,0)	(50,0)	(50,3)	(50,8)	(52,4)	(55,1)	(53,9)	(52,1)	(53,9)	(55,7)
Outaouais	3,9	3,2	2,8	2,7	2,6	2,6	2,9	3,6	3,6	3,2
Nord-ouest québécois	2,9	2,7	2,4	2,6	2,9	2,4	2,3	2,2	2,0	1,8
Côte Nord	2,9	2,9	3,1	3,0	2,5	2,2	2,6	3,1	2,5	2,0
Extérieur	1,6	1,0	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5
Ensemble du Québec	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

* Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie de Montréal Métropolitain.

Source: CCQ, mai 1987.

T-8

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile, 1977-1986
(en millions)

Région	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1986/1985*
Non identifiée	0,002	0,004	–	0,004	0,005	–	–	–	–	–	–
Est du Québec	6,2	6,2	5,4	4,5	4,1	2,3	1,9	2,1	2,1	1,9	-9,5
Saguenay-Lac St-Jean	7,6	7,7	6,7	6,6	6,1	3,5	2,9	4,1	4,1	3,8	-7,3
Québec	22,6	23,9	22,2	17,8	16,5	12,0	12,8	12,6	13,8	14,0	+1,4
Mauricie-Centre du Québec	9,3	10,1	9,2	7,2	8,0	5,0	4,1	5,4	6,7	6,5	-3,0
Estrie	3,7	3,6	3,6	3,0	2,6	1,5	1,8	2,4	3,1	3,9	+25,8
Montréal Métropolitain	53,0	43,4	38,5	36,7	37,2	30,1	25,4	26,2	30,4	32,4	+6,6
Sud de Montréal**	8,0	7,2	6,6	5,8	8,6	6,1	6,1	6,5	7,7	8,5	+10,4
Nord de Montréal	14,2	12,7	11,9	10,8	11,4	8,9	8,3	8,7	10,3	11,4	+10,7
(Grand Montréal)	(75,2)	(63,2)	(57,0)	(53,3)	(57,2)	(45,1)	(39,7)	(41,4)	(48,4)	(52,3)	+ 8,0
Outaouais	4,4	2,9	2,2	1,9	1,9	1,5	1,6	2,2	2,7	2,2	-18,5
Nord ouest québécois	3,8	3,2	2,6	2,4	2,7	1,5	1,2	1,4	1,5	1,2	-20,0
Baie James	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	–	–	–	–	–	–
Côte Nord	4,2	3,3	3,4	3,0	2,1	1,5	1,7	2,3	1,6	1,2	-25,0
Extérieur	1,1	0,6	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	–
Ensemble du Québec	**138,1**	**124,8**	**112,5**	**100,1**	**101,5**	**74,0**	**67,8**	**74,1**	**84,2**	**87,2**	**+3,6**

* Variation annuelle en pourcentage.

** Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie de Montréal Métropolitain.

Source: CCQ, mai 1987.

T-9

Pourcentage du nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile, 1977-1986

Région	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Est du Québec	4,5	5,0	4,8	4,5	4,0	3,1	2,8	2,8	2,5	2,2
Saguenay-Lac St-Jean	5,5	6,2	6,0	6,6	6,0	4,7	4,3	5,5	4,9	4,3
Québec	16,4	19,1	19,7	17,8	16,3	16,2	18,9	17,0	16,4	16,0
Mauricie-Centre du Québec	6,7	8,1	8,2	7,2	7,9	6,8	6,0	7,3	7,9	7,4
Estrie	2,7	2,9	3,2	3,0	2,6	2,0	2,7	3,2	3,7	4,5
Montréal Métropolitain	38,4	34,8	34,2	36,7	36,7	40,7	37,5	35,3	36,1	37,1
Sud de Montréal*	5,8	5,8	5,9	5,8	8,5	8,2	9,0	8,8	9,1	9,7
Nord de Montréal	10,3	10,2	10,6	10,8	11,2	12,0	12,2	11,7	12,2	13,1
(Grand Montréal)	(54,5)	(50,6)	(50,7)	(53,2)	(56,4)	(60,9)	(58,6)	(55,9)	(57,5)	(60,0)
Outaouais	3,2	2,3	1,9	1,9	1,9	2,0	2,3	3,0	3,2	2,5
Nord-Ouest québécois	2,8	2,6	2,3	2,4	2,7	2,0	1,8	1,9	1,8	1,4
Baie James	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Côte Nord	3,0	2,6	3,0	3,0	2,1	2,0	2,5	3,1	1,9	1,4
Extérieur	0,8	0,5	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Ensemble du Québec	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

* Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie de Montréal Métropolitain.

Source: CCQ, mai 1987.

T-10

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de travail, 1977-1986
(en millions)

Région	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1986/ 1985***
Est du Québec	3,3	4,1	3,8	3,0	2,4	1,8	1,8	2,3	2,4	2,0	-16,7
Saguenay-Lac St-Jean	5,5	6,4	4,9	5,6	5,4	3,2	2,6	3,5	3,6	3,4	- 5,6
Québec	16,6	17,3	16,4	12,6	11,6	9,7	11,3	10,6	11,7	11,8	+ 0,8
Mauricie-Centre du Québec	7,4	8,8	8,0	5,7	6,8	4,1	3,3	4,5	5,9	5,5	- 6,8
Estrie	3,0	3,1	3,3	2,7	2,1	1,3	1,6	2,2	2,9	4,0	+37,9
Montréal Métropolitain	55,8	45,0	39,3	38,7	43,6	36,9	31,1	32,3	37,5	39,2	+ 4,5
Sud de Montréal*	6,8	6,1	5,5	4,7	4,8	3,2	3,5	4,0	5,3	6,1	+15,1
Nord de Montréal	5,9	5,1	5,3	4,2	4,3	3,4	3,3	3,5	4,2	5,1	+21,4
(Grand Montréal)	(68,6)	(56,2)	(50,1)	(47,6)	(52,7)	(43,5)	(37,9)	(39,8)	(46,9)	(50,4)	+ 7,5
Outaouais	5,1	3,5	2,4	2,0	2,2	1,7	1,8	2,3	2,8	2,3	-17,9
Nord-Ouest québécois	3,9	3,3	3,7	3,2	3,3	2,0	1,4	1,6	1,6	1,3	-18,7
Baie James	13,6	17,4	14,7	10,8	10,0	3,4	2,3	1,3	0,7	0,4	-42,9
Côte Nord	7,3	2,4	1,8	1,1	1,3	1,3	1,6	2,6	1,8	1,4	-22,2
Ensemble du Québec**	**138,1**	**124,8**	**112,5**	**100,1**	**101,5**	**74,0**	**67,8**	**74,1**	**84,2**	**87,2**	**+ 3,6**

* Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie de Montréal Métropolitain.

** Ce total inclut les heures que nous ne pouvons identifier à une région donnée.

*** Variation annuelle en pourcentage.

Source: CCQ, mai 1987.

T-11

Salaires versés aux salariés de la construction selon la région de domicile, 1977-1986
(en millions de dollars)

Région	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1986/ 1985*
Non identifiée	0,02	0,07	–	0,01	0,08	–	–	–	–	–	–
Est du Québec	67,8	72,2	66,4	64,8	64,9	38,6	34,4	39,3	40,3	35,9	-10,9
Saguenay-Lac St-Jean	79,6	87,5	79,5	87,1	88,3	56,1	50,9	78,7	77,4	75,5	- 2,5
Québec	233,3	268,8	263,5	238,3	243,8	192,6	229,8	227,7	251,5	254,2	+ 1,1
Mauricie-Centre du Québec	95,5	112,2	107,5	95,3	117,9	81,6	74,9	100,7	126,7	122,6	- 3,2
Estrie	37,5	39,8	40,9	38,6	36,3	23,8	32,4	42,2	54,5	68,8	+26,2
Montréal Métropolitain	538,4	486,3	453,2	480,7	530,8	465,6	434,3	456,9	546,3	579,6	+ 6,1
Sud de Montréal**	79,9	79,5	75,8	75,1	124,0	95,4	106,3	115,4	140,9	155,6	+10,4
Nord de Montréal	144,9	141,9	140,5	142,0	166,9	142,1	144,5	155,0	187,4	206,1	+10,0
(Grand Montréal)	(763,2)	(707,1)	(669,5)	(697,8)	(821,7)	(703,1)	(685,2)	(727,3)	(874,6)	(941,3)	+ 7,6
Outaouais	43,8	31,3	25,4	24,1	27,4	23,5	26,9	36,8	46,7	38,2	-18,2
Nord-Ouest québécois	41,0	37,8	31,8	32,3	39,0	24,5	21,0	26,5	28,0	23,6	-15,7
Baie James	0,9	1,3	1,2	1,2	1,1	0,6	0,2	0,3	–	0,4	–
Côte Nord	45,9	39,7	44,6	42,9	33,9	25,9	31,4	44,9	30,9	24,4	-21,0
Extérieur	13,5	7,0	3,2	2,6	3,9	1,9	1,6	2,0	2,2	2,5	+13,6
Ensemble du Québec	**1 422,0**	**1 405,3**	**1 333,6**	**1 325,1**	**1 478,3**	**1 171,9**	**1 188,6**	**1 326,5**	**1 533,1**	**1 587,4**	**+ 3,5**

* Variation annuelle en pourcentage.

** Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie de Montréal Métropolitain.

Source: CCQ, mai 1987.

T-12

Nombre de salariés actifs dans l'industrie de la construction selon la sous-région de domicile, 1981-1986

Sous-régions	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Île-de-la-Madeleine	312	230	188	171	201	196
Gaspé	483	335	362	398	353	348
Ste-Anne des Monts	327	228	200	253	225	176
Bonaventure	1 070	627	502	614	559	512
Bas St-Laurent	2 179	1 652	1 562	1 504	1 621	1 533
Roberval	772	593	589	578	546	567
Chicoutimi	4 938	3 620	3 404	3 944	3 979	3 945
Rivière-du-Loup	1 337	957	850	819	890	794
Québec Métropolitain	7 809	6 500	6 588	6 370	6 696	6 918
Charlevoix	990	783	713	739	736	737
Portneuf	1 038	855	852	813	842	862
Sud de Québec	3 176	2 702	2 766	2 673	2 750	2 912
Chaudière	2 117	1 672	1 680	1 643	1 780	1 989
Bois-Francs	2 297	1 755	1 696	1 753	1 913	2 061
Mauricie	5 324	4 453	3 844	4 391	4 882	4 930
Cantons de l'Est	2 924	2 170	2 240	2 772	3 224	3 962
Beauharnois	2 644	2 310	2 143	2 065	2 406	2 609
Rive-Sud	–	5 919	5 436	5 533	6 388	7 033
Granby	1 594	1 277	1 241	1 208	1 407	1 542
St-Jean	1 482	1 277	1 223	1 220	1 388	1 567
St-Hyacinthe	1 486	1 288	1 240	1 268	1 441	1 586
Richelieu	1 129	732	672	725	917	1 049
Montréal Métropolitain	31 272	16 931	15 285	15 104	16 870	18 128
Laval	–	4 510	4 111	4 043	4 414	4 855
Joliette	4 423	3 848	3 640	3 711	4 126	4 597
Terrebonne	5 362	4 706	4 504	4 495	5 070	5 637
Labelle	553	395	427	462	420	436
Hull	2 523	2 067	2 124	2 766	3 041	2 785
Rouyn-Noranda	1 799	1 264	1 208	1 177	1 214	1 101
Abitibi	961	607	477	496	487	458
Baie James	39	23	7	36	28	43
Saguenay	1 392	1 117	1 279	1 422	1 121	929
Mingan	942	627	676	956	927	803
Extérieur	545	328	308	307	361	409
Ensemble du Québec	**95 244**	**78 360**	**74 037**	**76 429**	**83 224**	**88 010**

Source: CCQ, mai 1987.

T-13

Nombre d'heures travaillées par les salariés de l'industrie de la construction selon la sous-région de domicile, 1981-1986 (en milliers)

Sous-régions	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Îles-de-la-Madeleine	263	163	118	92	111	101
Gaspé	415	213	221	297	242	239
Ste-Anne des Monts	295	162	127	180	165	96
Bonaventure	1 065	472	319	422	375	331
Bas St-Laurent	2 049	1 266	1 131	1 141	1 261	1 132
Roberval	675	425	399	438	383	388
Chicoutimi	5 417	3 032	2 457	3 692	3 722	3 452
Rivière-du-Loup	1 329	753	673	700	738	644
Québec Métropolitain	8 256	6 282	6 851	6 560	7 211	7 330
Charlevoix	957	682	561	632	606	612
Portneuf	997	696	803	775	849	833
Sud de Québec	3 138	2 382	2 638	2 611	2 827	2 956
Chaudière	1 784	1 212	1 227	1 304	1 551	1 614
Bois-Francs	2 178	1 287	1 329	1 535	1 886	1 998
Mauricie	5 807	3 688	2 801	3 879	4 864	4 480
Cantons de l'Est	2 562	1 548	1 828	2 430	3 095	3 884
Beauharnois	2 908	2 112	2 045	2 134	2 486	2 636
Rive-Sud	–	6 487	5 640	5 922	7 074	7 770
Granby	1 570	1 057	1 125	1 190	1 379	1 472
St-Jean	1 485	1 199	1 179	1 246	1 424	1 603
St-Hyacinthe	1 618	1 209	1 247	1 342	1 573	1 689
Richelieu	1 035	503	480	591	881	1 121
Montréal Métropolitain	37 217	18 441	15 147	15 636	18 052	18 965
Laval	–	5 191	4 599	4 597	5 229	5 657
Joliette	4 945	4 002	3 597	3 807	4 517	5 049
Terrebonne	6 046	4 625	4 383	4 599	5 429	6 022
Labelle	439	265	308	328	335	295
Hull	1 932	1 541	1 595	2 175	2 711	2 184
Rouyn-Noranda	1 766	1 062	879	1 089	1 132	910
Abitibi	916	446	313	356	359	320
Baie James	64	32	9	19	13	23
Saguenay	1 388	1 021	1 257	1 550	969	724
Mingan	711	446	447	764	621	524
Extérieur	236	103	79	94	113	129
Ensemble du Québec	**101 469**	**74 008**	**67 810**	**74 131**	**84 186**	**87 183**

Source: CCQ, mai 1987.

T-14

Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois, 1977-1986

Mois	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1986/ 1985*
Janvier	67 578	55 928	49 494	47 665	46 850	41 718	30 732	31 660	35 170	40 380	+14,8
Février	66 474	58 159	48 604	46 856	46 811	40 527	29 998	34 465	36 987	42 082	+13,8
Mars	68 455	61 378	53 700	47 574	50 524	40 618	32 438	35 252	41 170	44 946	+ 9,2
Avril	89 317	69 314	60 796	52 436	57 402	43 513	37 621	39 368	45 478	50 838	+11,8
Mai	90 454	81 705	72 789	65 271	68 654	51 401	45 089	48 132	54 488	54 869	+ 0,7
Juin	95 129	89 611	80 239	70 135	71 749	53 134	50 626	54 756	59 515	58 915	- 1,0
Juillet	93 512	87 341	77 583	68 591	71 108	52 182	51 206	52 138	57 566	60 039	+ 4,3
Août	95 577	90 389	81 251	75 301	75 349	54 433	54 194	57 784	63 270	68 250	+ 7,9
Septembre	96 925	89 473	81 825	73 739	73 239	54 942	54 282	59 580	64 048	68 141	+ 6,4
Octobre	94 109	85 422	80 716	74 656	71 673	54 196	54 079	58 181	64 352	67 682	+ 5,2
Novembre	87 261	79 451	76 498	69 875	64 180	49 559	50 125	55 584	63 537	65 217	+ 2,6
Décembre	72 345	65 052	61 887	59 692	54 869	42 590	44 640	49 303	53 291	54 289	+ 1,9
Total	**138 518**	**123 867**	**105 128**	**97 319**	**95 244**	**78 360**	**74 037**	**76 429**	**83 224**	**88 010**	**+ 5,7**
Écart (maximum-minimum)	31 103	34 461	32 331	28 445	28 538	14 415	24 284	27 920	29 182	27 870	- 4,5
Moyenne mensuelle	84 928	76 102	68 782	62 649	62 701	48 234	44 586	48 017	53 239	56 304	+ 5,7

* Variation annuelle en pourcentage.

Source: CCQ, mai 1987.

T-15

Nombre d'heures travaillées dans la construction selon le mois, 1977-1986
(en millions)

Mois	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1986/ 1985*
Janvier	8,1	6,3	5,6	5,3	5,8	5,2	3,7	3,1	3,5	4,4	+25,7
Février	8,8	7,7	6,3	6,3	5,9	5,2	3,7	4,1	4,6	5,3	+15,2
Mars	9,9	8,6	7,8	6,3	6,6	5,3	4,0	4,8	5,9	6,3	+ 6,8
Avril	11,0	9,5	7,5	6,3	7,2	5,2	4,9	4,4	5,3	6,4	+20,7
Mai	12,2	11,3	10,5	9,7	10,7	7,4	5,5	6,1	7,6	7,5	- 1,3
Juin	13,7	13,0	12,3	9,8	9,9	6,7	6,5	8,3	8,8	6,5	-26,1
Juillet	10,7	9,9	7,6	6,7	7,4	6,0	5,6	4,5	5,1	5,2	+ 2,0
Août	14,1	13,7	12,8	12,0	12,1	7,2	7,3	8,5	10,5	11,2	+ 6,7
Septembre	14,3	14,0	12,3	10,0	10,2	7,1	7,5	9,1	8,5	9,0	+ 5,9
Octobre	13,9	11,8	11,7	11,3	11,5	8,2	7,8	7,9	8,8	9,6	+ 9,1
Novembre	12,4	11,5	11,3	10,5	8,6	6,3	6,3	7,7	10,1	10,2	+ 1,0
Décembre	9,0	7,6	6,9	5,9	5,8	4,2	5,1	5,7	5,4	5,5	+ 1,8
Total	**138,1**	**124,8**	**112,5**	**100,1**	**101,5**	**74,0**	**67,8**	**74,1**	**84,2**	**87,2**	**+ 3,6**
Écart (maximum-minimum)	6,2	7,7	7,2	6,7	6,3	4,0	4,1	6,0	7,0	6,8	- 2,9
Moyenne mensuelle	11,5	10,4	9,4	8,3	8,5	6,2	5,7	6,2	7,0	7,3	+ 4,3

* Variation annuelle en pourcentage.

Source: CCQ, mai 1987.

T-16

Salaires versés dans la construction selon le mois, 1977-1986
(en millions de dollars)

Mois	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1986/ 1985*
Janvier	69,7	66,9	65,2	63,8	79,6	79,2	60,8	55,7	64,1	81,0	+26,4
Février	76,3	82,1	73,5	76,9	81,0	79,1	60,9	73,9	82,8	98,6	+19,1
Mars	86,4	92,0	91,0	78,1	89,9	80,6	67,1	85,5	105,9	116,3	+ 9,8
Avril	125,7	102,0	89,3	79,2	98,3	79,4	80,3	78,9	94,7	116,6	+23,1
Mai	129,0	127,8	119,7	122,3	156,0	108,2	97,1	108,0	139,8	133,3	- 4,6
Juin	145,3	148,7	145,6	133,0	144,5	108,9	114,2	145,3	160,5	115,6	-28,0
Juillet	114,2	114,2	94,1	95,4	110,8	97,4	101,0	80,7	94,3	94,4	+ 0,1
Août	148,3	155,5	151,6	161,9	177,7	115,8	128,8	152,0	188,7	198,4	+ 5,1
Septembre	150,7	159,9	146,1	136,3	151,0	116,3	132,5	162,5	154,4	166,0	+ 7,5
Octobre	148,7	135,9	139,2	153,5	171,5	133,2	138,6	141,1	161,2	174,9	+ 8,5
Novembre	131,1	131,0	134,0	142,1	128,1	102,6	112,3	136,0	185,0	187,3	+ 1,2
Décembre	96,6	89,3	83,5	82,5	89,9	71,3	95,0	106,9	101,5	104,9	+ 3,3
Total	**1 422,0**	**1 405,3**	**1 333,6**	**1 325,1**	**1 478,3**	**1 171,9**	**1 188,6**	**1 326,5**	**1 533,1**	**1 587,4**	**+ 3,5**
Écart (maximum-minimum)	81,0	81,8	86,4	89,7	98,1	54,1	77,8	106,8	124,6	117,4	- 5,8
Moyenne mensuelle	118,5	117,1	111,1	110,4	123,2	97,7	99,1	110,5	127,7	132,3	+ 3,6

* Variation annuelle en pourcentage.

Source: CCQ, mai 1987.

T-17

Répartition des salariés actifs dans la construction selon la région de domicile et le statut professionnel, 1986

Région	Salariés qualifiés			Salariés non qualifiés	Total	Pourcentage par région
	Compagnons	Apprentis	Total			
Est du Québec	1 628	341	1 969	796	2 765	3,1
Saguenay-Lac-St-Jean	2 331	870	3 201	1 311	4 512	5,1
Québec	7 848	2 977	10 825	3 387	14 212	16,1
Mauricie-Centre du Québec	3 666	1 499	5 165	1 826	6 991	7,9
Estrie	1 740	1 206	2 946	1 016	3 962	4,5
Montréal métropolitain	14 319	7 287	21 606	8 410	30 016	34,1
Sud de Montréal	4 174	2 184	6 358	1 995	8 353	9,5
Nord de Montréal	5 399	2 478	7 877	2 793	10 670	12,1
(Grand Montréal)	(23 892)	(11 949)	(35 841)	(13 198)	(49 039)	(55,7)
Outaouais	1 217	675	1 892	893	2 785	3,2
Nord-Ouest québécois	823	259	1 082	477	1 559	1,8
Baie James	4	*	6	37	43	–
Côte Nord	830	199	1 029	703	1 732	2,0
Extérieur	162	13	175	234	409	0,5
Ensemble du Québec	**44 142**	**19 990**	**64 132**	**23 878**	**88 010**	**100,0**

* Ce chiffre n'est pas disponible à cause du nombre trop faible des effectifs.

Source: CCQ, mai 1987.

T-18

Répartition des salariés qualifiés de la construction, selon le métier, le statut professionnel, la moyenne des heures travaillées et le salaire annuel moyen, 1986

	Salariés qualifiés			Moy. des hres travaillées			Salaire annuel moyen		
	Compagnons	Apprentis	Total	Compagnons	Apprentis	Total	Compagnons	Apprentis	Total
Briqueteur-maçon	2 217	1 190	3 407	992	740	904	19 602	10 046	16 264
Calorifugeur	488	132	620	1 118	799	1 050	22 986	11 355	20 510
Carreleur	419	335	754	1 261	884	1 093	24 328	11 558	18 654
Charpentier-menuisier	12 361	6 364	18 725	1 063	834	985	20 394	11 380	17 330
Chaudronnier	594	74	668	1 092	960	1 078	26 659	19 304	25 844
Cimentier-applicateur	738	486	1 224	1 118	752	973	20 415	10 390	16 434
Couvreur	966	1 003	1 969	1 000	639	816	18 589	10 111	14 270
Électricien	6 786	2 998	9 784	1 257	1 001	1 178	26 499	13 259	22 442
Ferblantier	2 046	786	2 832	1 262	970	1 181	25 689	13 566	22 325
Ferrailleur	625	89	714	926	449	867	17 054	6 925	15 791
Grutier	812	100	912	1 260	920	1 223	26 481	16 591	25 396
Mécanicien d'ascenseur	373	82	455	1 589	1 226	1 524	37 570	21 012	34 586
Mécanicien de chantier	816	236	1 052	1 157	746	1 065	27 229	12 572	23 941
Mecanicien de machines lourdes	158	15	173	1 233	864	1 201	26 444	14 862	25 440
Monteur d'acier de structure	1 501	431	1 932	1 144	768	1 060	25 311	12 542	22 463
Opérateur d'équipement lourd	3 185	549	3 734	953	795	929	17 184	12 768	16 535
Opérateur de pelles mécaniques	1 145	121	1 266	1 116	847	1 091	21 028	14 066	20 362
Peintre	2 175	1 199	3 374	949	649	842	16 728	7 949	13 608
Plâtrier	557	527	1 084	975	576	781	17 953	7 167	12 709
Poseur de systèmes intérieurs	640	640	1 280	1 165	745	955	22 119	9 269	15 694
Poseur de revêtement souple	277	150	427	990	599	853	17 102	8 694	14 148
Serrurier en bâtiment	305	172	477	1 268	705	1 065	23 853	10 025	18 867
Tuyauteur	4 958	2 311	7 269	1 275	1 162	1 239	27 385	17 801	24 338
Total des salariés	**44 142**	**19 990**	**64 132**	**1 125**	**859**	**1 042**	**22 561**	**12 081**	**19 294**

Source: CCQ, mai 1987.

T-19

Évolution en pourcentage du nombre de salariés, selon le statut, 1977-1986

Statut	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Apprentis	14,0	13,5	13,6	13,3	13,0	12,5	12,1	13,8	18,6	22,7
Compagnons	45,0	48,3	54,0	55,9	56,7	58,2	58,5	57,4	53,9	50,2
Total des salariés qualifiés	59,0	61,8	67,6	66,2	69,7	70,8	70,6	71,1	72,5	72,9
Total des occupations	41,0	38,2	32,4	30,8	30,3	29,2	29,4	28,9	27,5	27,1
Total des salariés	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source: CCQ, mai 1987.

T-20

Évolution en pourcentage du nombre de salariés qualifiés selon le métier, 1977-1986

Statut	1977*	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Briqueteur-maçon	4,9	4,9	5,1	4,9	4,9	4,8	5,0	5,0	5,0	5,3
Calorifugeur	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2	1,3	1,0	1,1	1,0
Carreleur	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9	1,1	1,2
Charpentier-menuisier	30,5	30,3	30,6	29,7	28,8	27,3	28,6	28,8	28,7	29,2
Chaudronnier	0,8	0,9	0,9	1,1	1,1	1,3	1,2	1,2	1,1	1,0
Cimentier-applicateur	1,5	1,5	1,6	1,6	1,7	1,8	1,7	1,7	1,9	1,9
Couvreur	1,3	1,5	1,9	2,1	2,3	2,4	2,5	2,8	3,1	3,1
Électricien	14,4	14,5	14,1	14,3	14,7	15,5	15,3	15,3	15,1	15,2
Ferblantier	4,1	3,8	3,6	3,8	4,0	4,4	4,2	4,2	4,6	4,4
Ferrailleur	1,3	1,1	1,1	1,2	1,4	1,3	1,1	1,4	1,3	1,1
Grutier	1,4	1,4	1,3	1,5	1,5	1,5	1,5	1,4	1,5	1,4
Mécanicien d'ascenceur	1,1	1,0	1,0	1,0	1,1	1,4	1,3	1,1	1,1	0,7
Mécanicien de chantier	1,3	1,2	1,2	1,4	1,5	1,6	1,5	1,6	1,7	1,6
Mécanicien de machines lourdes	1,4	2,1	1,9	1,7	1,4	0,8	0,6	0,4	0,3	0,3
Monteur d'acier de structure	2,8	2,5	2,5	2,7	2,8	2,8	2,5	2,8	2,9	3,0
Opérateur d'équipement lourd	8,3	8,6	8,7	8,4	8,0	7,2	7,0	7,1	6,6	5,8
Opérateur de pelles mécaniques	1,6	1,8	1,9	1,9	1,8	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0
Peintre	6,1	6,0	5,9	5,8	5,5	5,4	5,5	5,5	5,2	5,3
Plâtrier	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,7
Poseur de systèmes intérieurs	0,9	0,9	0,9	1,0	1,1	1,2	1,2	1,2	1,6	2,0
Poseur de revêtement souple	1,1	1,0	1,0	1,0	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6	0,7
Serrurier en bâtiment	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7
Tuyauteur	11,1	10,9	10,7	10,9	11,3	12,3	12,0	11,8	11,4	11,3
Total des salariés qualifiés	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

* Le total comprend, pour cette année, les mécaniciens-vitriers qui ne sont plus assujettis au décret de l'industrie.

Source:CCQ, mai 1987.

T-21

Nombre de salariés qualifiés actifs dans la construction, par métier et par région de domicile, 1986

Région de domicile / Métiers	Est du Québec	Saguenay-Lac St-Jean	Québec	Mauricie-Centre du Québec	Estrie	Montréal métro.	Sud de Montréal	Nord de Montréal	Outaouais	Nord-ouest québécois	Côte-Nord	Extérieur	Total
Briqueteur maçon	81	169	439	310	176	1 305	340	412	112	33	12	18	3 407
Calorifugeur	10	36	109	45	16	268	14	97	15	–	9	*	620
Carreleur	7	13	143	31	60	410	24	42	6	5	8	5	754
Charpentier-menuisier	798	989	3 878	1 490	1 052	4 490	2 200	2 542	623	336	301	24	18 725
Chaudronnier	55	71	36	70	25	274	41	83	–	7	5	*	668
Cimentier-applicateur	30	33	192	56	42	648	69	87	23	13	13	18	1 224
Couvreur	53	70	255	182	84	768	173	231	105	21	18	9	1 969
Électricien	213	466	1 343	861	363	3 531	1 107	1 219	283	201	181	13	9 784
Ferblantier	41	145	440	241	108	1 136	211	386	67	26	26	5	2 832
Ferrailleur	42	41	106	71	28	260	36	67	27	8	26	*	714
Grutier	30	68	100	82	34	351	48	101	25	20	41	12	912
Mécanicien d'ascenseur	–	*	55	*	*	268	43	38	4	*	*	38	455
Mécanicien de chantier	46	94	91	211	39	277	131	106	11	27	18	*	1 052
Mécanicien de machines lourdes	12	4	35	14	7	63	10	20	*	*	7	*	173
Monteur d'acier de structure	77	145	284	166	65	664	131	179	41	68	109	*	1 932
Opérateur d'équipement lourd	190	244	806	363	198	754	442	453	109	80	91	*	3 734
Opérateur de pelles mécaniques	51	92	285	104	76	197	168	166	45	45	37	*	1 266
Peintre	84	142	554	193	141	1 489	262	295	120	49	41	4	3 374
Plâtrier	8	50	252	52	38	438	80	110	40	11	*	5	1 084
Poseur de systèmes intérieurs	4	20	233	52	40	644	61	151	49	19	*	6	1 280
Poseur de revêtement souple	19	9	89	32	21	162	34	37	21	*	*	*	427
Serrurier en bâtiment	*	11	90	14	13	255	30	47	9	*	4	*	477
Tuyauteur	116	286	1 010	523	317	2 954	703	1 008	156	107	81	7	7 269
Total des salariés qualifiés	**1 969**	**3 201**	**10 825**	**5 165**	**2 946**	**21 606**	**6 358**	**7 877**	**1 892**	**1 082**	**1 029**	**175**	**64 132**

* Ce chiffre n'est pas disponible à cause du nombre trop faible des effectifs.

Source: CCQ, mai 1987.

T-22

I Nombre de salariés actifs dans la construction, selon le mois et le statut professionnel, 1986

Mois / Statut	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne mensuelle	Total des salariés
Compagnons	25 582	26 225	27 606	30 283	31 595	32 782	33 234	36 305	35 876	35 411	34 364	29 596	31 572	44 142
Apprentis	7 535	7 791	8 420	9 867	10 934	12 191	12 459	15 171	15 237	15 108	14 640	12 138	11 791	19 990
Autres salariés	7 263	8 066	8 920	10 688	12 340	13 942	14 346	16 774	17 028	17 163	16 213	12 555	12 941	23 878
Total des salariés	**40 380**	**42 082**	**44 946**	**50 838**	**54 869**	**58 915**	**60 039**	**68 250**	**68 141**	**67 682**	**65 217**	**54 289**	**56 304**	**88 010**

II Indices des variations saisonnières de l'emploi, selon le statut professionnel, *1986

Mois / Statut	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Écarts en points (max. – min.)
Compagnons	81,0	83,1	87,4	95,9	100,1	103,8	105,3	115,0	113,6	112,2	108,8	93,7	34,0
Apprentis	63,9	66,1	71,4	83,7	92,7	103,4	105,7	128,7	129,2	128,1	124,2	102,9	65,3
Autres salariés	56,1	62,3	68,9	82,6	95,3	107,7	110,8	129,6	131,6	132,6	125,3	97,0	76,5
Total des salariés	**71,7**	**74,7**	**79,8**	**90,3**	**97,4**	**104,6**	**106,6**	**121,2**	**121,0**	**120,2**	**115,8**	**96,4**	**49,5**

* Les indices de ce tableau sont calculés à partir de la moyenne mensuelle de chaque statut, ramenée à l'indice 100.

Source: CCQ, mai 1987.

T-23

I Nombre d'heures travaillées dans la construction, selon les mois et le statut professionnel, 1986
(en milliers)

Mois / Statut	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne mensuelle	Total des heures
Compagnons	2 833	3 404	3 933	3 873	4 435	3 683	2 872	6 111	4 851	5 090	5 482	3 102	4 139	49 670
Apprentis	767	919	1 083	1 168	1 434	1 291	949	2 340	1 892	2 009	2 152	1 173	1 431	17 177
Autres salariés	771	1 013	1 246	1 325	1 644	1 551	1 431	2 799	2 280	2 467	2 540	1 267	1 694	20 336
Total des salariés	**4 371**	**5 336**	**6 262**	**6 366**	**7 513**	**6 526**	**5 252**	**11 250**	**9 023**	**9 566**	**10 174**	**5 543**	**7 265**	**87 183**

II Indices des variations saisonnières des heures travaillées, selon le statut professionnel, *1986

Mois / Statut	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Écarts en points (max. – min.)
Compagnons	68,4	82,2	95,0	93,6	107,1	89,0	69,4	147,6	117,2	123,0	132,4	74,9	79,2
Apprentis	53,6	64,2	75,7	81,6	100,2	90,2	66,3	163,5	132,2	140,4	150,4	82,0	109,9
Autres salariés	45,5	59,8	73,5	78,2	97,0	91,5	84,5	165,2	134,6	145,6	149,9	74,8	119,7
Total des salariés	**60,2**	**73,4**	**86,2**	**87,6**	**103,4**	**89,8**	**72,3**	**154,8**	**124,2**	**131,7**	**140,0**	**76,3**	**94,6**

* Les indices de ce tableau sont calculés à partir de la moyenne mensuelle de chaque statut, ramenée à l'indice 100.

Source: CCQ, mai 1987.

T-24

Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois et la région de domicile, 1986

Région / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne mensuelle	Total des salariés
Est du Québec	695	800	854	934	1 307	1 478	1 662	1 975	1 908	1 801	1 492	953	1 322	2 765
Saguenay-Lac St-Jean	1 925	1 949	1 907	1 882	2 129	2 606	2 820	3 366	3 420	3 298	2 991	2 409	2 558	4 512
Québec	6 103	6 515	7 080	8 176	9 281	10 064	10 245	11 312	11 193	11 035	10 501	8 186	9 141	14 212
Mauricie-Centre du Québec	3 492	3 513	3 776	4 236	4 311	4 674	4 666	5 376	5 257	5 086	4 727	3 667	4 398	6 991
Estrie	1 664	1 780	1 957	2 298	2 520	2 730	2 795	3 157	3 203	3 176	3 060	2 548	2 574	3 962
Montréal métro.	15 146	15 686	16 757	18 811	19 884	20 831	21 100	23 905	23 912	23 883	23 383	20 515	20 318	30 016
Sud de Montréal	3 869	3 973	4 337	5 069	5 350	5 714	5 790	6 582	6 564	6 701	6 586	5 527	5 505	8 353
Nord de Montréal	5 079	5 413	5 816	6 714	7 090	7 479	7 541	8 504	8 449	8 494	8 337	7 158	7 173	10 670
(Grand Montréal)	(24 094)	(25 072)	(26 910)	(30 594)	(32 324)	(34 024)	(34 431)	(38 991)	(38 925)	(39 078)	(38 306)	(33 200)	(32 996)	(49 039)
Outaouais	1 065	1 092	1 193	1 403	1 530	1 560	1 533	1 800	1 855	1 825	1 782	1 452	1 507	2 785
Nord-Ouest québécois	702	708	612	697	753	910	958	1 060	1 057	1 002	1 037	795	858	1 559
Baie James	*	*	*	*	*	10	12	25	30	27	20	16	12	43
Côte Nord	538	556	546	501	593	750	794	1 027	1 124	1 167	1 128	905	802	1 732
Extérieur	101	96	110	116	120	109	123	160	169	187	173	158	135	409
Ensemble du Québec**	**40 380**	**42 082**	**44 946**	**50 838**	**54 869**	**58 915**	**60 039**	**68 250**	**68 141**	**67 682**	**65 217**	**54 289**	**56 304**	**88 010**

* Ce chiffre n'est pas disponible à cause du nombre trop faible des effectifs.

** Le total inclut les salariés dont on ne connaît pas la région de domicile.

Source: CCQ, mai 1987.

T-25

Indices des variations saisonnières de l'emploi, selon la région de domicile des salariés, 1986**

Région \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Écarts en points (max. – min.)
Est du Québec	52,6	60,5	64,6	70,6	98,9	111,8	125,7	149,4	144,3	136,2	112,8	72,1	96,8
Saguenay-Lac St-Jean	75,2	76,2	74,5	73,6	83,2	101,9	110,2	131,6	133,7	128,9	116,9	94,2	58,5
Québec	66,8	71,3	77,4	89,4	101,5	110,1	112,1	123,7	122,4	120,7	114,9	89,5	56,9
Mauricie-Centre du Québec	79,4	79,9	85,8	96,3	98,0	106,3	106,1	122,2	119,5	115,6	107,5	83,4	42,8
Estrie	64,6	69,1	76,0	89,3	97,9	106,1	108,6	122,6	124,4	123,4	118,9	99,0	59,8
Montréal métro.	74,5	77,2	82,5	92,6	97,9	102,5	103,8	117,6	117,7	117,5	115,1	101,0	43,2
Sud de Montréal	70,3	72,2	78,8	92,1	97,2	103,8	105,2	119,6	119,2	121,7	119,6	100,4	51,4
Nord de Montréal	70,8	75,5	81,1	93,6	98,8	104,3	105,1	118,5	117,8	118,4	116,2	99,8	47,7
(Grand Montréal)	(73,0)	(76,0)	(81,5)	(92,7)	(98,0)	(103,1)	(104,3)	(118,2)	(118,0)	(118,4)	(116,1)	(100,6)	(45,4)
Outaouais	70,7	72,5	79,2	93,1	101,5	103,5	101,7	119,4	123,1	121,1	118,2	96,3	52,4
Nord-Ouest québécois	81,8	82,5	71,3	81,2	87,8	106,1	111,6	123,5	123,2	116,8	120,9	92,6	41,7
Baie James	*	*	*	*	*	83,3	100,0	208,3	250,0	225,0	166,7	133,3	166,7
Côte Nord	67,1	69,3	68,1	62,5	73,9	93,5	99,0	128,0	140,1	145,5	140,6	112,8	78,4
Extérieur	74,8	71,1	81,5	85,9	88,9	80,7	91,1	118,5	125,2	138,5	128,1	117,0	63,7
Ensemble du Québec	**71,7**	**74,7**	**79,8**	**90,3**	**97,4**	**104,6**	**106,6**	**121,2**	**121,0**	**120,2**	**115,8**	**96,4**	**49,5**

* Ce chiffre n'est pas disponible à cause du nombre trop faible des effectifs.

** Les indices de ce tableau sont calculés à partir de la moyenne de chaque région, ramenée à l'indice 100.

Source: CCQ, mai 1987.

T-26

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon le mois et la région de domicile, 1986
(en milliers)

Mois / Région	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Est du Québec	68	93	110	95	162	163	153	302	237	230	201	85	1 900
Saguenay-Lac St-Jean	224	256	263	214	255	257	253	533	467	445	445	227	3 840
Québec	668	816	953	988	1 283	1 110	872	1 856	1 473	1 579	1 581	808	13 988
Mauricie-Centre du Québec	372	450	536	526	528	469	382	852	663	668	684	346	6 478
Estrie	171	204	259	284	341	291	232	522	420	440	471	249	3 884
Montréal métro.	1 655	2 046	2 400	2 460	2 803	2 372	1 892	4 039	3 229	3 496	3 805	2 193	32 392
Sud de Montréal	414	491	593	632	748	643	509	1 099	871	929	1 039	553	8 521
Nord de Montréal	549	689	827	866	1 011	860	658	1 431	1 140	1 225	1 351	758	11 365
(Grand Montréal)	(2 618)	(3 226)	(3 821)	(3 958)	(4 563)	(3 874)	(3 059)	(6 570)	(5 240)	(5 649)	(6 195)	(3 504)	(52 278)
Outaouais	106	129	153	157	203	171	127	271	228	240	257	142	2 184
Nord-Ouest québécois	74	84	85	78	91	104	84	161	129	129	138	73	1 230
Baie James	–	–	–	–	–	–	2	5	4	4	4	2	23
Côte Nord	61	69	72	58	74	77	81	165	146	163	183	97	1 248
Extérieur	7	8	8	9	10	8	8	14	15	17	16	9	129
Ensemble du Québec*	**4 371**	**5 336**	**6 262**	**6 366**	**7 513**	**6 526**	**5 252**	**11 250**	**9 023**	**9 566**	**10 174**	**5 543**	**87 183**

* Le total inclut les heures travaillées par les salariés dont on ne connaît pas la région de domicile.

Source: CCQ, mai 1987.

T-27

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon le mois et la région de travail, 1986

(en milliers)

Région \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Est du Québec	67	85	102	89	175	190	173	320	240	239	207	86	1 975
Saguenay-Lac St-Jean	204	229	230	184	232	229	216	468	426	418	406	202	3 444
Québec	573	704	822	878	1 097	909	697	1 538	1 208	1 322	1 340	678	11 767
Mauricie-Centre du Québec	327	406	484	448	446	390	317	734	576	543	540	267	5 478
Estrie	152	187	234	264	336	291	247	542	455	491	540	299	4 038
Montréal métro.	2 098	2 567	2 992	3 029	3 405	2 870	2 274	4 838	3 846	4 172	4 530	2 628	39 251
Sud de Montréal	266	310	394	423	537	464	368	823	654	678	773	410	6 100
Nord de Montréal	181	235	309	367	474	412	288	666	546	594	670	351	5 094
(Grand Montréal)	(2 545)	(3 112)	(3 696)	(3 819)	(4 417)	(3 747)	(2 931)	(6 326)	(5 046)	(5 444)	(5 974)	(3 388)	(50 445)
Outaouais	113	139	159	164	221	187	139	299	250	253	261	138	2 324
Nord-Ouest québécois	80	91	89	87	92	106	90	175	139	141	159	79	1 328
Baie James	10	18	15	8	25	26	32	58	58	63	60	23	397
Côte Nord	75	88	89	77	86	94	99	198	161	174	182	104	1 428
Ensemble du Québec*	**4 371**	**5 336**	**6 262**	**6 366**	**7 513**	**6 526**	**5 252**	**11 250**	**9 023**	**9 566**	**10 174**	**5 543**	**87 183**

* Le total inclut les heures travaillées dans les régions inconnues et extérieures.

Source: CCQ, mai 1987.

T-28

Répartition des salariés actifs ayant travaillé moins de 500 heures, selon le statut professionnel, 1986

Statut	Moins de 100 heures	100-199 heures	200-299 heures	300-399 heures	400-499 heures	Total
Compagnons						
nombre	1 835	1 504	1 382	1 556	1 700	7 977
%	23,0	18,8	17,3	19,5	21,3	–
% cumulatif	–	41,8	59,1	78,6	100,0	–
Apprentis						
nombre	1 306	1 129	1 171	1 312	1 289	6 207
%	21,0	18,2	18,9	21,1	20,8	–
% cumulatif	–	39,2	58,1	79,2	100,0	–
Autres salariés						
nombre	2 699	1 621	1 358	1 365	1 382	8 425
%	32,0	19,2	16,1	16,2	16,4	–
% cumulatif	–	51,2	67,3	83,5	100,0	–
Total des salariés						
nombre	5 840	4 254	3 911	4 233	4 371	22 609
%	25,8	18,8	17,3	18,7	19,3	–
% cumulatif	–	44,6	61,9	80,6	100,0	–

Source: CCQ, mai 1987.

T-29

Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le nombre de mois de travail dans la construction, 1986

Nombre de mois	Salariés qualifiés			Salariés non qualifiés	Total	Salariés qualifiés en %			Salariés non qualifiés (en %)	Total (en %)
	compagnons	apprentis	total			compagnons	apprentis	total		
1	1 591	994	2 585	2 378	4 963	3,6	5,0	4,0	9,9	5,6
2	1 774	1 357	3 131	2 101	5 232	4,0	6,8	4,9	8,8	5,9
3	1 758	1 584	3 342	1 920	5 262	4,0	7,9	5,2	8,0	6,0
4	2 089	1 792	3 881	1 926	5 807	4,7	9,0	6,0	8,1	6,6
5	2 391	2 032	4 423	2 079	6 502	5,4	10,2	6,9	8,7	7,4
6	2 659	1 477	4 136	1 835	5 971	6,0	7,4	6,4	7,7	6,8
7	2 959	1 601	4 560	1 939	6 499	6,7	8,0	7,1	8,1	7,4
8	3 351	1 489	4 840	1 804	6 644	7,6	7,4	7,5	7,6	7,5
9	3 681	1 502	5 183	1 607	6 790	8,3	7,5	8,1	6,7	7,7
10	3 723	1 325	5 048	1 457	6 505	8,4	6,6	7,9	6,1	7,4
11	4 439	1 418	5 857	1 753	7 610	10,0	7,1	9,1	7,3	8,6
12	13 727	3 419	17 146	3 079	20 225	31,1	17,1	26,7	12,9	23,0
Total	**44 142**	**19 990**	**64 132**	**23 878**	**88 010**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source: CCQ, mai 1987.

T-30

Répartition des compagnons actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1986

Nombre de mois	Nombre de compagnons	Nombre d'apparitions* en 1986			
		1	2	3	4 ou +
			(en % du nombre total des salariés ayant travaillé le même nombre de mois)		
1	1 591	1 591	–	–	–
2	1 774	1 443	331	–	–
3	1 758	1 252	447	59	–
4	2 089	1 292	654	133	10
5	2 391	1 484	675	202	30
6	2 659	1 384	985	250	40
7	2 959	1 600	1 051	261	47
8	3 351	1 752	1 201	351	47
9	3 681	1 846	1 381	414	40
10	3 723	1 727	1 677	319	–
11	4 439	2 052	2 387	–	–
12	13 727	13 727	–	–	–
Total	**44 142**	**31 150**	**10 789**	**1 989**	**214**

* Tout salarié ayant travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source: CCQ, mai 1987.

T-31

Répartition des apprentis actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1986

Nombre de mois	Nombre d'apprentis	Nombre d'apparitions* en 1986			
		1	2	3	4 ou +
		(en % du nombre total des salariés ayant travaillé le même nombre de mois)			
1	994	994	–	–	–
2	1 357	1 153	204	–	–
3	1 584	1 237	295	52	–
4	1 792	1 306	403	71	12
5	2 032	1 544	381	94	13
6	1 477	866	481	110	20
7	1 601	995	451	123	32
8	1 489	854	488	136	11
9	1 502	839	496	155	12
10	1 325	615	604	106	–
11	1 418	668	750	–	–
12	3 419	3 419	–	–	–
Total	**19 990**	**14 490**	**4 553**	**847**	**100**

* Tout salarié ayant travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source: CCQ, mai 1987.

T-32

Répartition des salariés non qualifiés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1986

Nombre de mois	Nombre de salariés non qualifiés	Nombre d'apparitions* en 1986			
		1	2	3	4 ou +
		(en % du nombre total des salariés ayant travaillé le même nombre de mois)			
1	2 378	2 378	–	–	–
2	2 101	1 796	305	–	–
3	1 920	1 517	357	46	–
4	1 926	1 434	420	67	5
5	2 079	1 421	557	85	16
6	1 835	1 166	532	125	12
7	1 939	1 238	561	124	16
8	1 804	1 106	543	133	22
9	1 607	983	505	112	7
10	1 457	806	576	75	–
11	1 753	1 131	622	–	–
12	3 079	3 079	–	–	–
Total	**23 878**	**18 055**	**4 978**	**767**	**78**

* Tout salarié ayant travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source. CCQ, mai 1987.

T-33

Nombre de salariés actifs en 1986, selon le nombre d'années consécutives dans la construction et la région de domicile

Région	Nombre d'années consécutives*														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Est du Québec	2 765	2 964	2 500	2 159	1 922	1 842	1 757	1 672	1 599	1 521	1 367	1 232	1 107	1 018	895
Saguenay-Lac St-Jean	4 512	3 815	3 378	2 757	2 457	2 388	2 304	2 111	1 999	1 858	1 620	1 482	1 359	1 213	1 065
Québec	14 212	11 110	9 564	8 742	7 919	7 663	7 315	7 018	6 747	6 289	5 694	5 267	4 861	4 433	4 017
Mauricie-Centre du Québec	6 991	5 972	4 918	4 100	3 709	3 616	3 410	3 271	3 146	2 947	2 688	2 470	2 220	1 935	1 701
Estrie	3 962	2 904	2 301	1 738	1 429	1 387	1 305	1 249	1 178	1 102	1 013	932	861	773	700
Montréal Métropolitain	30 016	14 602	11 741	10 366	9 718	9 398	8 701	8 223	7 876	7 602	7 203	6 741	6 243	5 705	5 171
Sud de Montréal	8 353	12 200	9 717	8 592	7 943	7 648	7 134	6 744	6 477	6 157	5 734	5 246	4 733	4 181	3 708
Nord de Montréal	10 670	12 586	10 376	9 211	8 584	8 280	7 624	7 209	6 900	6 594	6 145	5 679	5 139	4 533	4 096
Outaouais	2 785	2 242	1 768	1 292	1 066	961	837	764	686	641	576	502	454	390	322
Nord-Ouest québécois	1 559	1 310	1 113	964	862	846	738	667	632	596	528	455	410	363	305
Côte Nord	1 732	1 395	1 241	977	777	721	688	639	569	484	411	359	324	302	277
Ensemble du Québec**	**88 010**	**71 100**	**58 617**	**50 888**	**46 386**	**44 750**	**41 813**	**39 567**	**37 809**	**35 791**	**32 979**	**30 365**	**27 711**	**24 846**	**22 257**
En %	100,0	80,8	66,6	57,8	52,7	50,8	47,5	44,9	42,9	40,7	37,5	34,5	31,5	28,2	25,3

* Les salariés sont répartis selon la région de domicile en 1986. Le salarié ayant travaillé en 1986 et 1985 se voit accordé 2 ans d'expérience, ce salarié est réputé avoir également 1 an d'expérience, ainsi de suite.

** Le total inclut les salariés dont on ne connaît pas la région de domicile.

Source: CCQ, mai 1987.

T-34

Répartition des salariés actifs dans la construction pour certains métiers, selon la région de travail et les salaires, 1986

Métier	Région de domicile exclusivement	Lieu de travail						Total
		Région de domicile et			Autres régions seulement			
		1 autre	2 autres	3 autres ou +	1 région	2 régions	3 régions ou +	
Charpentier-menuisier	10 189	4 363	750	134	2 562	653	74	18 725
Électricien	5 839	1 798	393	58	1 379	273	44	9 784
Tuyauteur	3 465	1 808	327	90	1 153	371	55	7 269
Peintre	2 178	643	78	10	367	93	5	3 374
Opérateur équipement lourd	2 126	673	138	47	606	121	23	3 734
Briqueteur-maçon	1 896	831	136	33	389	104	18	3 407
Total salariés qualifiés	34 496	14 092	2 934	863	8 897	2 370	480	64 132
Salariés non qualifiés	12 773	4 592	929	269	4 171	946	198	23 878
Total	**47 269**	**18 684**	**3 863**	**1 132**	**13 068**	**3 316**	**678**	**88 010**
		Salaire annuel moyen ($)						
Charpentier-menuisier	16 546	19 208	20 091	23 903	15 532	19 340	19 234	17 330
Électricien	21 673	23 672	26 369	29 279	22 411	22 784	28 998	22 442
Tuyauteur	23 072	25 643	27 412	32 141	23 326	27 627	29 113	24 338
Peintre	13 626	14 629	13 771	12 421	11 777	13 433	12 153	13 608
Opérateur équipement lourd	15 663	17 245	19 406	25 305	16 625	19 586	22 763	16 535
Briqueteur-maçon	15 868	17 373	18 830	27 793	13 154	18 216	22 157	16 264
Total salariés qualifiés	18 271	20 569	22 999	27 735	18 189	21 741	26 007	19 294
Salariés non qualifiés	13 599	17 636	19 375	22 978	12 093	17 840	19 131	14 657
Total	**17 009**	**19 848**	**22 127**	**26 605**	**16 244**	**20 628**	**23 999**	**18 036**

Source: CCQ, mai 1987

T-35

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile et de travail, 1986
(en milliers)

Région de domicile / Région de travail	Est du Québec	Saguenay-Lac St-Jean	Québec	Mauricie-Centre du Québec	Estrie	Montréal métro.	Sud de Montréal	Nord de Montréal	Outaouais	Baie James	Nord-ouest québécois	Côte Nord	Total*
Est du Québec	1 308	11	62	17	42	74	7	8	3	104	14	62	1 900
Saguenay-Lac St-Jean	13	3 250	65	42	26	65	13	3	8	43	18	31	3 840
Québec	577	67	11 218	212	173	342	68	17	28	111	50	96	13 988
Mauricie-Centre du Québec	8	10	126	4 858	154	308	81	63	24	7	19	118	6 478
Estrie	1	5	39	61	3 283	178	37	4	25	1	4	4	3 884
Montréal métropolitain	24	38	136	130	169	27 717	1 730	1 136	29	36	29	51	32 392
Sud de Montréal	6	13	53	61	116	3 859	3 995	63	15	7	4	11	8 521
Nord de Montréal	8	21	38	74	54	6 538	158	3 783	162	24	30	16	11 365
Outaouais	8	3	6	5	8	107	6	13	1 934	2	10	2	2 184
Nord-Ouest québécois	13	3	3	3	3	12	–	2	2	13	1 140	1	1 230
Côte Nord	9	21	20	14	8	33	5	1	–	26	5	1 034	1 248
Extérieur	1	1	1	1	2	18	–	–	93	–	4	1	129
Ensemble du Québec*	**1 975**	**3 444**	**11 767**	**5 478**	**4 038**	**39 251**	**6 100**	**5 094**	**2 324**	**397**	**1 328**	**1 428**	**87 183**

* Les totaux comprennent les heures dont on ne connaît pas la provenance.

Source: CCQ, mai 1987

T-36

Répartition des salariés actifs dans la construction selon le nombre d'employeurs, le niveau d'heures travaillées et les salaires, 1986

	Nombre de salariés			Salaire annuel moyen		
Ont travaillé pour	Moins de 500 heures	500 heures ou plus	Total	Moins de 500 heures	500 heures ou plus	Total
Compagnons et apprentis						
1 employeur	10 490	31 142	41 632	3 689	24 199	19 031
2 employeurs	2 568	10 691	13 259	5 220	22 375	19 052
3 employeurs	769	4 646	5 415	6 301	22 234	19 972
4 employeurs	248	2 020	2 268	6 818	23 052	21 277
5 employeurs	75	829	904	6 972	23 703	22 315
6 employeurs ou +	34	620	654	7 263	25 141	24 212
Total	**14 184**	**49 948**	**64 132**	**4 188**	**23 583**	**19 294**
Autres salariés						
1 employeur	6 985	10 238	17 223	3 028	21 087	13 763
2 employeurs	1 040	3 172	4 212	4 871	20 421	16 581
3 employeurs	281	1 254	1 535	5 805	19 627	17 097
4 employeurs	83	508	591	5 911	20 272	18 255
5 employeurs	21	179	200	6 161	21 233	19 650
6 employeurs ou +	15	102	117	5 879	19 854	18 062
Total	**8 425**	**15 453**	**23 878**	**3 389**	**20 799**	**14 656**
1 employeur	17 475	41 380	58 855	3 425	23 429	17 490
2 employeurs	3 608	13 863	17 471	5 120	21 928	18 457
3 employeurs	1 050	5 900	6 950	6 168	21 680	19 337
4 employeurs	331	2 528	2 859	6 591	22 493	20 652
5 employeurs	96	1 008	1 104	6 795	23 265	21 832
6 employeurs ou +	49	722	771	6 840	24 394	23 278
Total	**22 609**	**65 401**	**88 010**	**3 891**	**22 925**	**18 035**

Source: CCQ, mai 1987.

T-37

Répartition des salariés actifs dans la construction selon le niveau des salaires, le métier et le statut professionnel, 1986

Tranche de salaire Métier ou emploi	– de 5 000 $	5 000$ à 9 999 $	10 000 $ à 14 999 $	15 000 $ à 19 999 $	20 000 $ à 24 999 $	25 000 $ à 29 999 $	30 000 $ à 34 999 $	35 000 $ et plus	Total	Salaire annuel moyen
Charpentier-menuisier										
compagnons	1 217	1 342	1 578	1 715	1 828	1 836	1 999	846	12 361	20 394
apprentis	1 543	1 682	1 192	934	623	307	59	24	6 364	11 380
Électricien										
compagnons	444	483	577	570	642	811	1 194	2 065	6 786	26 499
apprentis	578	706	503	499	404	213	74	21	2 998	13 259
Tuyauteur										
compagnons	320	320	357	402	435	562	892	1 670	4 958	27 385
apprentis	342	347	336	364	302	222	192	206	2 311	17 801
Opérateur d'équipement lourd										
compagnons	462	403	468	627	525	346	196	158	3 185	17 184
apprentis	148	91	101	93	47	41	18	10	549	12 768
Peintre										
compagnons	271	357	378	344	309	277	212	27	2 175	16 728
apprentis	470	368	178	121	47	10	3	*	1 199	7 949
Briqueteur-maçon										
compagnons	229	198	326	377	374	347	247	119	2 217	19 602
apprentis	295	386	255	139	80	28	5	*	1 190	10 046
Autres										
compagnons	1 175	1 057	1 285	1 437	1 602	1 541	1 975	2 388	12 460	23 566
apprentis	1 477	1 442	941	639	494	216	103	67	5 379	11 097
Total des salariés qualifiés										
compagnons	**4 118**	**4 160**	**4 969**	**5 472**	**5 715**	**5 720**	**6 715**	**7 273**	**44 142**	**22 561**
apprentis	**4 853**	**5 022**	**3 506**	**2 789**	**1 997**	**1 037**	**454**	**332**	**19 990**	**12 081**
Manoeuvre	1 534	1 293	1 218	990	830	630	199	76	6 770	13 344
Manoeuvre spécialisé	1 227	1 255	1 266	1 160	948	791	283	134	7 064	14 903
Conducteur de camion	93	45	55	78	58	49	28	25	431	16 579
Soudeur	132	109	99	95	96	101	112	193	937	22 128
Monteur de ligne d'énergie et de distribution	61	58	90	108	109	117	191	753	1 487	30 376
Autres salariés non qualifiés	2 969	1 322	854	605	408	328	269	434	7 189	11 311
Total des salariés non qualifiés	**6 016**	**4 082**	**3 582**	**3 036**	**2 449**	**2 016**	**1 082**	**1 615**	**23 878**	**14 657**
Total des salariés	**14 987**	**13 264**	**12 057**	**11 297**	**10 161**	**8 773**	**8 251**	**9 220**	**88 010**	**18 036**

* Ce chiffre n'est pas disponible à cause du nombre trop faible des effectifs.

Source: CCQ, mai 1987.

T-38

Répartition des salariés actifs et moyenne des heures travaillées selon l'âge et le statut professionnel, 1986

	Nombre de salariés			Moyenne des heures travaillées		
Âge	**Compagnons**	**Apprentis**	**Autres**	**Compagnons**	**Apprentis**	**Autres**
Moins de 20 ans	*	1 660	775	*	673	392
20–24 ans	406	7 058	2 518	1 193	911	556
25–29 ans	3 278	5 652	3 357	1 206	884	708
30–34 ans	6 068	2 993	3 834	1 150	842	812
35–39 ans	7 594	1 393	3 373	1 153	792	905
40–44 ans	7 291	681	3 028	1 169	834	991
45–49 ans	6 720	336	2 548	1 153	812	1 023
50–54 ans	5 895	146	2 199	1 169	764	1 050
55–59 ans	4 663	54	1 519	1 153	585	1 023
60–64 ans	1 998	17	675	1 130	656	854
65 ans ou plus	227	–	52	553	–	557
Total	**44 142**	**19 990**	**23 878**	**1 125**	**859**	**851**

* Ce chiffre n'est pas disponible à cause du nombre trop faible des effectifs.

Source:CCQ, mai 1987.

T-39

Taux de salaire horaire des salariés de la construction au Québec*, quelques métiers

Métier	12 mai 1980 $	1er mai 1981 $	1er juin 1982 $	1er mai 1983 $	1er mai 1985 $	1er sept 1986 $
Briqueteur-maçon	12,56	13,67	15,04	16,54	17,28	17,80
Calorifugeur	13,04	13,95	15,35	16,88	17,64	18,17
Carreleur	12,78	13,67	15,04	16,54	17,28	17,80
Charpentier-menuisier**	12,10	13,18	14,74	16,21	16,94	17,45
Chaudronnier	13,15	14,07	15,48	17,03	17,80	18,33
Cimentier-applicateur	11,47	12,49	13,74	15,11	15,79	16,26
Couvreur	11,71	12,97	14,27	15,69	16,40	16,89
Électricien	13,15	14,07	15,48	17,03	17,80	18,33
Ferblantier	13,03	14,07	15,48	17,03	17,80	18,33
Ferrailleur	11,47	12,49	13,74	15,11	15,79	16,26
Frigoriste	13,15	14,07	15,48	17,03	17,80	18,33
Grutier	12,44	13,45	14,80	16,27	17,00	17,51
Mécanicien d'ascenseur	14,25	15,75	17,33	19,06	19,92	20,52
Mécanicien de chantier	12,95	14,07	15,48	17,03	17,80	18,33
Mécanicien de machines lourdes	12,19	13,58	14,94	16,43	17,17	17,69
Monteur d'acier de structure	13,15	14,07	15,48	17,03	17,80	18,33
Opérateur d'équipement lourd	11,60	12,52	13,77	15,15	15,83	16,30
Opérateur de pelles mécaniques	12,57	13,45	14,80	16,27	17,00	17,51
Peintre	11,57	12,40	13,67	15,02	15,70	16,17
Plâtrier	12,29	13,15	14,47	15,91	16,63	17,13
Poseur de revêtements souples	11,10	12,00	13,25	14,58	15,24	15,70
Poseur de systèmes intérieurs	12,49	13,40	14,74	16,21	16,94	17,45
Serrurier de bâtiment	12,34	13,20	14,52	15,97	16,69	17,19
Tuyauteur	13,15	14,07	15,48	17,03	17,80	18,33
Manoeuvre (journalier)	9,63	10,30	11,55	12,71	13,28	13,68
Manoeuvre spécialisé	9,97	10,67	11,92	13,11	13,70	14,11

* Les taux de salaire pour les salariés de la Baie James sont de 5% supérieurs depuis le 12 mai 1980.

** Le taux de salaire horaire des charpentiers-menuisiers est de 13,40 $ depuis le 1er janvier 1982.

Source: Décret relatif à l'industrie de la construction dans la province de Québec, D.3938-80 du 17 décembre 1980 et D.1289-82 du 31 mai 1982 et D.1948-84 du 30 août 1984 et D.998-84 du 25 avril 1984 et D.172-87 du 4 février 1987.

Annexe III

Liste des 100 plus gros employeurs en 1986 selon les heures enregistrés à la CCQ

Nom	Nombre maximum de salariés	Type	Principale place d'affaires
1. B.G. Checo International Ltée	1 159	EL PL	Montréal
2. Comstock International Ltée	728	EG	Montréal
3. Les coffrages Dominic Ltée	475	CM	Montréal
4. F.A. Tucker Canada Ltd	325	LD	Nord de Montréal
5. Thiro Ltée	386	LT LD	Mauricie
6. Entreprises de pipeline Universel Ltée	447	SD	Montréal
7. Hervé Pomerleau Inc.	368	EG	Québec
8. Hydro-Québec	261	EG	Montréal
9. Coffrages Industriels Ltée	273	EG	Montréal
10. Arno Électrique Ltée	321	EG LD	Mauricie
11. Les Entreprises de travaux Common Ltée	202	EG	Nord de Montréal
12. Transelec Inter Div. Sintra	212	LT	Montréal
13. Corporation de Construction National Ltée	343	EG	Sud de Montréal
14. Black & McDonald Ltée	345	EL RF	Montréal
15. Les Coffrages CCC Ltée	430	EG	Montréal
16. Les Constructions Connolly & Twizell Inc.	491	MT	Montréal
17. Construction Del-Nor Inc.	212	EG	Sud de Montréal
18. Lambert Somec Inc.	208	FB MT	Québec
19. Dominion Bridge Sulzer Inc.	205	AS	Montréal
20. Mécanique Kingston Inc.	313	AS CH	Montréal
21. Otis Canada Inc.	153	MA	Extérieur
22. Armand Guay Inc.	151	EG	Québec
23. Mojan (1981) Ltée	163	AS	Montréal
24. Impregilo-Atlas entreprises conjointes	139	EG	Montréal
25. La Compagnie Électrique Britton Ltée	149	EL	Montréal
26. Adélard Laberge Ltée	140	MT EL	Québec
27. Corival Inc.	118	XC	Nord de Montréal
28. Desourdy-Traylor Entreprises conjointes	115	EG	Sud de Montréal
29. Opron Inc.	139	EG	Sud de Montréal
30. L.D. Pilon Inc.	185	MT EL	Nord-Ouest
31. Construction canadienne TJ Québec Inc.	154	EG	Québec
32. Les Entreprises PEB Ltée	144	EG	Québec
33. Janin Construction (1983) Ltée	137	EG	Montréal
34. La Société de Construction DCL Ltée	159	EG	Sud de Montréal
35. Cie de Construction Antagon Ltée	139	XC	Montréal
36. Walsh & Brais Inc.	105	EG	Sud de Montréal
37. Canadian Stebbins Engineering & Mfg CoLtd	189	BM	Extérieur
38. Desourdy Inc.	174	EG	Sud de Montréal
39. Construction SLM Ltée	134	MT	Sud de Montréal
40. ICS Ltée	123	EL MT	Montréal

Annexe III

Liste des 100 plus gros employeurs en 1986 selon les heures enregistrées à la CCQ (suite)

Nom	Nombre maximum de salariés	Type	Principale place d'affaires
41. Honeywell Ltée	92	MT EL	Extérieur
42. Beaver Lilly Entreprises conjointes	170	EG	Montréal
43. Marine Industrie Ltée Div. MIL Mont	143	EG	Sud de Montréal
44. Construction Arno Inc.	107	LT	Mauricie
45. Benoît Pineault Inc.	121	BM	Saguenay-Lac St-Jean
46. Tuyauterie Saglac Inc.	210	MT	Saguenay-Lac St-Jean
47. Acoustique Gaétan Gaudet Ltée	103	PL	Montréal
48. Mécanique RHL Ltée	82	RF	Nord de Montréal
49. Hydro Mécanique Construction Inc.	140	EG	Québec
50. Gastier Inc.	124	EL	Montréal
51. J.P.M. Lessard Inc.	109	FB	Montréal
52. Groupe Beaver Construction Ltée	109	EG	Montréal
53. Fitzpatrick Schiavone Entrep. Conj.	84	EG	Baie James
54. Patella Construction Inc.	99	CM	Montréal
55. Protection incendie Viking Ltée	100	MT	Nord de Montréal
56. Tremcofort Inc.	138	EG	Saguenay-Lac St-Jean
57. Spino Construction Cie Ltée	67	EG	Montréal
58. Service de chauffage Victoriaville Inc.	110	MT EL	Mauricie
59. Kingston Byers Inc.	139	EG	Montréal
60. Simard Beaudry Inc.	107	EG	Montréal
61. Deromo Construction Inc.	113	EG	Nord de Montréal
62. Louisbourg Construction Ltée	77	EG	Nord de Montréal
63. Les Constructions du St-Laurent Ltée	124	EG	Québec
64. Thomas O'Connell (1981) Inc.	99	MT	Montréal
65. Chagnon 1975 Ltée	79	EL	Montréal
66. Les Entrepreneurs GM Gest Inc.	92	EG	Montréal
67. La Cie de pavage d'Asphalte Beaver Ltée	110	EG	Montréal
68. Impregilo-Atlas Entreprises conjointes	65	EG	Montréal
69. Construction Roch Inc.	126	EG	Saguenay-Lac St-Jean
70. Kolostat Inc.	77	CV	Nord de Montréal
71. Construction N.R.C. Inc.	80	XC EL	Montréal
72. Couverture Montréal Nord Ltée	89	CV	Montréal
73. Laurent Gagnon Inc.	88	MT	Québec
74. Pyramides Électriques Jacques Landry Ltée	75	EL	Sud de Montréal
75. Canco Construction Inc.	71	EG	Nord de Montréal
76. Simon Lemaire Inc.	78	MT	Montréal
77. Les Entreprises SADAR Inc.	94	CM	Montréal
78. Lemay-Vican Inc.	120	EG RT	Mauricie
79. Tri Bec Construction Inc.	75	EG	Québec
80. Kamyr Entreprises Inc.	187	MC	Montréal
81. Ciments Canada Lafarge Ltée Div. Francon	87	EG	Montréal
82. Ciments et Tuiles de Beauce Enrg.	86	CP CA	Québec
83. Les lignes Temis Ltée	96	LD	Québec
84. HH Robertson Inc.	132	CV	Extérieur
85. A. Cooper et Fils Ltée	78	MT	Montréal

Annexe III

Liste des 100 plus gros employeurs en 1986 selon les heures enregistrées à la CCQ (suite)

	Nom	Nombre maximum de salariés	Type	Principale place d'affaires
86.	Entreprises d'électricité Grimard Inc.	116	EL	Saguenay-Lac St-Jean
87.	Paul Martin Inc.	83	EG	Est du Québec
88.	PliBrico Canada Ltée	144	EG	Sud de Montréal
89.	U. Tomassini & Frères Ltée	75	BM	Montréal
90.	La Corporation de rénovation Raymor L	85	PE	Montréal
91.	Telecon Inc.	76	EG LT	Mauricie
92.	Entretien industriel Etchemin Inc.	157	MT	Québec
93.	Coffrages Universel Ltée	114	CM	Montréal
94.	Cobéton Inc.	160	EG	Montréal
95.	Couvreur Verdun Inc.	73	CV	Montréal
96.	Électricité Standard Inc.	65	EL	Montréal
97.	Gastier Mécanique Inc.	161	EG	Montréal
98.	Les Installations Électriques Danor Ltée	76	EL	Montréal
99.	Pétrifond Fondation Co Ltée	67	EG	Montréal
100.	Fertek Inc.	77	FE	Nord de Montréal

AS	Acier de structure	CM	Charpentier-menuisier	FE	Ferrailleur	PL	Poseur de systèmes intérieurs
BM	Briqueteur-maçon	CV	Couvreur-tôlier	LD	Ligne de distribution	RF	Mécanicien en tuyauterie (réfrigération)
CA	Cimentier-applicateur	EG	Entrepreneur général	LT	Ligne de transmission	RT	Construction de route
CF	Calorifugeur	EL	Électricien	MA	Mécanicien d'ascenseur	SD	Soudeur
CH	Chaudronnier	FB	Ferblantier	MT	Mécanicien en tuyauterie	XC	Excavation

Source: CCQ, mai 1987.

Annexe IV

Description des régions et sous-régions de domicile

Commission de la construction du Québec			M.I.C.
Régions	**Sous-régions**	**Principales villes**	**Sous-régions correspondantes***
10. Est du Québec	10. Îles-de-la-Madeleine	Chandler, Gaspé, Murdochville	
	11. Gaspé		1.1. Gaspé
	12. Ste-Anne-des-Monts	Cap-Chat, Ste-Anne-des-Monts	1.3. Ste-Anne-des-Monts
	13. Bonaventure	Bonaventure, New Richmond, Paspébiac	1.4. Bonaventure
	14. Bas St-Laurent	Amqui, Matane, Rimouski	1.7. Bas St-Laurent
20. Saguenay-Lac St-Jean	20. Roberval	Chibougamau, Dolbeau, Roberval	2.4. Roberval
	21. Chicoutimi	Alma, Chicoutimi, Jonquière	2.1. Chicoutimi
30. Québec	15. Rivière-du-Loup	Cabano, Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles	3.1. Rivière-du-Loup
	30. Québec métropolitain	C.U.Q., Lévis, St-Romuald	
	31. Charlevoix	Baie St-Paul, Clermont, La Malbaie	3.3. Québec
	32. Portneuf	Donnacona, St-Augustin, St-Raymond	
	33. Sud du Québec	La Pocatière, Montmagny, Ste-Marie	
	34. Chaudière	Beauceville, St-Georges, Thetford Mines	3.5. Chaudière
40. Mauricie-Centre du Québec	40. Bois-Francs	Drummondville, Plessisville, Victoriaville	4.1. Bois-Francs
	41. Mauricie	Cap-de-la-Madeleine, La Tuque, Trois-Rivières	4.3. Mauricie
50. Estrie	50. Cantons de l'Est	Asbestos, Magog, Sherbrooke	5. Cantons de l'est
60. Montréal	65. Montréal métropolitain	C.U.M., Laval, Longueuil	6.6. Montréal métropolitain
64. Sud de Montréal	60. Granby	Cowansville, Farnham, Granby	6.1. Granby
	61. St-Jean	Iberville, St-Jean, St-Luc	6.2. St-Jean
	62. St-Hyacinthe	Beloeil, Mont St-Hilaire, St-Hyacinthe	6.4. St-Hyacinthe
	63. Richelieu	Contrecoeur, Sorel, Tracy	6.7. Richelieu
	64. Beauharnois	Beauharnois, Châteauguay, Valleyfield	6.3. Beauharnois
69. Nord de Montréal	67. Joliette	Joliette, L'Assomption, Repentigny	6.8. Joliette
	66. Terrebonne	Lachute, St-Eustache, Ste-Thérèse	6.9. Terrebonne
	70. Labelle	Maniwaki, Mont-Laurier	7.3. Labelle
70. Outaouais	71. Hull	C.R.O., Pontiac, Thurso	7.1. Hull
80. Nord-Ouest québécois	80. Rouyn-Noranda	Rouyn, Témiscamingue, Val d'Or	8.1. Rouyn-Noranda
	81. Abitibi	Amos, LaSarre, Senneterre	8.3. Abitibi
84. Baie James	84. Baie James	Municipalité de la Baie James	10. Nouveau Québec
90. Côte Nord	93. Saguenay	Baie Comeau, Hauterive, Tadoussac	9.1. Saguenay
	91. Mingan	Port-Cartier, Schefferville, Sept-Îles	9.3. Mingan

* La concordance entre le découpage territorial du M.I.C. et celui de la CCQ est presque parfaite. Cependant, on note que les villes de Chapais et Chibougamau appartiennent à la sous-région Roberval pour la CCQ et à la sous-région Chicoutimi du M.I.C. De même, la région du Nouveau Québec du M.I.C. est séparée entre les sous-régions Baie James et Mingan de la CCQ.